



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 14 MAI 1881.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 14th MAY, 1881.

ERRATUM.

Page 822, *in re* "Les Ecolésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice vs. Ross *et al.*,"—désignation du premier terrain de P. S. Ross, version anglaise, lisez "quartier Sainte-Anne," au lieu de "quartier Saint-Antoine." 1845

ERRATUM.

Page 822, *in re* "The Ecclesiastics of the Seminary of Saint Sulpice vs. Ross *et al.*,"—description of first lot belonging to P. S. Ross, english version, read "Sainte Anne's ward," instead of "Saint Antoine ward." 1846

Avis du Gouvernement.

Government Notices.



PROVINCE DE QUÉBEC.
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

AVIS.

Bills Privés.

CETTE PARTIE de la règle 51e de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, qui exige que dans toutes demande de Bills Privés, une copie du Bill avec la somme de cent dollars (\$100.00), soient déposées entre les mains du Greffier du comité des Bills Privés, sous une semaine de la première publication de l'avis dans la *Gazette Officielle*, est suspendue pour la présente session, et il est permis à toutes personnes qui ont donné avis et qui ne se sont pas conformé à cette disposition de produire leur Bill et de faire



PROVINCE OF QUEBEC.
PARLIAMENT HOUSE.

NOTICE.

Private Bills.

WHAT PORTION of the 51st Rule of the Legislative Assembly, which requires that in the case of any application for the passing of a Private Bill, a copy of such Bill, together with the sum of one hundred dollars (\$100.00), be deposited in the hands of the Clerk of the committee on Private Bills, within one week from the first publication of the notice in the *Official Gazette*, is suspended for the present session, and all persons who have given notice and have not complied with this provision are permitted to file their Bill and deposit

le dépôt d'ici à **MERCREDI**, le **DIX-HUITIÈME**
JOUR de **MAI** courant.

L. DELORME,
Greffier de l'Assemblée Législative.
Québec, 12 mai 1881. 1857

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres-patentes ont été émises sous le grand sceau de la Province de Québec, en date du onzième jour de mai dix-huit cent quatre-vingt-un, incorporant William McGowan, fils, gentilhomme, Elias George Merrick, hôtelier, Don Albert Bullock, commerçant, du village de Georgeville, dans le district de Saint-François, William Frederick Ritchie, avocat, William Macdonald, écuyer, et Robert Lindsay, courtier, tous de la cité de Montréal, dans le but de faire le commerce de transport de passagers et de fret sur le lac Memphremagog, en batiments mus par la vapeur ou autres vaisseaux construits, acquis, nolisés ou loués par la compagnie, de construire et avoir des quais sur les bords du dit Lac, et faire généralement toutes transactions incidentales et tendant à l'objet en vue sous le nom de "Memphremagog Ferry Company," avec un capital de cinq mille piastres divisées en cinq cents actions de dix piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la Province de Québec, ce 12e jour de mai 1881.

ET. THEO. PAQUET,
1859 Secrétaire.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Cherboung.
(1er rang.)
½ N. E. du lot No. 27.

Canton Restigouche.
(Chemin Kempt, 1er rang.)
Lots Nos. 46, 52 et 53.
(Chemin Kempt, 2e rang.)
Lots Nos. 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

Canton Matapédia.
(Matapédia, 2e rang S.)
Lots Nos. 2, 5 et 6.
(Rivière Restigouche, 1er rang.)
Lot No. 10.
(Rivière Restigouche, 2e rang.)
Lot No. 10.
(5e rang.)
Lot No. 12.
(Rang Adams.)
Lot No. 8.

Canton Carleton.
(3e rang.)
Lots Nos. 1 et 3.
½ E. du lot No. 2.

Canton Man.
(2e rang.)
Lot No. 8.

Canton Nouvelle.
(4e rang.)
Lot No. 8.

E. E. TACHÉ,
Asst. Commissaire.
Département des Terres de la Couronne,
Québec, 12 mai 1881. 1825

the fee between this and **WEDNESDAY**, the
EIGHTEENTH DAY of **MAY** instant.

L. DELORME,
Clerk of the Legislative Assembly.
Quebec, 12th May, 1881. 1858

Public notice is hereby given that under the joint stock companies incorporation act, letters-patent have been issued under the great seal of the Province of Quebec, bearing date the eleventh day of May, eighteen hundred and eighty one, incorporating William McGowan, the younger, gentleman, Elias George Merrick, hotel-keeper, Don Albert Bullock, trader, of Georgeville, in the district of Saint Francis, William Frederick Ritchie, advocate, William Macdonald, esquire, and Robert Lindsay, broker, all three of the city of Montreal, for the purpose of carrying on the forwarding business, conveyance of passengers and freight on Lake Memphremagog, in steam or other vessels constructed, owned, chartered or leased by the said company, and the building and maintenance of wharves upon the shores of the said lake, and doing generally all such things as are incidental or conducive to the attainment of the above objects, by the name of "Memphremagog Ferry Company," with a total capital stock of five thousand dollars, divided into five hundred shares of ten dollars each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this 12th day of May, 1881.

ET. THEO. PAQUET,
1860 Secretary.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Cherboung.
(1st range.)
N. E. ½ of lot No. 27.

Township Restigouche.
(Kempt road, 1st range.)
Lots Nos. 46, 52 and 53.
(Kempt road, 2nd range.)
Lots Nos. 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 and 23.

Township Matapédia.
(S. Matapédia, 2nd range.)
Lots Nos. 2, 5 and 6.
(Restigouche River, 1st range.)
Lot No. 10.
(Restigouche River, 2nd range.)
Lot No. 10.
(5th range.)
Lot No. 12.
(Adams range.)
Lot No. 8.

Township Carleton.
(3rd range.)
Lots Nos. 1 and 3.
E. ½ of lot No. 2.

Township Mann.
(2nd range.)
Lot No. 8.

Township Nouvelle.
(4th range.)
Lot No. 8.

E. E. TACHÉ,
Asst. Commissioner.
Department of Crown Lands,
Quebec, 12th May, 1881. 1826

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 4 mai 1881.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au Lieutenant-Gouverneur par le conseil municipal de la paroisse de Saint-Sévère, dans le comté de Saint-Maurice, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil.

Toutes représentations à ce contraaires, devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

1749 2

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant-Secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire, en vertu de la 5e section, 41 Vict. ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte le canton Hocquart, dans le comté de Témiscouata.

1751 2

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 avril 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par David Tancrede Trudel, écuyer, notaire, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index, de feu Louis Jean-Baptiste Guillet, en son vivart, écuyer, notaire, de Sainte-Geneviève de Batiscan, dans le dit comté, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict. chap. 33.

1441 6

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant-Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 6 mai 1881.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au Lieutenant-Gouverneur, par le Conseil Municipal de Saint-Alexis, dans le comté de Maskinongé, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement, tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit Conseil.

Toutes représentations à ce contraire, devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

1801 2

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51e Règ. 2.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune contribution locale,

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 4th May, 1881.

Notice is hereby given that application has been made to His Honor the Lieutenant Governor by the Municipal Council of the parish of Saint Severe, in the county of Saint Maurice, for leave to publish in the french language only, all notices, by-laws and resolutions made or passed by the said Council.

All oppositions to the granting of the same must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

1750

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant-Secretary.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to erect, &c., school municipality, under the 5th section, 41st Vict. chap. 6.

To erect into a distinct school municipality township Hocquart, in the county of Temiscouata.

1752

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 9th April, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by David Tancrede Trudel, esquire, notary, of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, county of Champlain, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertoires and index, of the late Louis Jean Baptiste Guillet, in his lifetime esquire, notary, of Sainte Geneviève de Batiscan, in the said county, under the authority of the provisions of the act 39 Vict. ch. 33.

1442

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant-Secretary

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 6th May, 1881.

Notice is hereby given that application has been made to the Lieutenant Governor by the Council of the Municipality of Saint Alexis, in the county of Maskinonge, for leave to publish in the french language only, all notices, by-laws and resolutions made or passed by the said Council.

All oppositions to the granting of the same, must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

1802

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant-Secretary.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

51st Rule.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of re-

la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpentage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comté des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont le péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

L. DELORME,
Greffier A. L.

721

Demandes au Parlement.

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour déclarer obligatoires les actes ci-après mentionnés, savoir: 1. Le règlement passé par les commissaires d'école pour la municipalité de la paroisse de Saint-Lin, dans le comté de L'Assomption, le 28 décembre 1878, dans le but de prélever une somme de trois mille piastres pour bâtir une école modèle ou académie pour les filles, dans l'arrondissement No. 2, de la dite paroisse; 2. Les arrangements faits par acte passé le 1er d'avril 1879, devant le notaire Blouin, entre la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, d'une part, et les dits commissaires d'école d'autre part, pour bâtir la dite école; 3. Le rôle de cotisation spéciale homologué par les dits commissaires d'école, le 30 août 1879, pour prélever la somme fixée par le dit règlement, et pour régler toutes difficultés concernant l'établissement de la dite école. 1449 5

AVIS

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte incorporant "The Montreal and Sorel Railway." 1509 5

Montréal, 8 avril 1881.

presentation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

L. DELORME,
Clerk L. A.

722

Applications to Parliament.

A bill will be presented to the Legislature of Quebec, at its next session, to declare binding the acts hereinafter mentioned, viz: 1st The by-law passed by the school commissioners for the municipality of the parish of Saint Lin, in the county of L'Assomption, on the 28th of December, 1878, for the purpose of levying a sum of three thousand dollars for building a model school or academy for young ladies, in the school district No. 2, in the said parish; 2nd The agreement entered into by a deed passed on the 1st of April, 1879, before Blouin, notary, between the "Communauté des Sœurs des saints Noms de Jésus et Marie," on the first part, and the said school commissioners on the second part; 3rd The special assessment roll homologated by said commissioners, on the 30th of August, 1879, for levying the sum determined by said by-law, and to settle all difficulties concerning the establishment of said school. 1450

NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session for an act to incorporate "The Montreal and Sorel Railway." 1510

Montreal, 8th April, 1881.

AVIS.

Demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "L'Association des Sténographes judiciaires de la Province de Québec."

KERR, CARTER & MCGIBBON,
Solliciteurs des Requérants.
Montréal, 27 avril 1881. 1675 3

AVIS.

Il sera présenté un bill à la prochaine session de la Législature de Québec, pour incorporer une société sous le nom de "Société de l'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec."

J. E. MARTINEAU,
Président.
J. F. DROUYN,
Secrétaire.
Québec, 16 avril 1881. 1603 4

"The Quebec and Levis Electric Light Company," s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation pour la Quebec and Levis Electric Light Company, avec pouvoir de fournir en les cité et district de Québec, des lumières chaleur et la force motrice pour icelle produite par l'électricité et avec tous les pouvoirs nécessaires pour le but désiré.

Québec, 20 avril 1881. 1615 4

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que la Corporation du village de la Côte Saint-Antoine s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender l'acte 42-43 Vict., chap. 43, Québec, et pour obtenir plus de pouvoirs concernant les emprunts d'argent, l'établissement et l'entretien d'un aqueduc, et pour d'autres fins.

JOHN DUNLOP,
Secrétaire-Trésorier,
Solliciteur des Requérants.
Côte Saint-Antoine, 7 avril 1881. 1507 5

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour détacher de la corporation ou municipalité de la ville ou village de Hochelaga, toute cette partie de terrain borné au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, au nord-est par la paroisse de Saint-François d'Assise de Longue Pointe, au nord-ouest par la Côte de la Visitation, et au sud-ouest par les lots numéros trente, trente et un et trente-cinq inclusivement, au plan et livre de renvoi pour la dite municipalité ou village de Hochelaga, et aussi pour détacher les lots portant les numéros cinquante, cinquante-trois et soixante et seize inclusivement, et pour former une municipalité séparée avec toutes les propriétés comprises dans les susdites limites.

1707 3
QUINN & PARCELL,
Solliciteurs des Requérants.

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour ratifier les règlements de la ville de Saint-Henri et le village de Sainte-Cunégonde, accordant une aide à la "Merchants Manufacturing Company."
Montréal, 14 avril 1881. 1455 5

AVIS PUBLIC

Est donné par le présent qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la "Compagnie du Téléphone de Québec et Lévis."

BELLEAU & STAFFORD,
Procureurs des Requérants.
Québec, 12 avril 1881. 1521 5

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Law Stenographers Association of the province of Quebec"

KERR, CARTER & MCGIBBON,
Solliciteurs for Applicants.
Montreal, 27th April, 1881. 1676

NOTICE.

A Bill will be presented at the next session of the Quebec Legislature, to incorporate a society under the name of "Société de l'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec."

J. E. MARTINEAU,
President.
J. B. DROUYN,
Secretary.
Quebec, 16th April, 1881. 1604

"The Quebec and Levis Electric Light Company." will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act of incorporation for the Quebec and Levis Electric Light Company, with power to furnish light heat and motive power in the district of Quebec, generated from electricity and all powers necessary for these purposes.

Québec, 20th April, 1881. 1616

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that the Corporation of the village of Côte Saint-Antoine will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for an act to amend act 42-43 Vict., cap. 43, Quebec, and for further powers respecting the borrowing of money, establishment and maintenance of water works and for other purposes.

JOHN DUNLOP,
Secretary Treasurer,
Sollicitor for Applicant
Côte Saint-Antoine, 7th April, 1881. 1508

Application will be made at the next sitting of the Legislature of the Province of Quebec to detach from the corporation or municipality of the town or village of Hochelaga, all that part bounded to the south east by the river Saint-Laurence, to the north east by the parish of Saint-François d'Assise de la Longue Pointe, to the north west by Côte de la Visitation, and to the south west by lots numbers thirty one and thirty five inclusively, on the official plan and book of reference of the said municipality or village of Hochelaga, and also to detach lots bearing numbers fifty, fifty three and seventy six inclusively, and to form a separate municipality of all the properties comprised within the aforesaid limits.

1708
QUINN & PARCELL,
Solliciteurs for applicants.

Application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to ratify the by-laws of the town of Saint-Henri and the village of Sainte-Cunégonde, granting aid to the Merchants Manufacturing Company.
Montreal, 14th April, 1881. 1456

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act incorporating the "Quebec and Levis Telephone Company."

BELLEAU & STAFFORD,
Attorneys for Applicants.
Quebec, 12th April, 1881. 1522

Avis est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la permission de vendre certains immeubles substitués, situés en la Province de Québec, à savoir :

Un lot de terre avec deux maisons en pierre de taille et autres dépendances sus-érigées, étant connu comme les deux tiers sud-ouest du lot numéro quatre-vingt-huit, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal; aussi les deux propriétés suivantes situées en la cité de Québec, à savoir: la maison et le lot situés sur la rue Mount Carmel, désigné sous le numéro deux mille cinq cent soixante et huit, sur le plan de cadastre et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Louis, et la maison et le lot situés sur la rue de la Fabrique, désignés sur le numéro deux mille huit cent treize, sur le plan de cadastre pour le susdit quartier Saint-Louis.

Aussi en le comté de Portneuf, en la dite Province, la Baronnie et la Seigneurie de Portneuf, ayant un front d'une lieue et demie au fleuve Saint-Laurent, sur une profondeur, courant dans une direction nord-est du dit fleuve de trois lieues—ensemble avec les propriétés suivantes et appartenances.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Portneuf, comprenant environ cent vingt et un arpents et vingt-six perches, étant composé des lots de cadastre Nos. 6, 248, 259 et 256 B, de Portneuf—avec les pouvoirs d'eau, bâtisses et les machineries du moulin à papier, tels que plainement décrits dans l'inventaire faite par A. O. Mayrand, notaire public, et Moïse Brière, en janvier, dix-huit cent soixante et quinze.

2. Un lot de terre étant les lots de cadastre numéros 223 et 14 A, de Portneuf, contenant en tout cent cinquante-cinq arpents et quatre-vingt-treize perches—avec les ruines du vieux moulin à papier et autres bâtisses.

3. Un lot de terre étant partie du lot de cadastre numéro 14 A, de deux arpents de front sur vingt quatre de profondeur, en tout quarante-huit arpents—avec granges et vieux hangard.

4. Un lot de terre étant le lot de cadastre numéro 61, en le village de Portneuf, de trois arpents et quarante-six perches en superficies—avec moulin à farine, moulin à scie et machineries et autres bâtisses.

5. Un lot de terre, étant le lot numéro 33, du plan de cadastre pour le village de Portneuf, de cinq arpents et soixante et trois perches en superficie—avec une manufacture à clous, moulin à carder et machineries et autres bâtisses.

6. Le quai de Portneuf (et le terrain étant un lot de terre situé sur la rive du fleuve Saint-Laurent, à l'embouchure de la rivière Portneuf), avec tous les privilèges d'eau y appartenant, étant le lot 98, du plan de cadastre pour le village de Portneuf—ayant une superficie de deux arpents et soixante et huit perches—avec les bâtisses sus-érigées.

7. Les droits dans et sur la moitié d'un arpent de terre sur le côté est du dit quai et une certaine étendue de terre sur le côté ouest d'icelui.

8. Les terres à bois non concédées situées en la dite seigneurie, comme suit : lots de cadastre numéros 230, 334, la moitié du No. 383, 452, 464, la moitié du No. 468, 463, 494, 495, 496, 497, 498 et 508, contenant en tout mille cent douze arpents et soixante et une perches, plus ou moins.

MARIE ANNE CLAIRE SYMES,

MARQUISE DE BASSANO.

NAPOLÉON HUGUES CHARLES MARIE GHISLAIN MARET,

MARQUIS DE BASSANO.

Par leurs Procureurs,

ROSS, STUART & STUART.

Québec, 20 avril 1881.

1561 4

Notice is hereby given that the undersigned will apply at the next session of the Quebec Legislature for leave to sell certain substituted immovables situated within the Province of Quebec, to wit :

A lot of land with two cut stone houses and the dependencies thereon erected and being, known as the south west two thirds of lot number eighty eight, on the official plan and book of reference for the cadastre for Saint Antoine ward, of the city of Montreal; also the following two properties situated in the city of Quebec, that is to say: the house and lot on Mount Carmel street, designated as number two thousand five hundred and sixty eight, on the cadastral plan and book of reference for Saint Lewis ward; and the house and lot on Fabrique street, designated as number two thousand eight hundred and thirteen, on the cadastral plan for Saint Lewis ward aforesaid.

Also, in the county of Portneuf, in the said province, the Barony and seigniory of Portneuf, with a frontage of one and a half leagues on the river Saint Lawrence, by a depth running in a north easterly direction from the said river of three leagues—together with the following properties and appurtenances.

1. A lot of land in the parish of Portneuf, comprising about one hundred and twenty one arpents twenty six perches, being composed of cadastral lots Nos. 6, 248, 259 and 256 B, of Portneuf—with the water powers buildings and machinery of the paper mill, as fully described in the inventory made by A. O. Mayrand, notary public, and Moïse Brière, in January, eighteen hundred and seventy five.

2. A lot of land being cadastral lots numbers 223 and 14 A, of Portneuf, containing in all one hundred and fifty five arpents ninety three perches—with the ruins of the old paper mill and other buildings.

3. A lot of land, part of cadastral lot number 14 A, measuring two arpents in front by twenty four in depth, in all forty eight arpents—with barns and old storehouse.

4. A lot of land being cadastral lot number 61, village of Portneuf, of three arpents and forty six perches in superficies—with the grist mill, saw mill machinery and outbuildings.

5. A lot of land, being lot No. 33, of the cadastral plan of the village of Portneuf, of five arpents and sixty three arpents in superficies—with the nail factory, carding mill and machinery and other buildings.

6. The wharf at Portneuf, being a lot of land on the bank of the river Saint Lawrence, at the mouth of the river Portneuf, with all the water privileges thereunto belonging, being lot number 98, of the cadastral plan of the village of Portneuf—with a superficial area of two arpents and sixty eight perches—and the buildings thereon.

7. The rights in and upon one half of an arpent of land on the east side of the said wharf and a certain portion of land on the west side thereof.

8. The following unconceded wood lands in the said seigniory as follows: cadastral lots numbers 230, 334, half of 383, 462, 464, half of 468, 463, 494, 495, 496, 497, 498 and 508, containing in all one thousand one hundred and twelve arpents and sixty one perches, more or less.

MARIE ANNE CLAIRE SYMES,

MARQUISE DE BASSANO.

NAPOLÉON HUGUES CHARLES MARIE GHISLAIN MARET,

MARQUIS DE BASSANO.

By their attorneys,

ROSS, STUART & STUART,

Québec, 20th April, 1881.

1562

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte à l'effet d'incorporer les "Arpenteurs de la Province de Québec."

CHS. BAILLARGÉ,
Président.
CHS. ED. GAUVIN,
Secrétaire.
1459 5

Québec, 13 avril 1881.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, d'un bill incorporant l'Institut Canadien-Français de Lévis.

J. B. A. TRUDEL.
1529 4

Lévis, 16 avril 1881.

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour faciliter le prélèvement par répartition de la somme destinée au paiement de la dette déjà contractée pour la construction de l'église de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et de la somme nécessaire pour certains travaux à l'intérieur de cette église, le tout suivant les résolutions adoptées à une assemblée des habitants francs-tenanciers de la dite paroisse, le vingt-sept de février dernier.

1451 5

AVIS.

Avis est donné par les présentes qu'une demande sera faite au Parlement de la Province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation la "Silver Plume Mining Company," pour opérations minières.

OUIMET & OUIMET,
Procureurs.
1443 5

Montréal, 28 mars 1881.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant "La Compagnie Canadienne d'éclairage électrique," avec le pouvoir d'ériger des poteaux, et de poser ses fils au-dessus ou au-dessous du sol dans toute partie de la Province de Québec, de construire et établir tous les appareils, matériaux nécessaires pour arriver à éclairer les résidences, les édifices publics et les rues et grands chemins au moyen de la lumière électrique, de fournir aux familles ou aux corporations le pouvoir moteur électrique, et d'acquiescer et posséder des machines à vapeur et des pouvoirs d'eau pour la production de l'électricité.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Avocats et procureurs.
1523 5

Montréal, 14 avril 1881.

Avis est par le présent donné que Marie Joseph Edmour Chagnon, étudiant en droit, de la ville de Montréal, s'adressera à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte autorisant le barreau de la province de Québec, section de Montréal ou aucune autre, de l'admettre à la pratique de la profession d'avocat, après examen ordinaire.

M. J. E. CHAGNON.
1797 2

25 avril 1881.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the "Land Surveyors for the Province of Quebec."

CHS. BAILLARGÉ,
President
CHS. ED. GAUVIN,
Secretary
1459 5

Quebec, 13th April, 1881.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for a bill incorporating the French Canadian Institute of Lévis.

J. B. A. TRUDEL,
1530

Lévis, 16th April, 1881.

A bill will be presented to the Legislature of the Province of Québec, at its next session, to facilitate the levying by assessment of the sum destined to the payment of the debt already incurred for the building of the church of the parish *Saint Jean Baptiste de Montréal*, and also of the sum necessary for certain works to be made in the interior of said church, the whole according to the resolutions passed at a meeting of the *habitants-francs-tenanciers* of the said parish, on the 27th of last February.

1452

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Québec, at its next session, for an act incorporating the "Silver Plume Mining Company," for mining purposes.

OUIMET & OUIMET,
Solicitors,
1444

Montreal, 28th March, 1881.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the Province of Québec, at its next session, for an act incorporating the "Canadian Electric Lighting Company," with power to erect poles in all parts of the Province of Québec, lay wires under or above ground, and to construct and lay the necessary materials and engines to attain the end of lighting private houses, public buildings and thoroughfares, with electric light, and supply families or corporations with electric motive power, and to hold and possess engines and water powers for the generation of electricity.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Attorneys and solicitors.
1524

Montreal, 14th April, 1881.

Notice is hereby given that Marie Joseph Edmour Chagnon, student at law, of the city of Montreal, will apply at the next session of the legislature of the province of Québec, to obtain an act authorising the Bar of the province of Québec, Montreal section or any other to admit him to the practice of the profession of advocate, after the usual examination

M. J. E. CHAGNON.
1798

25th April, 1881.

Avis Divers.

AVIS

C'est l'intention des soussignés de s'adresser à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, afin d'obtenir des Lettres-Patentes, les constituant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, à être créée en corps politique et incorporé, dans le but de faire le fromage et le beurre, à la Belle Rivière, dans la paroisse de Sainte-Scholastique, dans le comté des Deux-Montagnes, sous le nom de "The Belle River cheese and butter making association." Le capital de la dite compagnie sera de \$1050, à être divisées en 35 actions de \$30 chacune.

Charles Robertson, marchand.
 William Robertson, "
 François Blondin, cultivateur.
 Auguste Neveu, fils, "
 William Thompson, "
 Evariste Barcelo, "
 Edouard Thibodeau, "
 Odilon Thibodeau, "
 Louis Labrosse, "
 Janvier Drouin, "
 Firmin Drouin, "
 Antime Lebrun, "
 Alphonse Nepveu, "
 Alphonse Carrières, forgeron.
 Joseph Carrière, cultivateur.
 Auguste Neveu, père, "
 Benjamin Cousineau, "
 Jean-Bte. Danis, "
 Hormisdas Carrières, instituteur.
 James Hamilton, cultivateur.
 Samuel Smiley, "
 Emeri Carrière, charpentier.
 Wm. Earle, cultivateur.
 Joseph Boisseau, sellier.
 Alex. M'Geoch, cultivateur.
 Archibald Oswald, "
 John Robertson, "
 John Morrin, "
 Charles Langlois, marchand.

Les vingt-trois en premier lieu sus-nommés, de la paroisse de Sainte-Scholastique, le dit Boisseau, de la paroisse de Saint-Benoit, les quatre suivants de la paroisse de Saint-Augustin, dans le district de Terrebonne, et le dit Langlois, de la cité de Montréal.

Les dits John Morrin, William Thompson, Janvier Drouin, Edouard Thibodeau, Louis Labrosse, Auguste Neveu, fils, et Joseph Carrières, seront les premiers directeurs de la dite compagnie ou association.

Sainte-Scholastique, 25 avril 1881. 1813

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Mary Augusta Tiernay, de la cité de Montréal, épouse de Henry Brownrigg, du même lieu, commerçant, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; et le dit Henry Brownrigg, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

J. J. CURRAN,
 Procureur de la Demanderesse.
 Montréal, 4 avril 1881. 1821

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dame Emma Sipiôt, Demanderesse;

Alfred Truteau, vs. Défendeur.

Une action en séparation de corps a été instituée contre le Défendeur en cette cause, ce jour.

P. M. DURAND,
 Procureur de la Demanderesse.
 Montréal, 13 avril 1881. 1517 5

Miscellaneous Notices.

NOTICE.

It is the intention of the undersigned to apply to His Honor the Lieutenant Governor in council of the Province of Quebec, for letters patent to constitute them and others who may form them a body politic and corporate for the purpose of making cheese and butter, at Belle River, in the parish of Sainte-Scholastique, in the county of Two Mountains, under the name of "The Belle River cheese and butter making Association." The capital of the said company to be \$1050, to be divided into 35 shares of \$30 each.

Charles Robertson, merchant.
 William Robertson, "
 François Blondin, farmer.
 Auguste Neveu, junior, farmer.
 William Thompson, "
 Evariste Barcelo, "
 Edouard Thibodeau, "
 Odilon Thibodeau, "
 Louis Labrosse, "
 Janvier Drouin, "
 Firmin Drouin, "
 Antime Lebrun, "
 Alphonse Nepveu, "
 Alphonse Carrières, blacksmith
 Joseph Carrière, farmer.
 Auguste Neveu, père, farmer.
 Benjamin Cousineau, "
 Jean Bte. Danis, "
 Hormisdas Carrières, teacher.
 James Hamilton, farmer.
 Samuel Smiley, "
 Emeri Carrière, carpenter
 Wm. Earle, farmer.
 Joseph Boisseau, harnessmaker.
 Alex. M'Geoch, farmer.
 Archibald Oswald, farmer.
 John Robertson, "
 John Morrin, "
 Charles Langlois, merchant.

The twenty three gentlemen first above named, residing in the parish of Sainte-Scholastique, said Boisseau, of the parish of Saint-Benoit, the four following of the parish of Saint-Augustin, in the district of Terrebonne, and said Langlois, of the city of Montreal.

The said John Morrin, William Thompson, Janvier Drouin, Edouard Thibodeau, Louis Labrosse, Auguste Neveu, junior, and Joseph Carrières, will be the first directors of the said company or association.

Sainte-Scholastique, 25th April, 1881. 1814

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Mary Augusta Tiernay, of the city of Montreal, wife of Henry Brownrigg, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff; and said Henry Brownrigg, Defendant.

A demand for séparation de biens has been made in this cause.

J. J. CURRAN,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 4th April, 1881. 1822

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 Dame Emma Sipiôt, Plaintiff;

Alfred Truteau, vs. Defendant.

An action from bed and board has been instituted against the Defendant in this case to day.

P. M. DURAND,
 Attorney of the Plaintiff.
 Montreal, 13th April, 1881. 1518

Avis public est par les présentes donné qu'un mois après la première publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil par Lucian Kamball Worden, manufacturier, de Otter River, dans l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, John Alexander Pillow, marchand; Edward Nassau Heney, marchand; Charles Rudolph Hosmer, surintendant de télégraphe et Ernest Lacroix, marchand; tous quatre de la cité de Montréal, pour obtenir des lettres patentes, sous le grand sceau de la province, leur octroyant une charte les constituant avec toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée par ces lettres patentes, un corps politique et incorporé, en vertu des dispositions de l'Acte d'Incorporation des Compagnies à fonds social.

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est *The Montreal Blanket Company*.

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de manufacturer des couvertes, draps, tweeds et autres étoffes en laine.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Montréal et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable, dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de trente mille piastres chacune, divisé en six cents actions de cinquante piastres chacune.

Les dits Edward Nassau Heney, Charles Rudolph Hosmer et Ernest Lacroix, tous résidant en Canada et sujets de Sa Majesté, seront les trois premiers directeurs de la dite compagnie.

Montréal, 3 mai 1881. 1773 2

Province de Québec, }
Municipalité du comté d'Arthabaska. }
AUX HABITANTS DE LA DITE MUNICIPALITÉ.

Avis public est par les présentes donné par le soussigné Louis Rainville, secrétaire-trésorier, qu'à sa séance régulière du neuf mars dernier, le conseil de la dite municipalité a passé la résolution suivante, savoir:

"Attendu que J. S. Beaudette, écuyer, et autres, par leur requête à ce conseil en date du vingt-neuf novembre dernier, demandant l'érection en municipalité rurale de partie de township du territoire ci-après désigné, comprenant les lots ci-après mentionnés, à être détachés des municipalités Chénier et de Tingwick, dans la municipalité du comté d'Arthabaska;

"Attendu qu'il est constaté que la requête est signée par plus des deux tiers des électeurs municipaux du territoire à être érigé et qu'il reste dans chacune des municipalités dont ce territoire fait partie, une population de plus de trois cents âmes;

"Attendu que la résolution qui va suivre a été précédée d'un avis public de la dite érection dûment affiché et publié suivant la loi dans toutes les municipalités de ce comté, en langue française et en langue anglaise, tel que le constatent les rapports qui en ont été faits et qui sont maintenant sur la table;

"Attendu en outre qu'il n'est offert aucune opposition à la dite érection;

"Qu'il soit résolu:

"Que le territoire en question, savoir: les lots de terre numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze, des onzième et dixième rangs; les lots Nos. trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze des neuvième et huitième rangs du township de Tingwick, faisant partie de la municipalité Chénier; et les lots Nos. douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq, des onzième et dixième rangs; et les lots Nos. douze, treize, quatorze,

Notice is hereby given that within one month after the first publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in council, by Lucian Kamball Worden, manufacturer, of Otter River, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, John Alexander Pillow, merchant; Edward Nassau Heney, merchant; Charles Rudolph Hosmer, telegraph superintendent and Ernest Lacroix, merchant; all four of the city of Montreal, for Letters Patent, under the great seal of the Province, granting them a charter constituting them, and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body corporate and politic, under the provisions of the Joint Stock Companies Incorporation Act.

The corporate name intended to be given to the said company is "The Montreal Blanket Company."

The purpose for which the incorporation is asked is to manufacture blankets, cloths, tweeds and other woollen goods.

The principal place of business of the said company will be at the city of Montreal and wherever else the shareholders may think fit in the Province of Quebec.

The capital stock will be thirty thousand dollars; divided into six hundred shares of fifty dollars each.

The said Edward Nassau Heney, Charles Rudolph Hosmer and Ernest Lacroix, all residing in Canada and subjects of Her Majesty, will be the three first directors of the said company.

Montréal, 3rd May, 1881. 1774

Province of Quebec, }
Municipality of the county of Arthabaska. }
TO THE INHABITANTS OF THE SAID MUNICIPALITY.

Public notice is hereby given by the undersigned Louis Rainville, secretary treasurer, that at its regular meeting of the ninth day of March last, the council of the said municipality has passed the following resolution, to wit:

"Whereas J. S. Beaudette, esquire, and others, by their petition to this council dated the twenty ninth day of November last, asking for the erection in a rural municipality of part of township of the hereinafter described territory, enclosing the lots hereinafter mentioned, to be detached from the municipalities of Chénier and Tingwick, in the municipality of the county of Arthabaska;

"Whereas it is established that the petition is signed by more than the two thirds of the municipal electors of the territory to be erected and that in each of the municipalities from which this territory is detached a population of more than three hundred souls remains yet;

"Whereas the resolution which follows has been preceded by a public notice of the said erection duly posted up and published according to law in every municipality of this county, in French and English languages, such as stated by the reports made which are now on the table:

"Whereas, moreover, no opposition is offered to the said erection;

"Be it resolved:

"That the territory in question to wit: the lots of land numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten and eleven, of the eleventh and tenth ranges; the lots numbers three, four, five, six, seven, eight, nine, ten and eleven of the ninth and eighth ranges of the township of Tingwick, forming part of the municipality of Chénier; and the lots numbers twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two, twenty three, twenty four and twenty five of the eleventh and

quinze, seize, dix-sept et dix-huit du neuvième rang du dit township de Tingwick, faisant partie de la municipalité de Tingwick, dans la dite municipalité du comté d'Arthabaska, soit érigé en municipalité rurale de partie de township sous le nom de "La municipalité de la partie Est du township de Tingwick": Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour son approbation, le tout en conformité aux articles 37 et 41 du Code Municipal de la Province de Québec, et que la résolution adoptée par ce Conseil le neuf décembre dernier à ce sujet soit révoquée;— Adopté."

Que la dite résolution du neuf mars dernier a été approuvée par le Lieutenant-Gouverneur de cette Province en Conseil le vingt-trois avril dernier;

Que copie du rapport de la dite approbation a été reçue et filée par le soussigné au bureau de la dite municipalité, le vingt-huit avril dernier.

Donné à Arthabaskaville, ce deux de mai mil huit cent quatre vingt-un.

1765 2 LOUIS RAINVILLE
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 1362.
Dame Philomène Loiselle, des cité et district de Montréal, épouse de Félix Sylvestre, commerçant, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;
Et le dit Félix Sylvestre, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 27 avril 1881. 1695 3

Province de Québec, }
District de Montréal }
Avis est par le présent donné que la société qui existait ci-devant entre Alexander MacKenzie Esdaile, de la cité de Montréal, marchand de charbon, et James de Gaspé Stuart, de la cité de Montréal, marchand de charbon, en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Esdaile & Stuart, a été dissoute le seizième jour du présent mois d'avril, de consentement mutuel.

Témoins notre signature, en la dite cité de Montréal, ce vingtième jour d'avril, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un.

A. M. ESDAILE,
JAMES STUART,
Signé en la présence de }
Témoin :— C. C. HEARLE, }
Montréal. } 1619 3

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières. } No. 203.
Dame Marie Lucie Cloutier, de la ville de Louiseville, épouse de Louis Joseph Bourret, écuyer, ci-devant greffier de la cour de circuit, et actuellement greffier de la cour des commissaires, dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse;

vs.
Le dit Louis Joseph Bourret, de la dite ville de Louiseville, Défendeur.

Une action en séparation de biens, a, ce jour été intentée en cette cause.

J. B. L. HOULD,
Procureur de la Demanderesse.
Trois-Rivières, 19 avril 1881. 1581 4

tenth ranges; and the lots numbers twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen and eighteen of the ninth range of the said township of Tingwick, forming part of the municipality of Tingwick, in the said municipality of the county of Arthabaska, be erected in a rural municipality of part of township under the name of "La Municipalité de la partie Est du township de Tingwick": That a copy of the present resolution be transmitted to His Honor the Lieutenant-Governor in Council for his approbation, the whole in conformity to articles 37 and 41 of the Municipal Code of the Province of Quebec, and that the resolution adopted by this Council on the ninth day of December concerning the same be cancelled.—Carried."

That the said resolution of the ninth day of March last has been approved by the Lieutenant Governor of this Province in Council on the twenty third day of April last.

That a copy of the report of the said approbation has been received and filed by the undersigned, at the office of the said municipality, on the twenty eighth day of April last.

Given at Arthabaskaville, this second day of May, eighteen hundred and eighty one.

1766 LOUIS RAINVILLE,
Secretary Treasurer.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. } No. 1362.
Dame Philomène Loiselle, of the city and district of Montreal, wife of Félix Sylvestre, of the same place, trader, duly authorized for the purposes hereof, Plaintiff;
And the said Félix Sylvestre, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Plaintiff's Attorney.
Montreal, 27th April, 1881. 1696

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
Notice is hereby given that the partnership heretofore existing between Alexander MacKenzie Esdaile, of the city of Montreal, coal merchant, and James de Gaspé Stuart, of the city of Montreal, coal merchant, at the said city of Montreal, under the name and style of "Esdaile & Stuart," has been dissolved since the sixteenth day of the present month of April, by mutual consent.

Witness our hands, at the said city of Montreal, this twentieth day of April, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty one.

A. M. ESDAILE,
JAMES STUART,
Signed in the presence of }
Witness: C. C. HEARLE, }
Montreal. } 1620

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three Rivers. } No. 203.
Dame Marie Lucie Cloutier, of the town of Louiseville, wife of Louis Joseph Bourret, esquire, of the same place, heretofore clerk of the circuit court, and actually clerk of the commissioners court duly authorized to ester en justice, Plaintiff.

vs.
The said Louis Joseph Bourret, of the said town of Louiseville, Defendant.

An action for separation of property has, this day, been instituted in this cause.

J. B. L. HOULD,
Attorney for Plaintiff.
Three Rivers, 19th April, 1881. 1582

Province de Québec, }
 District de Saint-Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*
 Dame Alida Roberge, des cité et district de Saint-Hyacinthe, épouse de Napoléon Sénécal, journalier, du même lieu, et momentanément à Drummondville, dans le district d'Arthabaska, la dite dame Alida Roberge, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
 Le dit Napoléon Sénécal, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été intentée ce jour.

SICOTTE & ST. JACQUES,
 Avocats de la Demanderesse.
 Saint-Hyacinthe, 16 avril 1881. 1541 4

Province of Quebec, }
 District of Saint-Hyacinthe. } *Superior Court.*
 Dame Alida Roberge, of the city and district of Saint Hyacinthe, wife of Napoleon Senecal, laborer, of the same place, and residing temporarily in Drummondville, district of Arthabaska, the said dame Alida Roberge, duly authorized *à ester en justice*, Plaintiff ;

vs.
 The said Napoleon Senecal, Defendant.
 An action for separation as to property has been instituted this day.

SICOTTE & ST. JACQUES,
 Attorneys for Plaintiff.
 Saint Hyacinthe, 16th April, 1881. 1542

Cour Supérieure—District de Saint-Hyacinthe.
 No. 2396. } AVIS.

Aujourd'hui, Dame Victoire Dupré, de la cité et du district de Saint-Hyacinthe, a institué devant cette cour une action en séparation de biens contre son mari, Joseph Richard, commerçant, du même lieu.

TELLIER, DE LABRUÈRE & BEAUCHEMIN,
 Avocats de la Demanderesse.
 Saint-Hyacinthe, 22 avril 1881. 1649 3

Superior Court—District of Saint Hyacinthe.
 No. 2396. } NOTICE.

This day, Dame Victoire Dupré, of the city and district of Saint Hyacinthe, has instituted before this Court, an action for separation as to property against her husband, Joseph Richard, of the same place, trader.

TELLIER, DE LABRUÈRE & BEAUCHEMIN,
 Attorneys for Plaintiff.
 Saint Hyacinthe, 22nd April, 1881. 1650

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de The Baylis Wilkes Manufacturing Company, de Montréal (en commandite), faillie.

Un dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objection jusqu'au 22e jour de mai 1881, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES ROSS,
 Syndic.

10, rue des Sœurs Grises.
 Montréal 4 mai 1881. 1767 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de François-Xavier Lecavalier, failli.

Le neuvième jour de juin prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LAREAU & LEBEUF,
 Procureurs *ad litem* du dit failli.
 Montréal, 2 mai 1881. 1731 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Adolphe Roy et Arthur Roy, tous deux marchands associés, de la cité de Montréal, et y faisant affaires sous les nom et raison de "Adolphe Roy & Cie.," tant individuellement que comme associés, faillis.

Le dixième jour de juin prochain, le soussigné Arthur Roy, s'adressera à la Cour Supérieure siégeant dans le district de Montréal, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et de ses amendements, tant individuellement que comme membre de la dite société.

ARTHUR ROY,
 Par ses procureurs *ad litem*.
 LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
 Montréal, 4 mai 1881. 1769 2

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of the Baylis-Wilkes Manufacturing Company of Montreal (Limited), an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared open to objection until the 22nd day of May, 1881, after which dividend will be paid.

JAMES ROSS,
 Assignee.

10, Grey Nun Street.
 Montreal, 4th May 1881. 1768

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of François Xavier Lecavalier, an Insolvent.

On the ninth day of June next, the said insolvent shall apply to the said court for his discharge under the said act.

LAREAU & LEBEUF,
 Attorneys *ad litem* for said Insolvent.
 Montreal, 2nd May, 1881. 1732

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS S.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *In the Superior Court.*
 In the matter of Adolphe Roy and Arthur Roy, both of the city of Montreal, merchants and co-partners, and there doing business as such under the name, style and firm of "Adolphe Roy & Cie.," as well individually, as members of the said firm, Insolvents.

On the tenth day of June next, the undersigned Arthur Roy, shall apply to the Superior Court, sitting in the district of Montreal, for his discharge under the said act and amendments thereto, as well individually as having been a member of the said firm.

ARTHUR ROY,
 By his attorneys *ad litem*.
 LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
 Montreal, 4th May, 1881. 1770

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec. }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de William W. McClellan, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec William J. Craven, de la ville de Longueuil, sous les nom et raison de McClellan, Craven & Cie., faillis.
 Le troisième jour de juin prochain, le dit failli William W. McClellan, demandera à la dite cour décharge en vertu du dit acte.
 LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Montréal, 27 avril 1881. 1697 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
 Province de Québec. }
 District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 No. 473.
 Dans l'affaire de Samuel Bornstein, failli.
 Le sixième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.
 SAMUEL BORNSTEIN,
 Par AMYOT & CHAPAIS,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Québec, 27 avril 1881. 1677 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
 Province de Québec. }
 District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 No. 200.
 Dans l'affaire de Edouard Hospice Marceau, failli.
 Le deuxième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.
 EDOUARD HOSPICE MARCEAU,
 Par G. MIVILLE DE CHENE,
 Son procureur *ad litem.*
 Québec, 30 avril 1881. 1699 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

District de Québec. } *Cour Supérieure.*
*In re:—*John Giblin, marchand, de Québec, failli.
 Le premier juin prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.
 R. I. BRADLEY,
 Son procureur *ad litem.*
 Québec, 23 avril 1881. 1613 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec. }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Emilien Vannier, de la ville de Montréal, failli.
 Le vingt-sixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.
 EMILIEN VANNIER,
 Montréal, 22 avril 1881. 1609 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
 Province de Québec. }
 District de Saint-François. } *Dans la Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de William W. Bailey, failli.
 Lundi, le trentième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.
 W. W. BAILEY,
 Par IVES & BROWN,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Daté, 19 avril 1881. 1543 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of William W. McClellan, as well individually as having done business in co-partnership with William J. Craven, of the town of Longueuil, under the name style and firm of McClellan, Craven & Co., Insolvents.
 On the third day of June next, the said insolvent William W. McClellan, will apply to the said court for his discharge under the said act.
 LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
 His attorneys *ad litem.*
 Montreal, 27th April, 1881. 1698

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
 Province of Quebec, }
 District of Quebec. } *In the Superior Court.*
 No. 473.
 In the matter of Samuel Bornstein, an Insolvent.
 On the sixth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.
 SAMUEL BORNSTEIN,
 By AMYOT & CHAPAIS,
 His attorneys *ad litem.*
 Quebec, 27th April, 1881. 1678

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
 Province of Quebec, }
 District of Quebec. } *In the Superior Court.*
 No. 200.
 In the matter of Edouard Hospice Marceau, an Insolvent.
 On the second day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.
 EDOUARD HOSPICE MARCEAU,
 By G. MIVILLE DE CHENE,
 His attorney *ad litem.*
 Quebec, 30th April, 1881. 1700

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

District of Quebec. } *Superior Court.*
*In re:—*John Giblin, trader, of Quebec, an Insolvent.
 On the first day of June next, the said insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.
 R. I. BRADLEY,
 His attorney *ad litem.*
 Quebec, 23rd April, 1881. 1614

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of Emilien Vannier, of the city of Montreal, an Insolvent.
 On the twenty sixth day of May next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said acts.
 EMILIEN VANNIER,
 Montreal, 22nd April, 1881. 1610

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
 Province of Quebec, }
 District of Saint Francois. } *In the Superior Court.*
 In the matter of William W. Bailey, an Insolvent.
 On Monday, the thirtieth day of May next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under said act.
 W. W. BAILEY,
 Per IVES & BROWN,
 His attorneys *ad litem.*
 Dated, 19th April, 1881. 1544

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Thomas Anderson, failli.
Mercredi, le premier jour de juin prochain, le
soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir
une décharge en vertu du dit acte.

THOMAS ANDERSON,
Par A. ROBERTSON,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 23 avril 1881. 1597 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Barbeau et Joseph
Barbeau, marchands, du village de Laprairie,
district de Montréal, et y faisant affaires sous
les nom et raison de Barbeau & Cie, faillis.

Le premier jour de juin prochain, tant indivi-
duellement que comme associé de Jean-Baptiste
Barbeau, Joseph Barbeau s'adressera à cette cour
pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BARBEAU,
Par LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
1579 4
Leurs procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET DE SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Forester et Théodule Bour-
deau, marchands, du village de Laprairie, dis-
trict de Montréal, et y faisant affaires sous les
nom et raison de Forester & Bourdeau, tant
personnellement que comme co-associés, faillis.

Le premier jour de juin prochain, tant indivi-
duellement que comme co-associés, John Forester
et Théodule Bourdeau, s'adresseront à cette cour
pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JOHN FORESTER & THEODULE BOURDEAU,
Par LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
1577 4
Leurs procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Forester et Théodule Bour-
deau, marchands, du village de Laprairie, dis-
trict de Montréal, et y faisant affaires sous les
nom et raison de Forester et Bourdeau, tant
personnellement que comme co-associés, faillis.

Le dix-huitième jour de mai prochain, tant indivi-
duellement que comme co-associés, John Fores-
ter et Théodule Bourdeau, s'adresseront à cette
cour pour obtenir une décharge en vertu du dit
acte.

JOHN FORESTER & THEODULE BOURDEAU,
Par LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
1505 5
Leurs procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Barbeau et Joseph
Barbeau, tous deux marchands, du village de
Laprairie, et faisant affaire sous les nom et
raison de Barbeau & Compagnie.

Le dix-huitième jour de mai prochain, un des
faillis, Joseph Barbeau, personnellement et com-
me associé, fera application à cette cour pour une
décharge sous le dit acte.

JOSEPH BARBEAU,
Par LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
1519 5
Ses procureurs *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Québec. }

In the matter of Thomas Anderson, an Insolvent.
On Wednesday, the first day of June next, the
undersigned will apply to the said court for a dis-
charge under the said act.

THOMAS ANDERSON,
By A. ROBERTSON,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 23rd April, 1881. 1598

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Barbeau and
Joseph Barbeau, merchants, in the village of
Laprairie, district of Montreal, and therein
doing business under the name style and firm of
Barbeau & Co., Insolvents.

On the first day of June next, individually and
as partners of Jean Baptiste Barbeau, Joseph Bar-
beau, shall apply to this court for a discharge
under the said act.

JOSEPH BARBEAU,
Per LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
1580
Their attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of John Forester and Théodule
Bourdeau, merchants, in the village of Laprairie,
district of Montreal, and therein doing business
under the name, style and firm of Forester &
Bourdeau, personally and as co-partners, Insol-
vents.

On the first day of June next, individually and
as co-partners, John Forester and Théodule Bour-
deau, shall apply to this court for a discharge
under the said act.

JOHN FORESTER & THEODULE BOURDEAU
Per LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON
1578
Their attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of John Forester and Théodule
Bourdeau, merchants, in the village of Laprairie,
district of Montreal, and therein doing business
under the name, style and firm of Forester and
Bourdeau, personally and as co-partners, Insol-
vents.

On the eighteenth day of May next, indivi-
dually and as co-partners, John Forester and
Théodule Bourdeau, shall apply to this court for a
discharge under the said act.

JOHN FORESTER & THEODULE BOURDEAU
Per LACOSTE GLOBENSKY & BISAILLON,
1506
Their attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Barbeau and
Joseph Barbeau, both merchants, of the village
of Laprairie, and doing business under the style
and firm of Barbeau & Compagnie.

On the eighteenth day of May next, one of the
insolvents, Joseph Barbeau, individually and as a
partner, will apply to the said court for his dis-
charge under the said act.

JOSEPH BARBEAU,
By LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
1520
His attorneys *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Marcel E. Lymburner, argentier
 et commerçant, de la cité et du district de Mon-
 tréal, failli.

Mercredi, le dix-huitième jour de mai prochain
 (1881), le soussigné s'adressera à la dite cour pour
 obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

MARCEL E. LYMBURNER,
 Par son procureur *ad litem*.
 A. DALBEC.

Montréal, 8 avril 1881. 1445 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire d'Hypolite Roy, de la cité de Mont-
 réal, failli.

Mercredi, le dix-huitième jour de mai prochain,
 le soussigné s'adressera à la dite cour pour obte-
 nir sa décharge sous le dit acte.

HYPOLITE ROY.
 Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 avril 1881. 1515 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Bedford. }

Dans l'affaire de Dennis Bourne.
 Le treizième jour de juin prochain, le soussigné
 s'adressera à la dite cour pour obtenir une dé-
 charge en vertu du dit acte.

DENNIS BOURNE,
 Par son procureur *ad litem*,
 A. E. MITCHELL.

1439 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Léon Julien, de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-huitième jour de mai prochain,
 le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir
 sa décharge sous le dit acte.

LÉON JULIEN,
 Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 avril 1881. 1513 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edward Tighe, de la cité de
 Montréal, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes
 a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au
 trentième jour de mai 1881, après lequel jour les
 dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
 Syndic.
 Bureau : 537, rue Saint-Paul,
 Montréal, 5 mai 1881. 1787 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Ferdinand Bayard, des cité et
 district de Montréal, boucher et commerçant,
 failli.

Mercredi, le huitième jour de juin prochain, le
 soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir
 une décharge en vertu du dit acte.

F. BAYARD.
 Par CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER.
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 5 mai 1881. 1791 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of Marcel E. Lymburner, silver-
 plater and trader, of the city and district of Mon-
 treal, an Insolvent.

On Wednesday, the eighteenth day of May next,
 (1881), the undersigned will apply to the said
 court for a discharge under the said acts.

MARCEL E. LYMBURNER,
 By his attorney *ad litem*.
 A. DALBEC.

Montreal, 8th April, 1881. 1446

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Hypolite Roy, of the city of Mon-
 treal, an Insolvent.

On Wednesday, the eighteenth day of May
 next, the undersigned will apply to the said court
 for his discharge under the said act.

HYPOLITE ROY.
 Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th April, 1881. 1516

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Bedford. }

In the matter of Dennis Bourne.
 On the thirteenth day of June next, the under-
 signed will apply to the said court for a discharge
 under the said act.

DENNIS BOURNE,
 Per his attorney *ad litem*.
 A. E. MITCHELL.

1440

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Léon Julien, of Montreal, an
 Insolvent.

On Wednesday, the eighteenth day of May next,
 the undersigned will apply to the said court for
 his discharge under the said act.

LÉON JULIEN,
 Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th April, 1881. 1514

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edward Tighe, of the city of
 Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been pre-
 pared open to objection until the thirtieth day of
 May, 1881, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
 Assignee.
 Office : 537, St. Paul street,
 Montreal, 5th May, 1881. 1788

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court*
 District of Montreal. }
 In the matter of Ferdinand Bayard, of the city
 and district of Montreal, butcher and trader,
 an Insolvent.

On Wednesday, the eighth day of June next, the
 undersigned will apply to the said court for a dis-
 charge under the said act.

F. BAYARD.
 Per CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 5th May, 1881. 1792

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Jones & Burland, faillis.
Mercredi, le premier jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JOHN B. BURLAND,
Par KERR, CARTER & MCGIBBON,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 28 avril 1881. 1713 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 463.
Dans l'affaire de Léonard L. Charbonneau, failli.

Le huitième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

LEONARD L. CHARBONNEAU,
Par TAILLON & NANTEL,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 28 avril 1881. 1721 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de W. Robert Smith, de Montréal, failli.

Le deuxième jour de juin prochain (1881), le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

W. R. SMITH,
Par son procureur *ad litem*,
D. C. DUMAS.
Montréal, 28 avril 1881. 1719 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }

Dans l'affaire de Anthony S. Dewey, du canton de East Bolton, en le district de Bedford, forgeron et commerçant, failli.

Mercredi, le quinzième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

ANTHONY S. DEWEY,
Par LYNCH, AMYRAULD & FAY,
Ses procureurs *ad litem.*
Sweetsburg, 4 mai 1881. 1789 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }

Dans l'affaire de Maxime Larose, du village de Frelighsburg, en le dit district de Bedford, marchand de chaussures, failli.

Lundi, le treizième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

MAXIME LAROSE,
Par LYNCH, AMYRAULD & FAY,
Ses procureurs *ad litem.*
Sweetsburgh, P. Q., 4 mai 1881. 1793 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Jones & Burland, Insolvents.
On Wednesday, the first day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN B. BURLAND,
By KERR, CARTER & MCGIBBON,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 28th April, 1881. 1714

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 463.
In the matter of Léonard L. Charbonneau, an Insolvent.

On the eighth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act and its amendments.

LEONARD L. CHARBONNEAU,
Per TAILLON & NANTEL,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 28th April, 1881. 1722

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of W. Robert Smith, of Montreal, an Insolvent.

On the second day of June next, (1881), the undersigned will apply to the said court to obtain his discharge in virtue of the said act and its amendments.

W. R. SMITH,
By his attorney *ad litem*,
D. C. DUMAS,
Montreal, 28th April, 1881. 1720

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }

In the matter of Anthony S. Dewey, of the township of East Bolton, in the district of Bedford, blacksmith and trader, an Insolvent.

On Wednesday, the fifteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANTHONY S. DEWEY,
Per LYNCH, AMYRAULD & FAY,
His attorneys *ad litem.*
Sweetsburg, 4th May, 1881. 1790

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }

In the matter of Maxime Larose, of the village of Frelighsburg, in said district of Bedford, boot and shoe dealer, an Insolvent.

On Monday, the thirteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

MAXIME LAROSE,
Per LYNCH, AMYRAULD & FAY,
His attorneys *ad litem.*
Sweetsburgh, P. Q., 4th May, 1881. 1794

Règles de Cour.

Province de Québec, } Cour Supérieure pour le
District de Montréal. } Bas-Canada.
No. 1903.

Le vingt-deuxième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-un.

PRESENT :—L'honorable M. le Juge JETTÉ.
Hyacinthe F. Poirier, Demandeur ;

vs.

Amédée Baillot, professeur de français, de la cité et district de Montréal, Défendeur,
et

Adolphe Bélanger, Opposant.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Amédée Baillot, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau, à Montréal, du Prothonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite *Gazette*, accompagnée d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre.)

HUBERT, HONEY & GENDRON,
1727 2 P. C. S.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières. } No. 178.

Le vingt-neuvième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-un.

Par l'honorable J. B. BOURGEOIS, J. C. S.

La Banque Hochelaga, corps politique et incorporé, ayant son principal établissement en la cité de Montréal, district de Montréal, et ayant aussi un bureau d'affaires en la cité des Trois-Rivières, district des Trois-Rivières, Demanderesse ;

vs.

Alexander McDougall et Louis Dusseault, tous deux commerçants, de la cité des Trois-Rivières, et faisant affaires ensemble et en société comme fabricants de fer, en la paroisse de saint-Boniface de Shawenigan, district des Trois-Rivières, sous les nom et raison de McDougall & Dusseault, et Napoléon Dagneau, marchand, de la cité des Trois-Rivières, tous trois conjointement et solidairement, Défendeurs.

Sur requête de la part de Edmond Alfred Rocheleau et Eugène Moreau, tous deux marchands, de la cité des Trois-Rivières, et y faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de Rocheleau et Moreau, créanciers des dits défendeurs Alexander McDougall et Louis Dusseault, et opposants en cette cause ; Attendu que des oppositions afin de conserver ont été produites en cette cause par diverses personnes et particulièrement par eux les dits opposants Rocheleau et Moreau, alléguant l'insolvabilité des dits Défendeurs Alexander McDougall et Louis Dusseault. Il est ordonné que les créanciers des dits Défendeurs McDougall et Dusseault, produisant en cette cause leurs réclamations, accompagnées de pièces justificatives, sous quinze jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance, dans les langues anglaise et française, dans la *Gazette Officielle de Québec*, conformément aux articles 603 et 604, du code de procédure civile—avec dépens en faveur de Messieurs Gervais et Gérin, avocats et procureurs des requérants et opposants Rocheleau et Moreau.

Certifié,

F. X. GUILLET,
Député P. C. S.
1723 2 District des Trois-Rivières.

Rules of Court.

Province of Quebec, } Superior Court for Lower
District of Montreal. } Canada.
No. 1903

The twenty second day of April, one thousand eight hundred and eighty one.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice JETTÉ.
H. F. Poirier, Plaintiff ;

vs.

Amédée Baillot, of the city and district of Montreal, french teacher, Defendant,
and

Adolphe Bélanger, Opposant.

The Court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Amédée Baillot, the Defendant in this cause, who have not already fyled their claims, be now called upon to fyle them in this cause in the office, in Montreal, of the Prothonotary of this Court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said *Gazette*, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order.)

HUBERT, HONEY & GENDRON,
1728 P. S. C.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three Rivers. } No. 178.

The twenty ninth day of April, one thousand eight hundred and eighty one.

By the Honorable J. B. BOURGEOIS, J. C. S.

La Banque Hochelaga, a body politic and corporate, having its principal establishment in the city of Montreal, district of Montreal, and having also a business office in the city of Three Rivers, district of Three Rivers, Plaintiff ;

vs.

Alexander McDougall and Louis Dusseault, both traders, of the city of Three Rivers, and doing business together as such in partnership as iron manufacturers, in the parish of Saint Boniface de Shawenigan, district of Three Rivers, under the style and firm of McDougall & Dusseault, and Napoléon Dagneau, merchant, of the city of Three Rivers, all three jointly and severally, Defendants.

On petition or behalf Edmond Alfred Rocheleau and Eugene Moreau, both merchants, of the city of Three Rivers, and there carrying on business as such in partnership under the style and firm of Rocheleau and Moreau, creditors of the said defendants Alexander McDougall and Louis Dusseault, opposants in this cause ; Whereas oppositions *afin de conserver* have been fyled in this cause, by divers parties and particularly by the said opposants Rocheleau & Moreau, alleging the insolvency of the said Defendants Alexander McDougall and Louis Dusseault. It is ordered that the creditors of the said defendants McDougall & Dusseault do fyle in this cause their claims accompanied with vouchers, within fifteen days counting from the date of the first insertion of this order, in the english and french languages, in the *Quebec Official Gazette*, pursuant to articles 603 and 604 of the Code of Civil Procedure, with costs in favor of Messrs. Gervais and Gerin, advocates, and attorneys of the petitioners and opposants, Rocheleau & Moreau.

Certified,

F. X. GUILLET,
Deputy P. S. C.
1724 District of Three Rivers.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour de Circuit
District de Joliette, } pour le district de Joliette.
Cour de Circuit. }

No. 1231.

Mercredi, le vingt-septième jour du mois d'avril,
mil huit cent quatre-vingt-un.

PRÉSENT EN CHAMBRE:

L'Honorable L. A. OLIVIER, J. C. S.

Charles LeBlanc, marchand, de la ville de Joliette,
dans le district de Joliette, Demandeur ;

vs.

Louis Prosper Coutu, forgeron, du même lieu,
Défendeur,

et

Gaspard Coutu, forgeron, du même lieu,
Opposant.

Sur requête du demandeur dénonçant l'insolvabilité et la déconfiture du défendeur, il est ordonné que pour les fins de la distribution des deniers prélevés en cette cause, les créanciers du dit défendeur soient appelés, requis et notifiés, par avis public, publié suivant la loi de produire leurs réclamations sous quinze jours, à compter de la date de la première insertion des présentes, au bureau du greffier de cette cour, conformément aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada.

(Par ordre)

DESROCHERS & DESILETS,

1747 1

G. C. C.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Garant, de la cité de Québec, libraire, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées en les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente. à savoir :

1. Le cinquième indivis en la moitié indivise ou le dixième indivis au total du lot numéro deux mille huit cent sept (No. 2807), du cadastre officiel du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, étant un immeuble situé en la dite cité de Québec, quartier du Palais; borné au nord-ouest par la rue Saint-Jean, au sud-ouest par le lot numéro deux mille huit cent seize (No. 2816), au nord-est par le lot numéro deux mille huit cent huit (No. 2808), et au sud-ouest par le lot numéro deux mille huit cent six (No. 2806), mesurant vingt-deux pieds six pouces sur la rue Saint-Jean, vingt-deux pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille huit cent seize, cent quarante-un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille huit cent huit, et cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille huit cent six, contenant en superficie deux mille huit cent soixante pieds, mesure anglaise (2860) égal à deux mille cinq cent dix-huit pieds français (2518) avec une maison en pierre à trois étages, hangard et

3

Canada,
Province of Quebec, } In the Circuit Court
District of Joliette, } district of Joliette.
Circuit Court. }

No. 1231.

On Wednesday, the twenty seventh day of the month of April, one thousand eight hundred and eighty one.

PRESENT IN CHAMBERS:

The Honorable L. A. OLIVIER, J. S. C.

Charles LeBlanc, merchant, of the town of Joliette,
in the district of Joliette, Plaintiff;

vs.

Louis Prosper Coutu, blacksmith, of the same place,
Defendant;

and

Gaspard Coutu, blacksmith, of the same place,
Opposant.

On petition of the plaintiff alleging the insolvency and discomfiture of the defendant, it is ordered, that, for the purpose of distributing the moneys levied in this cause, the creditors of the said defendant be called upon, required and notified, by public notice according to law, to file their claims within fifteen days, counting from the date of the first insertion hereof, in the office of the clerk of this court, pursuant to articles 603 and 604 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada.

(By order)

DESROCHERS & DESILETS,

1748

C. C. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of François Xavier Garant, of the city of Quebec, bookseller, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to makethem known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The undivided fifth of the undivided half or the undivided tenth of the whole of the lot number two thousand eight hundred and seven (No. 2807), of the official cadastre (*cadastre officiel*) of Saint Lewis ward, of the city of Quebec, being an immoveable situated in the city of Quebec, Saint Lewis ward; bounded to the north west by Saint John street, to the south west by the lot number two thousand eight hundred and sixteen (No. 2816), to the north east by the lot number two thousand eight hundred and eight (No. 2808), and to the south west by the lot number two thousand eight hundred and six (No. 2806), measuring twenty two feet six inches on Saint John street, twenty two feet six inches on the line which divides the said lot from the lot number two thousand eight hundred and sixteen, one hundred forty one feet on the line which divides the said lot from the lot number two thousand eight hundred and eight, and one hundred thirty four feet six inches on the line which divides the said lot from the lot two thousand eight hundred and six,

autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances, et avec le droit de passage sur le lot (No. 2808) numéro deux mille huit cent huit; sujet en faveur de Sa Majesté, représentant le ci-devant ordre des Jésuites, à une rente constituée d'une piastre et demi à cinq pour cent; et à une rente foncière de cinquante centins payables chaque année; et aussi à l'usufruit créé en faveur de Dame Marie Emilie Pouliot, veuve en premières noces de feu Edouard Garant, et en secondes noces de feu Colin McCallum, la vie durant de la dite Marie Emilie Pouliot.

2. Le cinquième indivis en la moitié indivise ou le dixième indivis au total du lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre (No. 2984), du cadastre officiel du quartier du Palais, de la cité de Québec, étant un immeuble situé en la dite cité de Québec, quartier du Palais; borné vers le nord-ouest et vers le nord-est par le lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-trois (No. 2983), vers le sud-est par la rue Saint-Jean, et vers le sud-ouest par le lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq (No. 2985); mesurant seize pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-trois, vingt-sept pieds neuf pouces sur la rue Saint-Jean, soixante-quatre pieds sept pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-trois, et soixante-trois pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq; contenant en superficie quatorze cent-huit pieds (1408), mesure anglaise, égal à douze cent quarante pieds français (1240) — avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances, et avec le droit de passage sur le lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq et entre les lots deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq, et deux mille neuf cent quatre-vingt-six, à être vendu sujet à l'usufruit créée en faveur de Dame Marie Emilie Pouliot, veuve en premières noces du dit feu Edouard Garant, et en secondes noces du dit feu Colin McCallum, la vie durant de la dite Marie Emilie Pouliot.

Pour être vendus au bureau du shérif du district de Québec, en la cité de Québec, au palais de justice, à DIX heures du matin, le TRENTE-UNIÈME jour de MAI prochain.

ODILON ROY,

Syndic à la faillite de F. X. Garant.
Québec, 26 mars 1881. 1089 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND-
MENTS.

Dans l'affaire de Eugène Garant, de la cité de Québec, libraire, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Le cinquième indivis en la moitié indivise ou

containing two thousand eight hundred and sixty superficial feet, english measure (2860), equal to two thousand five hundred and eighteen french feet (2518) — with the three story stone house, hangar and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies; and with the right of passage upon the lot number two thousand eight hundred and eight; subject in favor of Her Majesty representing the late order of Jesuits, to a constituted rent of one dollar and a half, at five per cent, and to a *rente foncière* of fifty cents, payable each year, and also subject to the usufruct created in favor of Dame Marie Emilie Pouliot, widow by her first marriage of the late Edouard Garant, and by her second marriage of the late Colin McCallum, during the lifetime, of the said Marie Emilie Pouliot.

2. The undivided fifth of the undivided half or the undivided tenth of the whole of the lot number two thousand nine hundred and eighty four (No. 2984), of the official cadastre (*cadastre officiel*) of Palace ward, of the city of Quebec, being an immoveable situated in the city of Quebec, Palace ward; bounded to the north west and north east by the lot number two thousand nine hundred and eighty three (No. 2983), to the south east by the said John street, and to the south west by the lot number two thousand nine hundred and eighty five (No. 2985), measuring sixteen feet on the line which divides the said lot from the lot number two thousand nine hundred and eighty three, twenty seven feet nine inches, on said Saint John street, sixty four feet seven inches, on the line which divides the same lot from the lot number two thousand nine hundred and eighty three, and sixty three feet four inches, on the line which divides the said lot from the lot number two thousand nine hundred and forty five; containing fourteen hundred and eight superficial feet, english measure (1408), equal to twelve hundred and forty french feet (1240) — with the house thereon erected, circumstances and dependencies, and with the right of passage upon the lot number two thousand nine hundred and eighty five, and between the lots two thousand nine hundred and eighty five and two thousand nine hundred and eighty six; to be sold subject to the usufruct created in favor of Dame Marie Emilie Pouliot, widow by her first marriage of the said late Edouard Garant, and by her second marriage of the said late Colin McCallum, during the lifetime of the said Marie Emilie Pouliot.

To be sold at the office of the sheriff of the district of Quebec, in the city of Quebec, at the court house, at TEN o'clock of the morning, on the THIRTY FIRST day of MAY next.

ODILON ROY,

Assignee of the estate of F. X. Garant.
Québec, 26th March, 1881. 1090
[First published, 26th March, 1881.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.

In the matter of Eugene Garant, of the city of Québec, bookseller, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. The undivided fifth of the undivided half or

le dixième indivis au total du lot numéro deux mille huit cent sept (No. 2807), du cadastre officiel du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, étant un immeuble situé en la dite cité de Québec, quartier du Palais; borné au nord-ouest par la rue Saint-Jean, au sud-ouest par le lot numéro deux mille huit cent seize (No. 2816), au nord-est par le lot numéro deux mille huit cent huit (No. 2808), et au sud-ouest par le lot numéro deux mille huit cent six (No. 2806), mesurant vingt-deux pieds six pouces sur la rue Saint-Jean, vingt-deux pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille huit cent seize, cent quarante-un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille huit cent huit, et cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille huit cent six, contenant en superficie deux mille huit cent soixante pieds, mesure anglaise (2860) égal à deux mille cinq cent dix-huit pieds français (2518)—avec une maison en pierre à trois étages, hangard et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances, et avec le droit de passage sur le lot (No. 2808) numéro deux mille huit cent huit; sujet en faveur de Sa Majesté, représentant le précédent ordre des Jésuites, à une rente constituée d'une piastre et demi à cinq pour cent, et à une rente foncière de cinquante centins, payables chaque année; et aussi à l'usufruit créé en faveur de Dame Marie Emilie Pouliot, veuve en premières noces de feu Edouard Garant, et en secondes noces de feu Colin McCallum, la vie durant de la dite Marie Emilie Pouliot.

2. Le cinquième indivis en la moitié indivise ou le dixième indivis au total du lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre (No. 2984), du cadastre officiel du quartier du Palais, de la cité de Québec, étant un immeuble situé en la dite cité de Québec, quartier du Palais; borné vers le nord-ouest et vers le nord-est par le lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-trois (No. 2983), vers le sud-est par la rue Saint-Jean, et vers le sud-ouest par le lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq (No. 2985); mesurant seize pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-trois, vingt-sept pieds neuf pouces sur la rue Saint-Jean, soixante-quatre pieds sept pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq et deux mille neuf cent quatre-vingt-six, et soixante-trois pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq; contenant en superficie quatorze cent-huit pieds (1408), mesure anglaise, égal à douze cent quarante pieds français (1240)—avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances, et avec le droit de passage sur le lot numéro deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq, et entre les lots deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq et deux mille neuf cent quatre-vingt-six; à être vendu sujet à l'usufruit créé en faveur de Dame Marie Emilie Pouliot, veuve en premières noces du dit feu Edouard Garant, et en secondes noces du dit feu Colin McCallum, la vie durant de la dite Marie Emilie Pouliot.

Pour être vendus au bureau du shérif du district de Québec, en la cité de Québec, au palais de justice, à DIX heures du matin, le TRENTE-UNIÈME jour de mai prochain.

ODILON ROY,

Syndic à la faillite d'Eugène Garant.
Québec, 26 mars 1881. 1087 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

the undivided tenth of the whole of the lot number two thousand eight hundred and seven (No. 2807), of the official cadastre (*cadastre officiel*) of Saint Lewis ward, of the city of Quebec, being an immoveable situated in the city of Quebec, Saint Lewis ward; bounded to the north west by Saint John street, to the south west by the lot number two thousand eight hundred and sixteen (No. 2816), to the north east by the lot number two thousand eight hundred and eight (No. 2808), and to the south west by the lot number two thousand eight hundred and six (No. 2806), measuring twenty two feet six inches on Saint John street twenty two feet six inches on the line which divides the said lot from the lot number two thousand eight hundred and sixteen, one hundred forty one feet on the line which divides the said lot from the lot number two thousand eight hundred and eight, and one hundred thirty four feet six inches on the line which divides the said lot from the lot two thousand eight hundred and six, containing two thousand eight hundred and sixty superficial feet, english measure (2860), equal to two thousand five hundred and eighteen french feet (2518)—with the three story stone house, hangard and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies; and with the right of passage upon the lot number two thousand eight hundred and eight; subject in favor of Her Majesty, representing the late order of Jesuits, to a constituted rent of one dollar and a half, at five per cent, and to a *rente foncière* of fifty cents, payable each year, and also subject to the usufruct created in favor of Dame Marie Emilie Pouliot, widow by her first marriage of the late Edouard Garant, and by her second marriage of the late Colin McCallum, during the lifetime, of the said Marie Emilie Pouliot.

2. The undivided fifth of the undivided half or the undivided tenth of the whole of the lot number two thousand nine hundred and eighty four (No. 2984), of the official cadastre (*cadastre officiel*) of Palace ward, of the city of Quebec, being an immoveable situated in the city of Quebec, Palace ward; bounded to the north west and nord east by the lot number two thousand nine hundred and eighty three (No. 2983), to the south east by the said John street, and to the south west by the lot number two thousand nine hundred and eighty five (No. 2985), measuring sixteen feet on the line which divides the said lot from the lot number two thousand nine hundred and eighty three, twenty seven feet nine inches on said Saint John street, sixty four feet seven inches on the line which divides the same lot from the lot number two thousand nine hundred and eighty three, and sixty three feet four inches on the line which divides the said lot from the lot number two thousand nine hundred and forty five; containing fourteen hundred and eight superficial feet, english measure (1408), equal to twelve hundred and forty french feet (1240)—with the house thereon erected, circumstances and dependencies; and with the right of passage upon the lot number two thousand nine hundred and eighty five, and between the lots two thousand nine hundred and eighty five and two thousand nine hundred and eighty six; to be sold subject to the usufruct created in favor of Dame Marie Emilie Pouliot, widow by her first marriage of the said late Edouard Garant, and by her second marriage of the said late Colin McCallum, during the lifetime, of the said Marie Emilie Pouliot.

To be sold at the office of the sheriff of the district of Quebec, in the city of Quebec, at the court house, at TEN o'clock of the morning, on the THIRTY FIRST day of MAY next.

ODILON ROY,

Assignee to the estate of Eugene Garant.
Québec, 26th March, 1881. 1088
[First published, 26th March, 1881.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Adolphe Roy, de la cité de Montréal, marchand, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit et appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Banada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains de John Fair, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Le quart indivis d'un lot de terre connu comme "Les Sources de Varennes," situé dans la paroisse de Sainte-Anne de Varennes, à la Grande Côte d'en bas, de la contenance d'environ deux arpents de front sur environ trois arpents de profondeur, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure; tenant d'un bout au chemin public, de l'autre bout et d'un côté à Antoine Brodeur, et de l'autre côté à Édouard Bernard—avec le quart indivis de la maison et des autres bâtisses dessus érigées.

Le dit lot de terre étant connu et désigné comme lot numéro cinquante-six (56), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Varennes.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Varennes, M A R D I, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN prochain 1881, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
C. BEAUSOLEIL,
Syndics conjoints.

115, rue Saint-François Xavier,
Montréal, 14 avril 1881. 1535 2
[Première publication, 23 avril 1881.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de Owen Lynch, de Beauharnois, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

La moitié d'arrière du lot No. 347, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Cécile, en le comté de Beauharnois, et dans la septième concession du dit plan officiel de la dite paroisse; bornée au nord-ouest par le reste du dit lot No. 347, au nord-est par les Nos. 356, 357, 358, 359 et 360, au sud-est par le No. 374, et au sud-ouest par le No. 348, du dit plan.

Pour être vendue au bureau du soussigné, No. 112, rue Saint-François-Xavier, Montréal, VENDREDI, le VINGT-QUATRIEME jour de JUIN A. D. 1881, à ONZE heures de l'avant-midi.

ALEX. MOFFAT,
syndic.

[Première publication, 23 avril 1881.] 1567 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of Adolphe Roy, of the city of Montréal, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described and belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with John Fair, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

The undivided quarter of a lot of land known as "Les Sources de Varennes," situate in the parish of Sainte Anne de Varennes, at the Lower Hill, containing about two arpents in front by about three arpents in depth, more or less, without any warranty as to precise measurement; bounded at one end by the public road, at the other end and on one side by Antoine Brodeur, and on the other side by Edouard Bernard—with the undivided fourth of the house and other buildings thereon erected.

The said lot of land being known and distinguished as lot number fifty six (56), on the official plan and in the book of reference of the parish of Varennes.

To be sold at the door of the parish church of the parish of Varennes, on TUESDAY, the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, (1881), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
C. BEAUSOLEIL
Joint assignees.

115, Saint François Xavier street.
Montreal, 14th April, 1881. 1536
[First published, 23rd April, 1881.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of Owen Lynch, of Beauharnois, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montréal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

The rear half of lot No. 347, of the official plan and book of reference of the parish of Saint Cécile, in the county of Beauharnois, and in the seventh concession of said official plan of said parish; bounded to the north west by the remaining of said lot No. 347, towards the north east by Nos. 356, 357, 358, 359 and 360, towards the south east by No. 374, and towards the south west by No. 348 of said plan.

To be sold at the office of the undersigned, No. 112, Saint François Xavier street, Montréal, on FRIDAY, the TWENTY FOURTH day of JUNE A. D. 1881, at ELEVEN o'clock forenoon.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

[First published, 23rd April, 1881.] 1568

Licitations.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*
No. 2531.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un jugement rendu par la cour supérieure siégeant à Montréal, le vingt-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante et dix-neuf, dans une cause où "The Provincial Loan Company," corps incorporé, ayant son principal bureau en la cité de Montréal, est demanderesse, et Joseph B. Bronsdon, entrepreneur, Sarah Ann Bronsdon, veuve de feu William Hall, en son vivant, de la cité de Montréal, gentilhomme, Caroline Bronsdon, épouse de Nelson Lovering, du même lieu, médecin, et le dit Nelson Lovering, afin d'autoriser sa dite épouse, tous de la dite cité de Montréal, et Joshua L. Bronsdon, de la cité de Toronto, en la province d'Ontario, commerçant, sont défendeurs, ordonnant la vente par licitation de la propriété immobilière ci-après décrite, et de la même manière et en vertu d'un jugement de la dite cour siégeant comme susdit, le septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt, dans la dite cause entre la dite demanderesse et les défendeurs, et James Irwin, de la dite cité de Montréal, gentilhomme, mis en cause, déclarant le dit jugement du vingt-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante et dix-neuf, exécutoire contre le dit James Irwin, en sa qualité de curateur nommé à la substitution créée par le testament de feu Joseph Russell Bronsdon, donnant le pouvoir à la demanderesse de vendre la dite propriété immobilière, à savoir :

Tout ce lot de terre ou emplacement sis et situé dans le faubourg Sainte-Marie *alias* faubourg Québec, de la dite cité de Montréal, contenant quatre-vingt pieds de front sur la profondeur qui peut se trouver à partir de la rue Sainte-Marie jusqu'à la rivière Saint-Laurent; borné en front par la dite rue Sainte-Marie, en arrière par la dite rivière Saint-Laurent, d'un côté par la propriété du Dr. Charles Dorion, et de l'autre côté par le dit Joseph Russell Bronsdon—avec une maison en pierre à deux étages sur la dite rue Sainte-Marie, et quatre étages en arrière et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot de terre et dépendances étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro quinze cent quatre-vingt-cinq (1585).

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé aux plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, 1881, à ONZE heures de l'avant-midi, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour supérieure, en la cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposé dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

THOS. W. RITCHIE,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 3 mars 1881. 1849
[Première publication, 14 mai 1881.]

Licitations.

Province of Québec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*
No. 2531.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment rendered by the superior court sitting in Montreal, the twenty ninth day of November, one thousand eight hundred and seventy nine, in a cause wherein The Provincial Loan Company, a body corporate having its head office in the city of Montreal, is plaintiff, and Joseph B. Bronsdon, contractor, Sarah Ann Bronsdon, widow of the late William Hall, in his lifetime, of the city of Montreal, gentleman, Caroline Bronsdon, wife of Nelson Lovering, of the same place, physician, and the said Nelson Lovering for the purpose of authorizing his said wife, all of the said city of Montreal, and Joshua L. Bronsdon, of the city of Toronto, in the province of Ontario, trader, are defendants, ordering the sale by licitation of the immoveable property hereinafter described, and likewise under and in virtue of a judgment of the said court, sitting as aforesaid, the seventeenth day of December, one thousand eight hundred and eighty, in the said cause between the said plaintiff and defendants, and James Irwin, of the said city of Montreal, gentleman, *mis en cause*, declaring the said judgment of the twenty ninth day of November, one thousand eight hundred and seventy nine, executory against the James Irwin, in his quality of curator to the substitution created by the last will and testament of the late Joseph Russell Bronsdon, to enable plaintiff to effect a valid sale of the said immoveable property, to wit:

All that certain lot of ground or emplacement situate lying and being in the Sainte Mary *alias* the Quebec suburbs, of the said city of Montreal, containing eighty feet in front by the depth which may be found from Sainte Mary street to the river Saint Lawrence; bounded in front by the said Sainte Mary street, in rear by the said river Saint Lawrence, on one side by a property belonging to Dr. Charles Dorion, and on the other side by the said Joseph Russell Bronsdon—with a store house, two stories high on the said Sainte Mary street, and four stories in the rear, and other buildings thereon erected. The said lot of land and promises being known on the official plan and book of reference of the said Sainte Mary's ward, of the said city of Montreal, as lot number fifteen hundred and eighty five (1585).

The said immoveable property above described, will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on MONDAY, the THIRTEENTH day of JUNE next (1881), at ELEVEN o'clock in the forenoon, sitting the court, in the practice division of said superior court, in the city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the protonotaire of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdrawn, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the protonotaire of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

THOS. W. RITCHIE,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 3rd March, 1881. 1850
[First published, 14th May, 1881.]

Canada,
Province de Québec, }
District de Beauce. } Cour Supérieure.
No. 1003.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Saint-Joseph de la Beauce, dans le district de Beauce, rendu à Saint-Joseph de la Beauce, le dix-neuvième jour de mars courant, dans une cause dans laquelle Thomas Jacques Taschereau, écuyer, notaire et shérif du district de Beauce, demeurant en la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, en le dit district de Beauce, est Demandeur; et Dame Marie Hélène Taschereau, de la paroisse de Sainte-Marie, en le district de Beauce, veuve majeure de feu Louis Achille Taschereau, tant en son nom comme propriétaire d'une partie indivise de la seigneurie appelée seigneurie Fleury ou Saint-Joseph sud-ouest, que comme usufruitière d'une autre partie indivise du même immeuble, la dite Dame Marie Hélène Taschereau, en sa qualité de tutrice dûment élue en justice aux enfants mineurs issus du mariage entre elle et feu Louis Achille Taschereau, savoir: Georges Louis, âgé de dix-sept ans; George Richard Achille, âgé de quinze ans; Marie Anne Evangéline, âgée de quatorze ans; Marie Joseph George Elzéar, âgée de onze ans; Marie George Joseph Achille Pierre Paul, âgé de sept ans; Marie Louis George Gabriel Elzéar, âgé de trois ans; et Marie Joseph Louis, âgé de sept mois; George Gabriel Elzéar Taschereau, écuyer, gentilhomme, du même lieu de Sainte-Marie, en le dit district, curateur dûment nommé en justice aux biens substitués en faveur des susdits mineurs par le testament de feu Dame Adélaïde Elizabeth Fleury de la Gorgendière, veuve Antoine Charles Taschereau, Demoiselle Hermine Taschereau, fille majeure usant de ses droits, de la dite paroisse de Sainte-Marie, en le district de Beauce; Dame Rosalie L'Heureux, de la dite paroisse de Sainte-Marie, en le dit district, veuve majeure de feu Louis Charles Taschereau, en son vivant, du même lieu, en sa qualité d'usufruitière d'une partie de la seigneurie Fleury ou Saint-Joseph sud-ouest; la dite Dame Rosalie L'Heureux, en sa qualité de tutrice dûment élue en justice à Alexandre Taschereau, son fils mineur issu de son mariage avec le dit feu Louis Charles Taschereau; Philéas Binet, cultivateur, de la dite paroisse de Sainte-Marie, en le dit district de Beauce, curateur dûment nommé en justice aux biens substitués en faveur du susdit mineur Alexandre Taschereau, par testament de feu Louis Charles Taschereau, son père; Antoine Achille Fleury Taschereau, négociant, ci-devant de la ville de Lévis, en le district de Québec, et maintenant demeurant en les Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'usufruitier d'une part de la seigneurie Fleury ou Saint-Joseph sud-ouest; Charles alias Charley Taschereau, garçon majeur, fils du dit Antoine Achille Fleury Taschereau, résidant aussi maintenant en les dits Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de la dite part; Dame Elmira alias Lumina Taschereau, épouse séparée de biens par contrat de mariage de sieur Albert Angers, huissier, de la cité de Québec, en le district de Québec, et le dit sieur Albert Angers, mis en cause pour autoriser sa dite épouse, la dite Dame Angers comme usufruitière d'une part de la dite seigneurie Fleury ou Saint-Joseph sud-ouest; le dit Albert Angers en sa qualité de curateur dûment élu en justice à Charles Albert Angers, son fils, interdit pour cause de démence, propriétaire de la dite part, Philippe Angers, étudiant en droit, de la paroisse de Saint-François, en le district de Beauce, curateur dûment nommé en justice aux biens substitués en faveur du susdit Charles Albert Angers, par le testament de feu Dame Adélaïde Elizabeth de la Gorgendière, veuve Antoine Charles Taschereau; Dame Caroline de la Gorgendière, veuve de feu David Pierre Croteau, écuyer, en son vivant, arpenteur, de la paroisse de Deschambault, en le district de

Canada,
Province of Quebec, }
District of Beauce. } Superior Court.
No. 1003.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Saint Joseph de la Beauce, in the district of Beauce, rendered at Saint Joseph de la Beauce, on the nineteenth day of March instant, in a cause wherein Thomas Jacques Taschereau, esquire, notary and sheriff of the district of Beauce, residing in the parish of Saint Joseph de la Beauce, in the said district of Beauce, is Plaintiff; and Dame Marie Helene Taschereau, of the parish of Sainte Marie, in the district of Beauce, widow of age of the late Louis Achille Taschereau, both in her own name as proprietress of an undivided part of the seigniorie called seigniorie Fleury or Saint Joseph south west, and in her quality of usufructuary of another undivided part of the same immovable, the said Dame Marie Helene Taschereau, in her quality of tutrix duly appointed to the minor children issue of the marriage between her and the late Louis Achille Taschereau, to wit: Georges Louis, aged seventeen years; George Richard Achille, aged fifteen years; Marie Anne Evangeline, aged fourteen years; Marie Joseph George Elzéar, aged eleven years; Marie George Joseph Achille Pierre Paul, aged seven years; Marie Louis George Gabriel Elzéar, aged three years; and Marie Joseph Louis, aged seven months; George Gabriel Elzéar Taschereau, esquire, gentleman, of the same place, Sainte Marie, in the said district, curator duly appointed to the substitution created in favor of the said minors under the last will and testament of the late Dame Adélaïde Elizabeth Fleury de la Gorgendière, widow of Antoine Charles Taschereau, Miss Hermine Taschereau, spinster, *usant de ses droits*, of the said parish of Sainte Marie, in the district of Beauce, Dame Rosalie L'Heureux, of the said parish of Sainte Marie, in the district aforesaid, widow of age of the late Louis Charles Taschereau, in his lifetime, of the same place, in her quality of usufructuary of a part of the seigniorie Fleury or Saint Joseph south west; the said Dame Rosalie L'Heureux, in her quality of tutrix duly appointed to Alexandre Taschereau, her minor child issue of her marriage with the said late Louis Charles Taschereau; Philéas Binet, farmer, of the said parish of Sainte Marie, in the said district of Beauce, curator duly appointed to the substitution created in favor of the said minor Alexandre Taschereau, by will and testament of the late Louis Charles Taschereau, his father, Antoine Achille Fleury Taschereau, trader, heretofore of the town of Lévis, in the district of Quebec, and now residing in the United States of America, in his quality of usufructuary of a part of the seigniorie Fleury or Saint Joseph south west; Charles alias Charley Taschereau, son of age of the said Antoine Achille Fleury Taschereau, also residing now in the said United States of America, proprietor of the said part, Dame Elmira alias Lumina Taschereau, wife separated as to property by marriage contract of Mr. Albert Angers, bailiff, of the city of Quebec, in the district of Quebec, and the said Albert Angers, *mis en cause* to authorize his said wife, the said Dame Angers, as usufructuary of a part of the said seigniorie Fleury or Saint Joseph south west; the said Albert Angers in his quality of curator duly appointed to Charles Albert Angers, his son, interdicted for insanity, proprietor of the said part, Philippe Angers, student at law, of the parish of Saint François, in the district of Beauce, curator duly appointed to the substitution created in favor of the said Charles Albert Angers, by the last will and testament of the late Dame Adélaïde Elizabeth de la Gorgendière, widow of Antoine Charles Taschereau; Dame Caroline de la Gorgendière, widow of David Pierre Croteau, esquire, in his lifetime,

Québec, François Nestor Marcotte, de la paroisse de Portneuf, en le district de Québec, époux commun en biens de Dame Louise Henriette Fleury de la Gorgendière, et la dite Dame Louise Henriette Fleury de la Gorgendière de lui dûment autorisée, et l'honorable Jean Thomas Taschereau, juge de la Cour Suprême pour la Puissance du Canada, demeurant en la cité de Québec, en le district de Québec, sont défendeurs, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

Une seigneurie connue sous le nom de seigneurie Fleury ou Saint-Joseph sud-ouest, située en les paroisses de Saint-Joseph et de Saint-Frédéric, en le district de Beauce, de trois lieues de front sur deux lieues de profondeur, côté sud-ouest de la rivière Chaudière; bornée au sud-ouest par les townships de Broughton et de Tring, au nord-ouest par la seigneurie connue sous le nom de seigneurie Linière ou Sainte-Marie sud-ouest, et au sud-est par celle de Rigaud-Vaudreuil, comprenant tous les droits inhérents en icelles: les rentes constituées représentant les rentes seigneuriales, et les terres non vendues.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le QUINZIÈME jour de JUIN prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de Saint-Joseph de la Beauce; sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

LINIERE TASCHEREAU,
Proc. du Demandeur.
Saint-Joseph Beauce, 21 mars 1881. 1071 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

Ratification.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1863.

EX-PARTE:—L'honorable Louis-Onésime Loranger, Procureur Général de la Province de Québec, *pro Regina*, résidant dans la cité et le district de Montréal,

Requérant pour ratification de titre;
et

Maxime Tremblay, Propriétaire exproprié.

Avis est par les présentes donné au public qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal, un acte en date du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-un, étant une promesse de vente par laquelle Maxime Tremblay, bourgeois, résidant dans la cité et le district de Montréal, comme propriétaire de l'immeuble ci-après décrit, a promis le vendre au gouvernement de la province de Québec, pour les fins du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, savoir :

"Un lot de terre connu et désigné comme No. 2, aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, dans la dite cité de Montréal; borné d'un côté au nord par la rue du Bord de l'eau, au sud par les commissaires du Havre, du côté ouest par le No. 1, au dit plan officiel, et du côté est par la rue des Voltigeurs, le dit lot aussi connu et désigné comme le No. 27, aux plan et livre de renvoi de l'embranchement

surveyor, of the parish of Deschambault, in the district of Québec, François Nestor Marcotte, of the parish of Portneuf, in the district of Québec, husband common as to property of Dame Louise Henriette Fleury de la Gorgendière, and the said Dame Louise Henriette Fleury de la Gorgendière, by him duly authorized, and the honorable Jean Thomas Taschereau, judge of the Supreme Court of the Dominion of Canada, residing in the city of Québec, in the district of Québec, are defendants, ordering the licitation of certain real estate described as follows, to wit :

A seigniorly known by the name of the seigniorly Fleury or Saint Joseph south west, situate in the parishes of Saint Joseph and of Saint Frederic, in the district of Beauce, of three leagues in front by two leagues in depth, south west side of the river Chaudière; bounded on the south west by the townships of Broughton and of Tring, on the north west by the seigniorly known by the name of the seigniorly Linière or Sainte Mary south west, and on the south east by that of Rigaud-Vaudreuil, comprising the rights inherent therein: the constituted rents representing the seigniorial rents and the unsold lands.

The above described immovable to be sold at auction and adjudged to the highest and last bidder, on the FIFTEENTH day of JUNE next, sitting the court in the court room of the court of Saint Joseph de la Beauce: subject to the charges and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the protonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the protonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication; and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

LINIERE TASCHEREAU,
Attorney for Plaintiff.
Saint Joseph, Beauce, 21st March, 1881. 1072
[First published, 26th March, 1881.]

Ratifications.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*
No. 1863.

EX-PARTE:—The Honorable Louis Onésime Loranger, attorney general, of the Province of Québec, *pro Regina*, residing in the city and district of Montréal,

Petitioner for ratification of title;
and

Maxime Tremblay, Party expropriated.

Public notice is hereby given, that there has been lodged in the office of the protonotary of Superior court of the district of Montréal, a deed bearing date the fifth of March, one thousand eight hundred and eighty one, being a *promesse de vente* whereby Maxime Tremblay, residing in the said city and district of Montréal, *bourgeois*, proprietor of the immoveable hereinafter described, promised to sell to the government of Québec, for the purposes of "The Québec, Montréal, Ottawa and Occidental Railway," to wit :

"A lot of land known and designated as No. 2, on the official plan and in the book of reference for the Saint Mary's ward, of the city of Montréal; bounded on one side to the north by water street, to the south by the Harbour Commissioners, on the west side by number 1, of the said official plan and on the east side by Voltigeurs street, the said lot also known and designated as number 27, on the plan and book of reference of the siting

ment du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant depuis les limites nord-est de la cité jusqu'à la rue des Casernes, dans la dite cité de Montréal."

Les procédés en ratification et la susdite promesse de vente étant sous l'autorité de l'acte refondu des chemins de fer (1879).

Qu'il a aussi été déposé par le dit requérant avec le dit acte de promesse de vente une somme de quatre mille cent vingt piastres, cours du Canada.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit, sur le terrain sus-désigné et sur la dite somme déposée, sont notifiées qu'il sera présenté à la dite Cour Supérieure, siégeant à Montréal, le deuxième jour de septembre prochain, une demande en ratification de la susdite promesse de vente, et à moins que leurs réclamations ne soient de celle que le registraire des hypothèques est tenu par les dispositions du Code de procédure civile du Bas-Canada, de mentionner dans son certificat à être produit dans cette instance, elles sont requises de signifier leurs oppositions ou réclamations par écrit, et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant le dit deux septembre prochain, à défaut de quoi elles seront pour toujours déchues du droit de le faire.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. C. S.

Greffe du protonotaire,
Montréal, 30 avril 1881.

DEBELLEFEUILLE & BONIN,
1833 Procureurs du requérant.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 1862.

EN PARTIE:—Edmond Joseph Bourque, Requérant pour ratification de titre.

Avis est par les présentes donné au public, qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la Cour Supérieure de ce district, un acte passé à Montréal, devant Maître Hormisdas Jeannotte, notaire, le vingt-six de février mil huit cent quatre-vingt-un, étant une vente par François-Xavier Moisan, marchand, de la cité de Montréal, à Edmond Joseph Bourque, écuyer, médecin, de la dite cité de Montréal, de l'immeuble suivant, savoir :

Un terrain ou emplacement situé en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, sous le numéro trois cent seize (No. 316); et borné en front par la rue des Seigneurs, contenant quarante et un pieds et neuf pouces de front et trente-deux pieds et six pouces de largeur en arrière, sur une profondeur de cent dix pieds dans la ligne sud-est, et cent neuf pieds et six pouces dans la ligne nord-ouest, mesure anglaise, sans aucune garantie de mesure précise, le plus ou le moins sera à la perte ou au profit du dit acquéreur—avec une maison en brique à deux étages et quatre logements et autres bâtiments dessus construits, et possédé le dit immeuble par Day et DeBlois. La société de construction du comté d'Hochelaga, et le vendeur Moisan, comme propriétaires pendant les trois années précédant immédiatement la date du susdit acte de vente, et depuis par le dit acquéreur Bourque, aussi comme propriétaire.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit sur le dit terrain ou emplacement immédiatement avant l'enregistrement du susdit acte du vingt-six de février dernier, sont notifiées par le présent avis qu'il sera présenté à la dite cour, le vingtième jour de juin prochain, une demande en ratification du dit titre; et à moins que leurs réclamations ne soient telles que le

embranchement of the said the Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway, extending from the north east limits of the city to Barrack street, in the said city of Montreal."

The proceeding in ratification and the afore-said promise of sale being made under the authority of the consolidate statute concerning railways (1879).

That there has also been deposited by said petitioner, also with said *acte de promesse de vente* the sum of four thousand one hundred and twenty dollars, currency of Canada.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said lot of land above described, or on the said amount so deposited, are hereby notified that application will be made to the said Superior Court, sitting at Montreal, on the second day of September next, for a judgment of confirmation of the said *acte de promesse de vente*, and that unless their claims are such as the registrar of hypothecs is bound by the provisions of the Civil Code of Procedure of Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this matter, they are hereby required to signify in writing their oppositions or claims, in the office of the said protonotaire, eight days at least before the said second of September next, failing which they shall be forever precluded from the right of so doing.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. S. C.

Prothonotary's Office,
Montreal, 30th April, 1881.

DEBELLEFEUILLE & BONIN,
1834 Attornies for petitioner.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal } No. 1862.

EN-PARTE:—Edmond Joseph Bourque, Petitioner for confirmation of title.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the protonotaire of the Superior Court of this district, a deed made and executed at Montreal, before Maître Hormisdas Jeannotte, notary, on the twenty sixth of February, one thousand eight hundred and eighty one, being a sale by François Xavier Moisan, of the city of Montreal, merchant, to Edmond Joseph Bourque, of the same place, esquire, physician, of the following immoveable, to wit :

A lot of land or emplacement situate in the city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the Saint Antoine ward, under number three hundred and sixteen (No. 316); bounded in front by Seigneurs street, containing forty one feet nine inches in front and thirty two feet six inches in width in rear, and a length of one hundred and ten feet in the south east line, and one hundred and nine feet six inches in the north west line, english measure, and without warranty of precise measure, the more or less to be to the profit or loss of the purchaser—with a two story brick house with four tenements and other buildings thereon erected; and possessed the said lot or emplacement by Day and DeBlois. *La Société de Construction du comté d'Hochelaga*, and the said vendor, as proprietors, during the three years immediately preceding the date of the said deed, and from thence, hitherto, by the said purchaser Bourque, also as proprietor.

And all persons who may have or claim to have any privileges or hypothecs under any title, or by any means whatsoever, in or upon the said above described property previous to or at the time of the registration of the said deed of sale of the twenty sixth of February one thousand eight hundred and eighty one, are hereby notified that application will be made to the said court, on the twentieth day of June next, for a judgment of confirmation of the said title deed, and that

régistrateur est tenu par les dispositions du code de procédure civile du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit, elles sont requises de signifier leurs oppositions par écrit à la dite demande et de les produire au greffe du dit protonotaire huit jours au moins avant le dit vingt juin prochain, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcloses du droit de le faire.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
Prot. C. S.

Greffe du Protonotaire,
Montréal, 31 mars 1881. 1363 3
[Première publication, 9 avril 1881.]

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } JOSEPH SAUL BEAU-
No. 19. } DETTE, Demandeur ;
contre JEAN BOLDUC, fils, Défendeur.

La moitié sud-ouest du lot de terre numéro quatorze, dans le onzième rang du canton de Tingwick.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Shérif, Shérif.
Arthabaskaville, le 11 mai 1881. 1853
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } LA COMPAGNIE DES
Nos. 55-65. } MOULINS A VA-
PEUR DE PIERREVILLE, Demanderesse ;
contre THOMAS PATRICK, Défendeur, et le dit Thomas Patrick, demandeur en garantie, contre James Patrick, Défendeur en garantie et le dit James Patrick, appellant ; et la dite Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville, intimée.

Comme appartenant à James Patrick :

1. Lot numéro onze, dans le deuxième rang du canton de Wickham.
2. Lot numéro huit, dans le septième rang du canton de Wickham.
3. Lot numéro sept, dans le huitième rang du canton de Wickham.
4. Lot numéro huit, dans le huitième rang du canton de Wickham.
5. Lot numéro douze, dans le neuvième rang du canton de Wickham.
6. La moitié nord-ouest du lot numéro un, dans le cinquième rang du canton de Grantham.
7. Les deux tiers indivis du lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du canton de Grantham.
8. Les deux tiers indivis de l'île dans la rivière

unless their claims are such as the registrar is bound by the provisions of the code of civil procedure of Lower Canada, to include in his certificate to be filed, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said prothonotary eight days at least before the said twentieth of June next, in default of which they will be forever precluded from the right of so doing.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
Prot. S. C.

Prothonotary's office,
Montreal, 31st March, 1881. 1364
[First published, 9th April, 1881.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the district of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } JOSEPH SAUL BEAU-
No. 19. } DETTE, Plaintiff ;
against JEAN BOLDUC, jr., Defendant.

The south west half of lot of land number fourteen, in the eleventh range of the township of Tingwick.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTIETH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

AUGUSTE QUESNEL,

Sheriff's Office, Sheriff.
Arthabaskaville, 11th May, 1881. 1854
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } THE PIERREVILLE
Nos. 55-65. } STEAM MILLS COM-
PANY, Plaintiffs ; against THOMAS PATRICK,
Defendant, and the said Thomas Patrick, plaintiff in warranty, against James Patrick defendant in warranty, and the said James Patrick, appellant ; against the said Pierreville steam mills Company, respondent.

As belonging to James Patrick :

1. Lot number eleven, in the second range of the township of Wickham.
2. Lot number eight, in the seventh range of the township of Wickham.
3. Lot number seven, in the eighth range of the township of Wickham.
4. Lot number eight, in the eighth range of the township of Wickham.
5. Lot number twelve, in the ninth range of the township of Wickham.
6. The north west half of lot number one, in the fifth range of the township of Grantham.
7. The undivided two thirds of lot number twenty two, in the first range of the township of Grantham.
8. The undivided two thirds of the Island in the

de Saint-François, laquelle Ile se trouve située vis-à-vis le lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du canton de Grantham, connu comme l'Ile Jersey.

9. Lot numéro vingt et un, dans le deuxième rang du canton de Simpson, contenant cent dix-huit acres en superficie.

10. Lot numéro vingt-cinq, dans le cinquième rang du canton de Durham, contenant deux cent acres de terre, plus ou moins.

11. Lot numéro vingt-six, dans le neuvième rang du canton de Durham.

12. Lot numéro vingt-sept, dans le neuvième rang du canton de Durham.

13. Un morceau de terre situé dans le village de Drummondville, formé de deux lots à bâtir, savoir : les lots numéros dix-sept et dix-huit ; bornée en front par la rue Brock, au sud par une autre rue, au nord par Isidore Darveault, et en arrière à la profondeur de cent trente-deux pieds.

14. Un morceau de terre situé dans le village de Drummondville, formé de trois lots à bâtir, savoir : les lots numéros trois, quatre et cinq ; borné en front par la rue Heriot, au nord-ouest par Maxime Cardin, au sud-est par Mme. R. N. Watts, et en arrière par la rue Sydney, contenant chaque lot soixante-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, mesure anglaise—avec maison et bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Shérif, Shérif.
Arthabaskaville, 10 mai 1881. 1851
[Première publication, 14 mai 1881.]

Ventes par le Shérif—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } DAVID GORDON POZER,
No. 8 A. D., 1881. } écuyer, co-seigneur
d'Aubert Gallion, de la paroisse de Saint-George,
Demandeur ; contre GEORGES POULIN, cultivateur,
de la dite paroisse de Saint-George, Défendeur, savoir :

La moitié sud-ouest du lot numéro dix, de la concession Saint-David, en la seigneurie d'Aubert Gallion, en la paroisse de Saint-George, district de Beauce, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée en front par le chemin public, en arrière au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au nord-est par David G. Pozer, écuyer, et de l'autre côté au sud-ouest par Jean Gonthier ; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

river Saint Francis, which Island lies opposite lot number twenty two, in the first range of the township of Grantham, known as the Jersey Island.

9. Lot number twenty one, in the second range of the township of Simpson, containing one hundred and eighteen acres in superficies.

10. Lot number twenty five, in the fifth range of the township of Durham, containing two hundred acres, more or less.

11. Lot number twenty six, in the ninth range of the township of Durham.

12. Lot number twenty seven, in the ninth range of the township of Durham.

13. A piece of land situate in the village of Drummondville, made up of two building lots, to wit : lots numbers seventeen and eighteen ; bounded in front by Brock street, on the south by another street, on the north by Isidore Darveault, and in rear by the depth of one hundred and thirty two feet.

14. A piece of land situate in the village of Drummondville, made up of three buildings lots, to wit : lots numbers three, four and five ; bounded in front by Heriot street, on the north west by Maxime Cardin, on the south east by Mrs. R. N. Watts, and in rear by Sydney street, each lot containing sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth, english measure—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

AUGUSTE QUESNEL,

Sheriff's Office, Sheriff.
Arthabaskaville, 10th May, 1881. 1852
[First published, 14th May, 1881.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit : } DAVID GORDON POZER
No. 8. A. D. 1881. } Esquire, co-seignior, of
Aubert Gallion, of the parish of Saint Georges,
Plaintiff ; against GEORGES POULIN, farmer, of
the parish of Saint Georges aforesaid, Defendant
to wit :

The south west half of lot number ten, of the Saint David concession, in the seigniorie of Aubert Gallion, in the parish of Saint Georges, district of Beauce, containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the public road, in rear by the end of the said depth, on one side to the north east by David G. Pozer, esquire, and on the other side to the south west by Jean Gonthier—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Avec réserve en faveur du dit David Gordon Pozer, écuyer, ses hoirs et ayant cause, de toutes les mines de cuivre, or ou argent, et toutes autres espèces de mines et minéraux qui pourront se trouver sur la terre ci-dessus désignée, et toutes autres réserves et charges mentionnées dans l'acte de vente du dit David Pozer, écuyer, à sieur Isaac Poulin, fait et passé à Saint Georges, le vingt mars mil huit cent soixante et cinq, devant Mtre. T. O. C. Arcand et confrère, notaires.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Georges, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph Beauce, 20 mars 1881. 1271 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } ERNEST BRUNEAU,
No. 1563, A. D. 1881. } Ecuyer, avocat, de la
paroisse de Saint-Joseph, Demandeur ; contre
ISAAC PERRON, du township de Broughton, dit
district, cultivateur, Défendeur, savoir :

Un terrain étant la moitié sud-est de la moitié sud-est du lot numéro sept, dans le septième rang du canton de Broughton, comté de Beauce, contenant environ cinquante acres, plus ou moins, en superficie—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 2 avril 1881. 1313 3
[Première publication, 9 avril 1881.]

Ventes par le Shérif—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Cour de Circuit dans et pour le district de Saint Hyacinthe.

Bedford, à savoir : } JOSEPH CHAGNON,
No. 2394. } Demandeur ; contre les
terres et tènements de MATHILDE CATY, Défenderesse.

Un lopin de terre situé au dit lieu de Saint-Valérien, faisant partie des lots de terre numéros quatorze et quinze, dans le onzième rang du township de Milton, dans le district de Bedford, contenant trois arpents de front sur environ vingt-six arpents, (plus ou moins), de profondeur ; tenant en front au chemin de front du dit rang, en profondeur à Damase Leblanc, d'un côté à François Gosselin, et de l'autre côté à Joseph Guertin ou représentants—sans bâtisses.

Reserving in favor of the said David Gordon Pozer, esquire, his heirs and assigns, all the copper, gold or silver mines, and all other kinds of mines and minerals, which may be found on the land above described, and all other reservations and charges mentioned in the deed of sale from the said David Pozer, esquire, to Mr. Isaac Poulin, made and passed at Saint Georges, on the twentieth of March, one thousand eight hundred and sixty five, before Mtre. T. O. C. Arcand and colleague, notaries.

To be sold at the church door of the parish of Saint Georges, on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of June next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 30th March, 1881. 1272
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit : } ERNEST BRUNEAU,
No. 1563, A. D., 1881. } Esquire, advocate, of
the parish of Saint-Joseph, Plaintiff ; against
ISAAC PERRON, of the township of Broughton,
said district, farmer, Defendant, to wit :

A land being the south east half of the south east half of lot number seven, in the seventh range of the township of Broughton, county of Beauce, containing about fifty acres, more or less, in superficies—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of June next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 2nd April, 1881. 1314
[First published, 9th April, 1881.]

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

Circuit Court in and for the district of Saint Hyacinthe.

Bedford, to wit : } JOSEPH CHAGNON, Plain-
No. 2394. } tiff ; against the lands and
tenements of MATHILDE CATY, Defendant.

A lot of land situate at Saint Valerien aforesaid, forming part of lots numbers fourteen and fifteen, in the eleventh range of the township of Milton, in the district of Bedford, containing three arpents in front by about twenty six arpents, (more or less), in depth ; bounded in front by the front road of the said range, in rear by Damase Leblanc, on one side by François Gosselin, and on the other side by Joseph Guertin or representatives—without buildings.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, en le canton de Shefford et district de Bedford, MERCREDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 19 mars 1881. 1057 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } HENRY ERNEST WIL-
No. 2697. } LIAMS, Demandeur ;
contre les terres et tenements de JAY T. PICKLE,
Défendeur.

Premièrement.—Toutes les terres du lot numéro dix-huit, dans le septième rang des lots du dit canton de Bolton, situées sur le côté ouest de la rivière Missisquoi, supposé contenir quatre-vingt acres de terre en superficie, plus ou moins (à distraire d'icelles deux acres de terre en superficie comme suit : commençant du côté ouest du chemin qui conduit de Bolton Centre à Stukely Sud, sur la ligne de division entre les lots numéros dix-huit et dix-neuf ; de là à l'ouest sur la dite ligne de division, vingt perches ; de là nord parallèle au dit chemin, seize perches ; de là à l'est parallèle à la dite ligne de division, vingt perches jusqu'au dit chemin ; de là au sud sur le dit chemin, seize perches jusqu'au point de départ)—ensemble avec les améliorations faites.

Deuxièmement.—Une étendue de terre sise et située en le dit canton de Bolton, connu et désignée comme étant partie du lot numéro dix-neuf, dans le septième rang des lots du dit canton ; bornée et décrite comme suit : commençant du côté ouest du chemin qui conduit au nord de Bolton Centre cinq chaînes et cinquante et un chaînons et demi, vers le sud à partir de la ligne nord du dit lot ; de là nord soixante et douze degrés ouest cinq chaînes ; de là nord cinq degrés et trente minutes est cinq chaînes et cinquante et un chaînons et demi à la ligne nord du dit lot ; de là nord soixante et douze degrés ouest le long de la dite ligne nord trois chaînes ; de là sud dix-huit degrés ouest, six chaînes et soixante et quinze chaînons ; de là soixante et douze degrés est neuf chaînes et vingt-huit chaînons jusqu'au côté ouest du dit chemin ; de là nord-est le long du dit côté ouest du dit chemin une chaîne et cinquante chaînons jusqu'au point de départ, contenant trois acres et trente-huit perches en superficie—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Troisièmement.—Un morceau de terre faisant partie du lot numéro dix-neuf, dans le septième rang des lots dans le dit canton de Bolton, décrit comme suit : commençant à un point sur le côté ouest du chemin qui conduit de Mansonville à Stukely Sud jusqu'au poteau du coin sud-est d'un morceau de terre appartenant à Blaisdell & Holland ; de là ouest sur la ligne sud de Blaisdell et Holland, vingt perches jusqu'au poteau du coin sud-ouest ; de là sud parallèle au dit chemin environ huit perches jusqu'au poteau du coin nord-ouest d'un morceau de terre appartenant au dit défendeur ; de là à l'est sur la ligne nord du dit défendeur environ vingt perches jusqu'au dit côté ouest du chemin ; de là nord sur le dit côté ouest du chemin environ huit perches jusqu'au point de départ, supposé contenir un acre de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement pour le comté de Brome, à Knowlton, en le canton de Brôme et district de Bedford, JEUDI, le TRENTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on WEDNESDAY, the FIRST day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 19th March, 1881. 1058
[First published, 26th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } HENRY ERNEST WIL-
No. 2697. } LIAMS, Plaintiff ; against
the lands and tenements of JAY T. PICKLE,
Defendant.

Firstly.—All the lands of lot number eighteen, in the seventh range of lots in the said township of Bolton, lying on the west side of Missisquoi river, supposed to contain eighty acres of land in superficies, be the same more or less, (save and except two acres of land in superficies measured out therefrom as follows : beginning on the west side of the road leading from Bolton Centre to South Stukely, on the division line between lots numbers eighteen and nineteen ; thence west on said division line, twenty rods ; thence north parallel with the said road, sixteen rods ; thence east parallel with the said division line, twenty rods to said road ; thence south on said road, sixteen rods to the place of beginning)—together with the improvements thereon made.

Secondly.—A certain piece or parcel of land situate and lying in the said township of Bolton, known and distinguished as being part of lot number nineteen, in the seventh range of lots in the said township ; bounded and described as follows : beginning on the west side of the road leading north from Bolton Centre five chains and fifty one and a half links south from the north line of said lot ; thence north seventy two degrees west, five chains ; thence north five degrees and thirty minutes east five chains and fifty one and a half links to the north line of said lot ; thence north seventy two degrees west along said north line, three chains ; thence south eighteen degrees west, six chains and seventy five links ; thence seventy two degrees east nine chains and twenty eight links to the west side of said road ; thence north-easterly along the west side of said road one chain and fifty links to the place of beginning, containing three acres and thirty eight square perches in superficies—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

Thirdly.—A certain piece of land forming part of said lot number nineteen, in the seventh range of lots in the said township of Bolton, described as follows : beginning at a point on the west side of the road leading from Mansonville to South Stukely at the south east corner post of a piece of land owned by Blaisdell & Holland ; thence west on said Blaisdell & Holland's south line, twenty rods to the south west corner post ; thence south parallel with said road about eight rods to the north west corner post of a piece of land owned by said Defendant ; thence east on said Defendant's north line about twenty rods to the said west side of road ; thence north on said west side of road about eight rods to the place of beginning, supposed to contain one acre of land in superficies be the same more or less—together with the buildings and improvements thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on THURSDAY, the THIRTIETH day of JUNE next, at the hour

heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de juillet prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 14 avril 1881. 1527 2
[Première publication, 23 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } HENRY CORRAN, De-
No. 150. } mandeur; contre les
terres et ténements de RICHARD ROBERT,
Défendeur.

Un lopin de terre mesurant cent cinquante acres en superficie, connu et désigné sous les trois quarts nord du lot numéro vingt, du cinquième rang du township d'Ely, dans le comté de Shefford; borné en front par le chemin du Roi, en arrière par le sixième rang, au nord par le lot numéro vingt-un, et au sud par le dit Henry Cowan—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, en le canton de Shefford et district de Bedford, MERCREDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 22 mars 1881. 1111 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } HEMAN GREENE, De-
No. 2388. } mandeur; contre les
terres et ténements de ADOLPHE DUFRESNE,
Défendeur.

La juste moitié du lot de terre numéro vingt-cinq, dans le septième rang des lots du dit canton de Brome, (à distraire, 1. vingt-deux pieds de largeur à prendre du bout est de la dite moitié ouest du lot, et 2. cinquante acres en superficie, à prendre du dit bout est de la moitié ouest du lot à la suite des dits vingt-deux pieds de largeur) tel qu'il est; borné au nord par le chemin public, à l'est par Hiram Woodard, au sud par Henry Struthers, et à l'ouest par un autre chemin public—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, en le canton de Brome et district de Bedford, MERCREDI, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 22 mars 1881. 1113 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousai

of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of July next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 14th April, 1881. 1527
[First published, 23rd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Bedford, to wit : } HENRY CORRAN, Plaintiff;
No. 150. } against the lands and
tenements of RICHARD ROBERT, Defendant.

A lot of land measuring one hundred and fifty acres in superficies, known and designated as the north three quarters of lot number twenty, of the fifth range of the township of Ely, in the county of Shefford; bounded in front by the King's road, in rear by the sixth range, on the north by lot number twenty one, and on the south by the said Henry Cowan—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on WEDNESDAY, the FIRST day of JUNE next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the fourth day of June next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 22nd March, 1881. 1112
[First published, 26th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } HEMAN GREENE, Plaintiff;
No. 2388. } against the lands and tene-
ments of ADOLPHE DUFRESNE, Defendant.

The west equal half or moiety of the lot of land number twenty five, in the seventh range of lots in the said township of Brome, (save and except therefrom, 1. twenty two feet in width to be measured off from the east end of said west half of lot, and 2. fifty acres in superficies measured off from said east end of west half of lot immediately next to the said twenty two feet in width), be the contents thereof what it may; bounded on the north by the highway, on the east by Hiram Woodard, on the south by Henry Struthers, and on the west by another highway—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on WEDNESDAY, the EIGHTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 22nd March, 1881. 1114
[First published, 26th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next pre-

gné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref
Cour Supérieure.

Canada, } DENIS MAGUIRE,
Province de Québec, } Demandeur; contre
District d'Iberville. } JOHN ROSSITER, Défenseur.
No. 293. }

Un lot de terre situé au côté ouest de la rue Richelieu, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent trente-huit pieds de profondeur, le tout plus ou moins, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le numéro cinquante-six (56)—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, } CHS. NOLIN,
Saint-Jean, le 9 mai 1881. } Shérif.
1811
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } CHARLES ARPIN *et al.*,
No. 3574. } Demandeurs; contre
NAPOLEON BEAUDRY, Défenseur.

Un morceau de terre situé au côté nord de la rue Lemoine, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville, sous le No. 745, de la contenance de trente-six pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur—avec maison et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, } CHS. NOLIN,
Saint-Jean, le 11 mai 1881. } Shérif.
1829
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } DAME A. M. BOWMAN,
No. 1986. } Demanderesse; contre
JOSEPH MARTEL, Défenseur.

Un certain lot de terre situé en la paroisse de Saint-Alexandre, en la seigneurie de Bleury, connu comme numéro 876, du cadastre de la dite seigneurie Bleury, dans le district d'Iberville, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Grande Ligne, en profondeur par les terres de la sixième concession, d'un côté au nord-ouest par Nazaire Hamel, et de l'autre côté par Adrien Bessette—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, } CHS. NOLIN,
Saint-Jean, 14 avril 1881. } Shérif.
1525 2
[Première publication, 23 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } JAMES JOHNSTON *et*
No. 51. } *al.*, Demandeurs; contre
JOSEPH EDOUARD CLEMENT, Défenseur, et
William A. Osgood, curateur dument appointé au délaissement fait en justice en cette cause par le dit Joseph E. Clément, des terres et tenements

ceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

Superior Court.

Canada, } DENIS MAGUIRE,
Province of Quebec, } Plaintiff; against
District of Iberville. } JOHN ROSSITER, Defendant.
No. 293. }

A lot of land situated on the west side of Richelieu street, in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, containing seventy two feet in front by one hundred and thirty eight feet in depth, the whole more or less, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under number fifty six (56)—without buildings.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of July next.

Sheriff's Office, } CHS. NOLIN,
Saint Johns, 9th May, 1881. } Sheriff.
1812
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } CHARLES ARPIN, Plaintiff;
No. 3574. } against NAPOLEON BEAUDRY, Defendant.

A piece of land situated on north side of Lemoine street, in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, known on the official plan and book of reference of the said town, under No. 745, containing thirty six feet in front by one hundred and forty four feet in depth—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the FIFTEENTH day of JULY next, at HALF past ELEVEN of the clock in forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of July next.

Sheriff's Office, } CHS. NOLIN,
Saint Johns, 11th May, 1881. } Sheriff.
1830
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } DAME A. M. BOWMAN,
No. 1986. } Plaintiff; against
JOSEPH MARTEL, Defendant.

A certain lot of land situate in the parish of Saint Alexandre, in the seignory Bleury, known as number 876, of the cadastre of the said seignory Bleury, in the district of Iberville, containing two arpents in front by twenty eight arpents in depth; bounded in front by La Grande Ligne road, in depth by the lands of the sixth concession, on one side to the north west by Nazaire Hamel, and on the other side by Adrien Bessette—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Alexandre, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of July next.

Sheriff's Office, } CHS. NOLIN,
Saint Johns, 14th April, 1881. } Sheriff.
1526
[First published, 23rd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } JAMES JOHNSTON, Plaintiff;
No. 51. } against JOSEPH E. CLEMENT, Defendant, and William A. Osgood, curator duly appointed to the surrender *délaissement en justice* made in this cause, by the said Joseph E. Clément, of the lands and tenements

mentionnés en la cédule annexée au bref émané en cette cause, savoir :

Le lot numéro trois (3), au côté est de la rue Richelieu, autrefois rue front, de la dite ville de Saint-Jean, présentement connu et désigné sur le plan officiel et livre de renvoi de la dite ville de Saint-Jean, comté de Saint-Jean, sous le numéro officiel douze (No. 12), contenant soixante et douze pieds de largeur en front sur toute la profondeur qui peut se trouver entre la dite rue Richelieu et le terrain du Canal Chambly, savoir: environ cent cinquante ou cent soixante pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers l'ouest par la dite rue Richelieu, en arrière vers l'est par le dit terrain du dit Canal Chambly, du côté nord par Messieurs Ramsay & Arpin, du côté sud par les représentants John McDonough—avec une maison en briques à trois étages, devanture en fer, hangar en bois et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean susdite, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, 1575 2
Saint-Jean, 20 avril 1881.
[Première publication, 23 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint Jean, à savoir: } DAME A MELIA M.
No. 531. } BOWMAN, Demanderesse; contre CYRILLE PATENAUDE, Défendeur.

Un certain morceau (*parcell*) de terre situé en la ville d'Iberville, dans le district d'Iberville, étant partie du No. 358, du cadastre de la seigneurie Bleury; borné en front par la rue Ferry, en profondeur par F. X. Séguin, d'un côté à l'ouest par Honoré Bessette, et à l'est par J. B. Racette, de la contenance de soixante et quinze perches en superficie, plus ou moins—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, 1161 2
Saint-Jean, le 23 mars 1881.
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } FRANÇOIS X. GIROUX,
No. 31. } Demandeur; contre
MAGLOIRE BESSETTE, fils, Défendeur.

Un terrain de forme irrégulière, contenant environ un demi arpent de terre en superficie, détaché des terres de la quatrième concession de la seigneurie de Monnoir, dans la paroisse de Saint-Gregoire le Grand; borné à un bout par Moïse Chabot, à l'autre bout au sud-ouest par Dorothé Ledoux, et du côté nord-est par le chemin de front du village—avec une maison, une boutique de menuisier et une grange y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gregoire susdit, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, 1159 2
Saint-Jean, le 24 mars 1881.
[Première publication, 2 avril 1881.]

mentioned and described in the schedule annexed at the writ of execution issued in this cause, to wit :

The lot number three (3), on the east side of Richelieu, formerly front street, of the said town of Saint Johns, in the county of Saint Johns, presently known and designated on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, county of Saint Johns, under the official lot number twelve (12), containing seventy two feet in width in front by the whole depth which may be found between the said Richelieu street and the ground of the Chambly Canal, to wit: about one hundred and fifty or sixty feet in depth, more or less; bounded in front towards the west by said Richelieu street, in rear towards the east by said ground of said Chambly Canal, on the north side by Messrs. Ramsay & Arpin, and on the south side by the representatives John McDonough—with one three iron front and brick house, one wooden storehouse and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, in the town of Saint Johns aforesaid, on the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of July next

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, 1576
Saint Johns, 20th April, 1881.
[First published, 23rd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } DAME A MELIA M.
No. 531. } BOWMAN, Plaintiff; against CYRILLE PATENAUDE, Defendant.

A certain parcell of land situated in the town of Iberville, in the district of Iberville, being part of lot No. 358, of the cadaster of the seignory of Bleury; bounded in front by Ferry street, in rear by F. X. Seguin, on one side to the west by Honoré Bessette, and to the east by J. B. Racette, containing seventy five perches in superficies, more or less—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the THIRD day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the fore-noon. Said writ returnable on the fourteenth day of June next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, 1162
Saint Johns, 23rd March, 1881.
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } FRANÇOIS X. GIROUX,
No. 31. } Plaintiff; against
MAGLOIRE BESSETTE, fils, Defendant.

A ground (*terrain*) of an irregular form, containing about half of an arpent of land in superficies, detached from the lands of the fourth concession of the seignory of Monnoir, in the parish of Saint Gregoire le Grand; bounded at one end by Moïse Chabot, at the other end to the south west by Dorothé Ledoux, and on the north east side by the front road of the village—with a house, a carpenter's shop and a barn thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Gregoire aforesaid, on the SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the fore-noon. Said writ returnable on the twenty first day of June next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, 1160
Saint Johns, 24th March, 1881.
[First published, 2nd April, 1881.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska

Sheriff's Sales—Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 au code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir: } **B**ENJAMIN DIONNE,
No. 102. } **B**écuyer, avocat, de
Saint-Louis de Kamouraska, et **N A P O L E O N**
DIONNE, cultivateur, de Sainte-Anne Lapocatière,
Demandeurs; contre **ALEXIS GAGNE**, marchand,
de Saint-Louis de Kamouraska, Défendeur, c'est-à-
savoir :

Un emplacement situé au village de Kamouraska, contenant un arpent de front depuis le fleuve Saint-Laurent, en montant à la côte, et depuis la côte en montant au sud du rocher d'un demi arpent de front sur environ cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, et borné comme suit: au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud partie à Nicholas Lauzier et partie à Auguste Bodard, au sud-ouest partie aux héritiers Vincelas Taché et partie à Jean-Baptiste Guérette, au nord-est partie à Auguste Bodard et partie à David Côté—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, au village de Kamouraska, JEUDI, le NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 5 avril 1881. 1321 3
[première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir: } **H**ONORE BERUBE,
No. 233. } **H**eritier, du village
de Kamouraska, Demandeur; contre **EUGENE**
BOUCHER, cultivateur, de la paroisse de Saint-
Alexandre, Défendeur, c'est-à-savoir :

Une terre sise et située en le deuxième rang des concessions de la seigneurie Verbois, en la paroisse de Saint-Alexandre, contenant quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur; bornée au nord aux terres du premier rang, au sud à celles du troisième rang, au côté sud-ouest à Elie Ouellet, et au côté nord-est partie à Joseph Dufour et partie à Jules Ouellet, père—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre, JEUDI, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin aussi prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 29 mars 1881. 1243 2
[première publication, 2 avril 1881.]

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit: } **B**ENJAMIN DIONNE,
No. 102. } **B**esquire, advocate, of
Saint Louis de Kamouraska, and **N A P O L E O N**
DIONNE, farmer, of Sainte Anne de Lapocatière,
Plaintiffs; against **ALEXIS GAGNE**, merchant,
of Saint Louis de Kamouraska, Defendant, to
wit :

A lot situate in the village of Kamouraska, containing one arpent in front between the river Saint Lawrence, going up to the hill, and from the said hill going up to the south of the rock one half arpent in front by about five arpents in depth, the whole more or less, and bounded as follows: on the north by the river Saint Lawrence, on the south partly by Nicholas Lauzier and partly by Auguste Bodard, on the south west partly by the heirs Vincelas Taché and partly by Jean Baptiste Guérette, on the north east partly by Auguste Bodard and partly by David Côté—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the village of Kamouraska, on THURSDAY, the NINTH day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of June next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Shérif.
Village of Kamouraska, 5th April, 1881. 1322
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska to wit: } **H**ONORE BERUBE,
No. 233. } **H**eritier, of the vilage
of Kamouraska, Plaintiff; against **E U G E N E**
BOUCHER, farmer, of the parish of Saint-
Alexandre, Defendant, to wit :

A land situate and being in the second range of concessions of the seigniorie Verbois, in the parish of Saint Alexandre, containing four arpents in front by forty arpents in depth; bounded on the north by the lands of the first range, on the south by those of the third range, on the south west side by Elie Ouellet, and on the north east side partly by Joseph Dufour and partly by Jules Ouellet, senior — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Alexandre, on THURSDAY, the SECOND day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of June also next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Shérif.
Village of Kamouraska, 29th March, 1881. 1244
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit de Temiscouata.

Kamouraska, à savoir : } **A**MABLE BELA N-
No. 2507. } **A**GER, père, rentier,
de la paroisse de Saint-Antonin, Demandeur ;
contre SALOMON NADEAU, cultivateur, de la
paroisse de Saint-Honoré, Défendeur, c'est-à-
savoir :

Une terre ou plutôt la possession qu'il a d'une terre sise et située en le township Armand, dans le comté de Temiscouata, entre le chemin neuf et le vieux chemin de Temiscouata, étant le côté sud du lot No. 74, du rang A, contenant deux arpents, quatre perches et treize pieds de front sur environ vingt-huit arpents de profondeur ; tenant au nord-est au vieux chemin, et au sud-ouest au chemin neuf, joignant au nord à Ferdinand Morin, et au sud au dit Ferdinand Morin—avec une maison et autres bâties dessus construites, appartenances et dépendances.

A charge par l'acquéreur de se conformer à tous les réglemens du département des terres de la couronne, jusqu'à l'obtention des lettres patentes pour le dit lot.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Temiscouata, en la paroisse de l'Isle-Verte, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 23 mars, 1881.
[Première publication, 26 mars 1881.] 1105 3

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } **F**REDERICK AMERICUS
No. 851. } **A**NDREWS, FREDE-
RICK WILLIAM ANDREWS, tous deux de la
paroisse de Saint-Sauveur de Québec, JOSEPH
PHILIPPE RENE ADOLPHE CARON ET CHAR-
LES FITZPATRICK, tous deux de la cité de
Québec, tous avocats associés et praticiens comme
tels sous les noms de Andrews, Caron, Andrews et
Fitzpatrick ; contre SIMEON FORTIN, de la cité
de Québec, commerçant *grocer*, savoir :

Un lopin de terre situé en la paroisse du Cap Saint-Ignace, en la première concession du fleuve Saint-Laurent, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse du Cap Saint-Ignace, sous le No. 192, de figure irrégulière ; borné au nord-est par le No. 191, vers le sud-ouest et vers le nord par le No. 190, et vers le sud par un chemin public, contenant en superficie trente et une perches et deux cent cinquante-deux pieds (31.252)—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

5

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court of Temiscouata.

Kamouraska, to wit : } **A**MABLE BELANGER,
No. 2507. } **A** senior, rentier, of the
parish of Saint Antonin, Plaintiff ; against SALO-
MON NADEAU, farmer, of the parish of Saint
Honoré, Defendant, to wit :

A land or rather his possession of a land situate and being in the township Armand, in the county of Temiscouata, between the new and old Temiscouata roads, being the south side of lot No. 74, of range A, containing two arpents, four perches and thirteen feet in front by about twenty eight arpents in depth ; bounded on the north east by the old road, on the south west by the new road, on the north by Ferdinand Morin, and on the south by the said Ferdinand Morin—with a house and outbuildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Subject to the charge upon the purchaser of complying with all the regulations of the crown lands department, up to the obtaining of the letters patent for the said lot.

To be sold at the registry office of the county of Temiscouata, in the parish of Isle Verte, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 23rd March, 1881. 1106
[First published, 26th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Québec, } **F**REDERICK AMERICUS
No. 851. } **A**NDREWS, FREDE-
RICK WILLIAM ANDREWS, both of the parish
of Saint Sauveur de Québec, JOSEPH PHILIPPE
RENE ADOLPHE CARON AND CHARLES
FITZPATRICK, both of the city of Québec, all
advocates partners and practising as such under
the style and firm of Andrews, Caron, Andrews and
Fitzpatrick ; against SIMEON FORTIN, of the city
of Québec, *grocer*, to wit :

A lot of land situate in the parish of Cap Saint Ignace, in the first concession from the river Saint Lawrence, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Montmagny, for the parish of Cap Saint Ignace, as No. 192, of irregular outline ; bounded on the north east by No. 191, on the south west and north by No. 190, and on the south by a public road containing in superficial extent thirty one perches and two hundred and fifty two feet (31.252)—together with a house, barn and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse du Cap Saint-Ignace, MERCREDI, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Montmagny, 26 mars 1881. 1173 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec : } JOSEPH TURGEON, de
No. 2411. } la ville de Lévis, maitre
de maison de pension ; contre MICHEL LEBLANC,
de la ville de Lévis, journalier, savoir :

Un lopin de terre ou emplacement situé en la paroisse de Saint-Michel, du côté sud du chemin de la première concession, contenant quarante-cinq pieds de large sur quatre-vingt-six pieds de profondeur ; borné au nord-est à Antoine Catellier, au sud-ouest à Dame veuve Cyriac Soucy ou ses représentants, au nord à une rue projetée, au sud à Magloire Marceau, représentant feu Siméon Marceau, père—circonstances et dépendances, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Bellechasse, pour la paroisse de Saint-Michel, sous le No. 196.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel, VENDREDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Montmagny, 19 mars 1881. 1055 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } LEON COTÉ, de la
No. 150. } paroisse de Saint-Thomas, cultivateur ; contre CHARLES FOURNIER, fils, voyageur, du même lieu, savoir :

Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Thomas, dans la première concession du fleuve Saint-Laurent, de forme irrégulière, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse de Saint-Thomas, sous le No. 152 ; borné vers le nord-est par le No. 151, vers le sud-ouest par le No. 155, vers le nord et le sud par le No. 148, mesurant en front trois perches sur trois perches de profondeur, contenant en superficie neuf perches (9)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. A la charge de payer à Romuald Têtu, écuyer, une rente annuelle et constituée de quatre piastres.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MARDI, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Montmagny, 26 mars 1881. 1175 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

To be sold at the church door of the parish of Cap Saint Ignace, on WEDNESDAY, the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of June next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Montmagny, 26th March, 1881. 1174
[First published, 2nd April, 1188.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } JOSEPH TURGEON, of the
No. 2411. } town of Lévis, boarding-house keeper ; against MICHEL LEBLANC, of the town of Lévis, laborer, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint Michel, on the south side of the first concession road, containing forty five feet in width by eighty six feet in depth ; bounded on the north east by Antoine Catellier, on the south west by Mrs. widow Cyriac Soucy or her representatives, on the north by a projected street, and on the south by Magloire Marceau, representing the late Simeon Marceau, senior—circumstances and dependencies, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Bellechasse, for the parish of Saint Michel, as No. 196.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel, on FRIDAY, the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Montmagny, 19th March, 1881. 1056
[First published, 26th March, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } LEON COTE, of the
No. 150. } parish of Saint Thomas, farmer ; against CHARLES FOURNIER, junior, voyageur, of the same place, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint Thomas, in the first concession from the river Saint Lawrence, of irregular outline, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Montmagny, for the parish of Saint Thomas, as No. 152 ; bounded on the north east by No. 151, on the south west by No. 155, on the north and south by No. 148, measuring in front three perches by three perches in depth, containing in superficies nine perches (9)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge of paying Romuald Têtu, esquire, a constituted yearly rent of four dollars.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on TUESDAY, the SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of June next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Montmagny, 26th March, 1881. 1176
[First published, 2nd April, 1881.]

Ventes par le Shérif—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamationes que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Ex-

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*; doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE COLONIAL BUILD-**
No. 891. } **ING AND INVEST-**
MENT ASSOCIATION, corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre **HYACINTHE LEFEBVRE**, du village de Sainte-Cunégonde, en le district de Montréal, commerçant, Défendeur.

Deux lots de terre situés en la ville de Sainte-Cunégonde, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, comme lots numéros deux mille quatre cent quatre-vingt et deux mille quatre cent quatre-vingt-un (2480 et 2481); bornés en front par la rue Labonté—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 11 mai 1881. 1837
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LES SYNDICS DE LA**
No. 7582. } **PAROISSE DE SAINT-**
VINCENT DE PAUL DE MONTREAL, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, Demandeurs ; contre **LOUIS THOUIN**, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse de Saint-Vincent de Paul de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro douze cent quarante-cinq (1245); borné en front par l'Avenue Colborne—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 11 mai 1881. 1839
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LES SYNDICS DE LA**
No. 7581. } **PAROISSE DE SAINT-**
VINCENT DE PAUL DE MONTREAL, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en les dits cité et district de Montréal, Demandeurs ; contre **EDOUARD BOUSQUET**, de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse de Saint-Vincent de Paul de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro douze cent quatre-vingt-sept (1287); borné en front par la rue Chaussé (projetée)—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi.

ponas are required to be filed with the under signed, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE COLONIAL BUILD-**
No. 891. } **ING AND INVESTMENT**
ASSOCIATION, a body politic and corporate duly by law incorporated, having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiffs; against **HYACINTHE LEFEBVRE**, of the village of Sainte Cunégonde, in the district of Montreal, trader, Defendant.

Two certain lots of land situate in the town of Sainte Cunégonde, forming heretofore part of the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the municipality of the parish of Montreal, as lots numbers two thousand four hundred and eighty and two thousand four hundred and eighty one (2480 and 2481); bounded in front by Labonté street—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 11th May, 1881. 1838
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit: } **LES SYNDICS DE LA**
No. 7582. } **PAROISSE DE SAINT-**
VINCENT DE PAUL DE MONTREAL, a body politic and incorporated, having its principal place of business in the city of Montreal, Plaintiffs; against **LOUIS THOUIN**, of the city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate and being in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Saint Vincent de Paul de Montréal, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward, as number twelve hundred and forty five (1245); bounded in front by Colborne Avenue—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 11th May, 1881. 1840
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit: } **LES SYNDICS DE LA**
No. 7581. } **PAROISSE DE SAINT-**
VINCENT DE PAUL DE MONTREAL, a body politic and incorporated, having its principal place of business in the said city and district of Montreal, Plaintiffs; against **EDOUARD BOUSQUET**, of Montreal, Defendant.

A lot of land situate and being in Sainte Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Saint Vincent de Paul de Montréal, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward, as number twelve hundred and eighty seven (1287); bounded in front by Chaussée street (projected)—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of JULY next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said

Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.
Bureau du Shérif,
Montréal, 11 mai 1881. 1841
[Première publication, 14 mai 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THOMAS WORKMAN,
No. 2231. } des cité et district de
Montréal, marchand, en sa qualité d'exécuteur du
testament de feu Dame Mary Louisa Gale, en son
vivant, de Warmbrunn, dans l'Empire d'Allema-
gne, épouse du Baron Bernhard Maximilian Von
Friesen, de Warmbrunn susdit, Demandeur; contre
WILLIAM L. DOUTNEY, des cité et district
de Montréal, commerçant, Défendeur.

Les dits terres et ténements mentionnés dans la
cédule marquée A, annexé au bref de *Venditioni
Exponas*, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé dans le
fief Nazareth, en la cité de Montréal, connu sur
le plan du terrain de la partie du dit fief de record
au bureau de E. Guy, écuyer, notaire, comme lot
numéro cent quinze, contenant quarante-cinq
pieds de largeur en front et quarante-sept pieds
de largeur en arrière sur toute la profondeur qui
peut y avoir depuis la rue McCord jusqu'à la rue
Murray, plus ou moins, sans garantie de mesure
précise; borné en front par la rue McCord, en
arrière par la rue Murray, d'un côté par le lot
numéro cent quatorze, et de l'autre côté par le lot
numéro cent seize—avec deux maisons en briques
à trois étages ayant leur front sur la rue McCord,
deux maisons à deux étages en charpente lam-
brissées en briques ayant leur front sur la rue
Murray, avec remises et autres bâtisses en arrière
des dites maisons, avec toutes les appartenan-
ces qui s'y trouvent. Le lot ci-dessus décrit main-
tenant connu comme lot numéro mille quatre cent
dix-huit (1418), sur le plan de cadastre pour le
quartier Sainte-Anne, de record au bureau du
régistrateur pour la division d'enregistrement de
Montréal.

A la charge d'une rente foncière, annuelle, perpé-
tuelle et non rachetable de trois livres pour chaque
superficie de quatre mille cinquante pieds, con-
tenu dans le susdit immeuble, donnant pour l'im-
meuble ci-dessus décrit, une rente de deux louis
dix huit chelins et neuf deniers par année,
payable en deux paiements égaux et semi-annuels
le premier jour des mois de mai et de novembre
de chaque année, aux héritiers et représentants
légaux de feu l'Honorable Juge John Samuel
McCord, et, ce jusqu'au vingt-neuf de septembre
mil-huit cent quatre-vingt-dix, et à compter de
cette dernière date aux religieuses Sœurs Hospi-
talières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de
Montréal, administratrices du bien des pauvres
du dit Hôtel-Dieu, et leurs successeurs à jamais.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le TRENTE ET UNIÈME jour de MAI
courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le septième jour de juin pro-
chain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.
Bureau du Shérif,
Montréal, 11 mai 1881. 1843
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } MARGARET TATE, de
No. 353. } la cité de Montréal,
fille majeure et usant de ses droits, Demande-
resse; contre les terres et ténements de DAME
MARY ISABELLA SCOTT, de Beaconsfield, en la
paroisse de la Pointe Claire, en le district de
Montréal, en la Province de Québec, épouse
dûment séparée de biens de John Henry Menzies,

writ returnable the eighteenth day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office,
Montreal, 11th May, 1881. 1842
[First published, 14th May, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THOMAS WORKMAN, of
No. 2231. } the city and district of
Montreal, merchant, in his capacity of sole exe-
cutor of the last will and testament of the late
Dame Mary Louisa Gale, in her lifetime, of Warm-
brunn, in the Empire of Germany, wife of the
Baron Bernhard Maximilian Von Friesen, of
Warmbrunn aforesaid, Plaintiff; against WIL-
LIAM L. DOUTNEY, of the city and district of
Montreal, trader, Defendant.

Said lands and tenements mentioned in the
schedule marked A, annexed to the writ of
Venditioni Exponas, to wit :

A lot of ground or emplacement situate in the
fief Nazareth, in the city of Montreal, known on
the ground plan of part of said fief remaining of
record in the office of E. Guy, esquire, notary, as
lot number one hundred and fifteen, containing
forty five feet in breadth in front and forty seven
feet in breadth in rear by all the depth that may
be found from McCord street to Murray street,
be the same, more or less, without guarantee as to
precise measurement; bounded in front by
McCord street, in rear by Murray street, on one
side by lot number one hundred and fourteen,
and on the other side by lot number one hundred
and sixteen—with two three storey brick houses,
fronting on McCord street, two two storey frame
houses bricked outside fronting on Murray street,
with sheds and outbuildings in rear of said houses
and with all and every the members and appur-
tenances thereunto belonging. The above de-
scribed lot now known as lot number one thousand
four hundred and eighteen (1418), on the cadas-
tral plan of Saint Ann's ward, deposited of record,
in the office of the registrar for the registration
division of Montreal.

Subject to the charge of an annual, perpetual
and irredeemable ground rent of three pounds for
each superficies of four thousand and fifty feet
contained in the said immovable, giving for the
immovable hereinabove described, a rent of two
pounds, eighteen shillings and nine pences a year,
payable in two equal and half yearly payments, on
the first day of May and November of every year,
to the heirs and legal representatives of the late
Honorable Juge John Samuel McCord, up to the
twenty ninth day of September, one thousand
eight hundred and ninety, and from and after
that date to the "Religieuses Sœurs Hospitalières
de Saint Joseph de l'Hotel Dieu de Montreal,
administratrices du bien des Pauvres de Montreal,"
of the said Hotel-Dieu, and their successors fo-
ever.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the THIRTY FIRST day of MAY instant, at
TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable
the seventh day of June next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office,
Montreal, 11th May, 1881. 1844
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } MARGARET TATE, of the
No. 353. } city of Montreal, spina-
ter, fille majeure et usant de ses droits, Plaintiff;
against the lands and tenements of DAME MARY
ISABELLA SCOTT, of Beaconsfield, in the parish
of Pointe Claire, in the district of Montreal, in the
Province of Quebec, wife of and duly separated as
to property of John Henry Menzies, of the same

du même lieu, gentilhomme, et le dit JOHN HENRY MENZIES, afin d'autoriser sa dite épouse, Défendeurs.

Un lot ou morceau de terre situé à Beaconsfield, en la paroisse de la Pointe Claire, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe Claire, comme partie du lot numéro trente et un (31); borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le Lac Saint-Louis, du côté nord-est par le lot officiel numéro trente-deux, et du côté sud-ouest par partie du lot officiel numéro trente—avec une maison en pierre à une étage et demie couverte en ferblanc, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, le TROISIEME jour de JUN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mars 1881. Shérif. 1229 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LE SYNODE DU DIO-
No. 104. } CESE DE MONTREAL,
corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau et place d'affaires en la cité de Montréal, en le district de Montréal, Demandeur; contre les terres et tènements de JOSEPH CLETUS ROBILLARD, des cité et district de Montréal, écuyer, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot numéro cent soixante et dix-huit (178); borné en front par la rue Craig—avec les bâtisses et appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de JUN prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mars 1881. Shérif. 1225 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LES ECCLESIASTIQUES
No. 592. } DU SEMINAIRE DE
SAINT-SULPICE DE MONTREAL, corps poli-
tique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la cité et le district de Montréal, Demandeurs; contre les terres et tènements de PHILIP SIMPSON ROSS ET WILLIAM BISSETT SMITH & JAMES STARKE, tous marchands de la cité et du district de Montréal, Défendeurs.

Saisi comme appartenant aux dits défendeurs chacun pour un tiers indivis en l'immeuble ci-après décrit, savoir:

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, étant la moitié nord-est du lot numéro soixante et quatorze, de la sub-division officielle du lot numéro mille six cent cinquante-quatre, du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine; borné en front par la rue Sainte-Catherine, en arrière par la rue Saint-Luc, du côté nord-est par la rue Saint-Marc, et du côté sud-ouest par l'autre moitié du dit lot numéro soixante et quatorze, (No. 74), de la dite subdivision du lot, numéro mille six cent cinquante-quatre (74 s. 1654)—sans bâtisses.

Saisi comme appartenant à Philip Simpson Ross, l'un des susdits défendeurs, les immeubles suivants, savoir:

1. La moitié sud-est d'un lot de terre sis et situé

place, gentleman, and the said JOHN HENRY MENZIES, for the purpose of authorizing his said wife, Defendants.

A lot or parcel of land situate at Beaconsfield, in the parish of Pointe Claire, known and designated on the official plan and in the book of reference of the said parish of Pointe Claire, as part of lot number thirty one (31); bounded in front by the Queens highway, in rear by the Lake Saint Louis, on the north east side by lot official number thirty two, and on the south west side by portion of lot official number thirty—with a one and a half storey stone house covered with tin, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the THIRD day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 30th March, 1881. Sheriff. 1230
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE SYNOD OF THE
No. 104. } DIOCESE OF MON-
TREAL, a body politic and corporate, duly incor-
porated, and having its head office and principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of JOSEPH CLETUS ROBIL-
LARD, of the city and district of Montreal, esquire, Defendant.

A lot of land situate in 'the' Saint James ward, of the city of Montreal, in the parish of Notre Dame de Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of said ward, as lot number one hundred and seventy eight (178); bonuded in front by Craig street—with the buildings and appurtenances thereto belonging and appartaining.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of JUNE next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 30th March, 1881. Sheriff. 1226
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE ECCLESIASTICS OF
No. 592. } THE SEMINARY OF
SAINT SULPICE OF MONTREAL, a body politic
and corporate, having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plain-
tiff; against the lands and tenements of PHILIP SIMPSON ROSS AND WILLIAM BISSETT SMITH, & JAMES STARKE, all marchants, of the city and district of Montreal, Defendants.

Seized as belonging to the said defendants for an undivided third each in the immovable here-
after described, to wit:

A lot of land situate and being in Saint Antoine ward, in the city of Montreal, being the north east half of lot number seventy four of the official sub-division of lot number one thousand six hundred and fifty four, of the official plan and book of reference of the said Saint Antoine ward; bounded in front by Sainte Catherine street, in rear by Saint Luke street, on the north east side by Saint Mark street, and on the south west side by the other half of said lot number seventy four (No. 74), of the said subdivision of lot number sixteen hundred and fifty four (74 s. 1654)—without buildings.

Seized and belonging to Philip Simpson Ross, one of the said defendants, the following immo-
vables, to wit:

1. The south east half of a lot of land situated

dans le quartier Sainte-Anne, dans la cité de Montréal, le dit lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro quinze cent deux (1502); borné en front par la rue Dalhousie, du côté sud-est par le numéro quinze cent trois (1503), du côté nord-ouest par l'autre moitié du dit lot numéro quinze cent deux (1502), et en arrière par les numéros quinze cent quatre et quinze cent cinq (1504 et 1505), des dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier—avec une maison en brique et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro mille trois cent quarante neuf (1349), contenant vingt-cinq pieds de front sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Université—avec une maison en pierre et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mars 1881.
[Première publication, 26 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ISABELLA MACINTOSH
No. 962. } ET ANNA BELLA MACINTOSH, toutes deux des cité et district de Montréal, filles majeures, en âge de majorité, Demandereses; contre les terres et tenements de GEORGE BURY, des cité et district de Montréal, comptable et syndic officiel, Défendeur.

Ce certain lopin de terre situé en le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, étant la partie nord-ouest du lot numéro six cent quinze (No. 615), du plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie, cette dite partie de lot contenant cent quatre-vingt-neuf pieds et six pouces de largeur sur six cent quarante-deux pieds de longueur, et formant une superficie de 121,660 pieds, le tout mesure anglaise, et borné d'un côté au sud-ouest partie par une partie du lot officiel No. 634, tout le lot No. 635, par une lisière de terre marquée sur le dit plan officiel comme étant une ruelle et partie par partie du lot No. 636, et de l'autre côté par partie du lot officiel No. 561, et les lots officiels 562 à 574, et partie de 575, à un bout au nord-ouest partie par le lot officiel No. 614, partie par Gain street, marquée sur le dit plan comme lot officiel No. 596 A, et partie par le lot officiel No. 634, et à l'autre bout, au sud-est par le reste du dit lot No. 615; la dite partie du lot maintenant saisie comprend tout le dit lot No. 615, à l'exception de la partie d'icelui acquise par W. C. McDonald, par acte de vente de Demoiselle Charlotte L. V. Hart, daté le onzième jour de décembre 1872, devant F. J. Durand, N. P., et enregistré sous le No. 70,409 G. H. R.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 6 avril 1881.
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 428. } COMPANY OF CANADA, corporation légalement constituée par acte public, ayant sa principale place d'affaire

and being in Sainte Anne's ward, in the city of Montreal, said lot of land being known and designated on the official plan and book of reference of the said ward, as number fifteen hundred and two (1502); bounded in front by Dalhousie street, on the south east side by number fifteen hundred and three (1503), on the north west side by the other half of the said lot number fifteen hundred and two (1502), and in rear by number fifteen hundred and four and number fifteen hundred and five (1504 and 1505), on the official plan and book of reference of the said ward—with a brick house and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situated and being in Saint Antoine ward, in the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward, as number thirteen hundred and forty nine (1349), containing twenty five feet in front by ninety four feet in depth, more or less; bounded in front by University street—with a stone house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 23rd March, 1881.
[First published, 26th Mars, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ISABELLA MACINTOSH
No. 962. } AND ANNA BELLA MACINTOSH, both of the city and district of Montreal, spinsters, of the full age of majority, Plaintiffs; against the lands and tenements of GEORGE BURY, of the city and district of Montreal, accountant and official assignee, Defendant.

That certain lot of land being and situate in the Saint Mary's ward, of the city of Montreal, forming the north west portion of lot number six hundred and fifteen (No. 615), of the official plan and book of reference of said Saint Mary's ward, the said portion of lot containing one hundred and eighty nine feet six inches in width by six hundred and forty two feet in length, and containing a superficies of 121,660 superficial feet, the whole english measure; and bounded on one side to the south west partly by part of official lot No. 634, the whole of lot No. 635, by a strip of land marked on said official plan as a lane and by part of No. 636, and on the other side by part of official No. 561, and official lots 562 to 574, and part of 575, at one end to the north west partly by official lot No. 614, partly by Gain street, marked on said plan as official lot No. 596 A, and partly by official lot No. 634, and at the other end to the south east by the remaining portion of said lot No. 615; the said portion of lot now seized, comprising the whole of said lot No. 615, with the exception of the portion thereof acquired by W. C. McDonald, by deed of sale from Miss Charlotte L. V. Hart, by deed of sale dated the eleventh day of December, 1872, passed before F. J. Durand, N. P., and registered under No. 70,409, G. H. R.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 6th April, 1881.
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 428. } COMPANY OF CANADA, a corporation legally constituted by public act of Parliament, having its principal place of business

pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tènements de JACQUES THEORET, de la paroisse de Sainte-Rose, en le district de Montréal, Défendeur.

Mentionnés et décrits en la cédule marquée A, au bref annexé, maintenant en la possession de Thomas Trihey, écuyer, des cité et district de Montréal, curateur au délaissement fait en cette cause par le dit défendeur.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Rose, dans le comté de Laval, étant de forme irrégulière, et contenant quarante-trois arpents et cinquante perches en superficie, le dit lot étant connu et désigné au plan officiel et au livre de renvoi de la dite paroisse, sous le numéro cent soixante et dix; borné en front par la rivière Jésus, en arrière par les terres de la paroisse Sainte-Dorothée, du côté est partie par le numéro cent soixante et huit, appartenant à J. Renaud dit Locas, et partie par le numéro cent soixante et six, appartenant à François Renaud dit Locas, et à l'ouest par le lot numéro cent soixante et onze ci-après décrit—avec une maison sus-érigée.

2. Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Rose, en le dit comté, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi, sous le numéro cent soixante et onze, contenant deux arpents et sept perches de largeur sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rivière Jésus, en arrière par les terres de Sainte-Dorothée, du côté est par le lot numéro cent soixante et dix, ci-haut décrit, et à l'ouest par le lot numéro cent soixante et douze, appartenant à François Ethier—avec grange et autres bâtisses sus-érigées. Sujet à la récolte en faveur de Thomas Trihey, curateur sus nommé.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Rose, le DIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Montréal, 6 avril 1881. Shérif. 1357 3
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } JOHN SAMUEL KNOX,
No. 1437. } de Rozel Ryde, Isle de Wight, Angleterre, Lieutenant-Colonel, dans l'armée de Sa Majesté, en sa qualité d'exécuteur et légataire universel en vertu du testament de feu Robert Knox, de Rushbooke, en Irlande, écuyer, Demandeur; contre les terres et tènements de PATRICK SARFIELD O'BRIEN, du village de Notre-Dame de Grâce, en le district de Montréal, gentilhomme, Défendeur.

Cette terre et lot de terre de forme irrégulière, situé dans le village incorporé de la Côte des Neiges, et en la paroisse de Notre-Dame de Grâce, connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé de la Côte des Neiges, sous le numéro quatre-vingt-dix-neuf (99), ayant son front sur une route connu comme "Petite Liesse"—avec une maison en pierre, grange et autres bâtisses sus-érigées, et consistant de tous les numéros de subdivision qui se trouvent sur le plan de subdivision d'icelui, à savoir: numéros un à cinq cent quarante-neuf (1 à 549), inclusivement.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Montréal, 20 avril 1881. Shérif. 1583 2
[Première publication, 23 avril 1881.]

for the province of Québec, in the city of Montréal, Plaintiff; against the lands and tenements of JACQUES THEORET, of the parish of Sainte Rose, in the district of Montréal, Defendant.

Mentioned and described in the schedule marked A, to the writ annexed now in the possession of Thomas Trihey, of the city and district of Montréal, esquire, curator duly named to the *délaissement* made in this cause by the said Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte Rose, in the county of Laval, being of an irregular figure, and containing forty three arpents and fifty perches in superficies, the said lot being known and designated on the official plan and in the book of reference of the said parish, as lot one hundred and seventy; bounded in front by *Rivière Jésus*, in rear by the lands of the parish of Sainte Dorothée, on the east side partly by number one hundred and sixty eight, belonging to J. Renaud dit Locas, and partly by lot number one hundred and sixty nine, belonging to François Renaud dit Locas, and on the west side by lot number one hundred and seventy one hereinafter described—with one dwelling house thereon erected.

2. A lot of land situate in the parish of Sainte Rose, in the said county, known and designated on the official plan and book of reference under the number one hundred and seventy one, containing two arpents and seven perches in width by twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by *Rivière Jésus*, in rear by the lands of Sainte Dorothée, on the east side by lot number one hundred and seventy, hereinbefore described, and on the west side by lot number one hundred and seventy two, belonging to François Ethier—with barns and other buildings thereon erected. Subject to the harvesting of the crops by Thomas Trihey, the curator above named.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Rose, on the TENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Montréal, 6th April, 1881. Sheriff. 1358
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, to wit: } JOHN SAMUEL KNOX, of No. 1437. } Rozel Ryde, Isle of Wight, England, a Lieutenant Colonel, in Her Majesty's service, in his capacity of executor and sole universal residuary legatee under the last will and testament of the late Robert Knox, of Rushbooke, in Ireland, esquire, Plaintiff; against the lands and tenements of PATRICK SARFIELD O'BRIEN, of the village of Notre Dame de Grace, in the district of Montréal, gentleman, Defendant.

That farm and lot of land of irregular figure, in the incorporated village of Côte des Neiges, and in the parish of Notre Dame de Grâce, known on the official plan and book of reference of said incorporated village of Côte des Neiges, by the number ninety nine (99), fronting on a by-road, known as "Petite Liesse"—with a stone house, barn and other buildings thereon erected, and consisting of all the subdivisional numbers which are shown on the official subdivision thereof made, to wit: numbers one to five hundred and forty nine (1 to 549), both inclusive.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Montréal, 20th April, 1881. Sheriff. 1584
[First published, 23rd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les propriétés immobilières sous-mentionnées ont été saisies et seront vendues aux temps et lieux tels que mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer contre les dites propriétés des droits que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables properties have been seized and shall be sold at the time and place hereinafter specified. All persons who have to exercise as regards the same, any claims which the registrar is not held to mention in his certificate by virtue of article 700 of the code of civil procedure, are hereby required to make known the same according to law. Every opposition to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, shall have to be deposited in the office of the undersigned, before the fifteen days immediately preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be deposited at any time within six days after the return of the writ.

Demanderesse. — Plaintiff.	Défendeurs. — Defendants.	Lot ou No. du Cadastré. — Lot or Cadastral No.	No. de la rue. — Street No.	Rue. — Street.	Quartier. — Ward.	Propriétaires d'après le rôle d'éva- luation. — Proprietor as per assessment roll.	Montant des taxes dues. — Amount of assess- ments due.	Intérêt. — Interest.	Montant total dû. — Total amount due.
							\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Cité de Montréal—The City of Montreal.....	Alfred Brunet.....	38 de sub. 918.—38 of sub. 918	189	Cadieux	St. Louis.....	Alfred Brunet.....	87 15	14 05	101 20
do do	William Morgan..... do	774 762	281 110	St. Joseph	St. Antoine.....	William Morgan..... do	330 00 78 00	37 85 9 00	367 85 87 00
do do	Rémi Prévost	320	232	St. Charles Borromée....	} St. Laurent.— St. Lawrence...	Rémi Prévost.....	134 40	23 90	158 30
do do	do	323	226	do do		do	177 60	31 70	209 30
do do	Damase Marsan.....	1015	342	Ontario.....	Ste. Marie.— St. Mary's.....	Damase Marsan.....	180 24	31 96	312 20

1744

Four être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

Bureau du Shérif.
Montreal, 23 mars 1881.
[Première publication, 26 mars 1881.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.
1125 3

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

Sheriff's Office,
Montreal, 23rd March, 1881.
[First published, 26th March, 1881.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.
1126

2
3
\$
Pagination incorrecte

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **M**ARY WADDILORE
 No. 457. } **B**BROWN, de la cité de
 Montréal, fille majeure et usante de ses droits,
 Demanderesse ; contre les terres et ténements de
 HENRY BLAKE WRIGHT, des cité et district de
 Montréal, notaire public, Défendeur.

Ce certain terrain situé en le quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, connu et désigné au plan du cadastre et au livre de renvoi pour le dit quartier, comme lot de subdivision numéro quarante-cinq, du lot officiel numéro quatre-vingt sept (87-45) ; borné en front par la rue Coursol — avec un cottage en pierre et en brique, avec soubassement et mansardes, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 6 avril 1881. 1359 3
 [Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **T**HE DUNDEE MORT-
 No. 1510. } **I**GAGE AND TRUST
 INVESTMENT COMPANY (en commandite), de
 Dundee, en Ecosse, corps dûment incorporé suivant
 la loi du Parlement de la Grande Bretagne et
 d'Irlande, et autorisée à faire affaires dans la Pui-
 sance du Canada, et y ayant sa principale place
 d'affaires, en la cité de Montréal, Demanderesse ;
 contre les terres et ténements de LOUIS HONORE
 CHRETIEN, de Montréal, district de Montréal,
 Défendeur.

Un lot de terre situé en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro deux cent huit (No. 208) ; borné en front par la rue Sainte-Elizabeth, en arrière par les lots Nos. 213 et 214, d'un côté au nord-ouest partie par une ruelle et partie par le lot No. 215, et au sud-est par le lot No. 209 — avec quatre maisons en briques à deux étages connus comme numéros de rue 60, 62, 68 et 70, de la dite rue, et deux maisons en pierre à deux étages sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 23 mars 1881. 1131 3
 [Première publication, 26 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **L**OUIS LEMAY DIT
 No. 7372. } **L**DELORME, rentier, du
 Sault au Récollet, dans le district de Montréal,
 Demandeur ; contre les terres et ténements de
 ALFRED FORTIN, du Sault au Récollet, district
 de Montréal, Défendeur.

La juste moitié nord-est d'une terre située en la paroisse du Sault au Récollet, dans le district de Montréal, contenant en totalité trois arpents de front sur la profondeur de treize arpents, plus ou moins, mais comprise dans les limites suivantes ; bornée en front au nord-ouest au chemin public en face du couvent du Sacré-Cœur, par derrière au sud-est à Monseigneur Vinette ou représentants, d'un côté au nord-est à Dominique Meilleur pour une partie, et autre partie à Joseph Fortin, et d'autre côté au sud-ouest à Monseigneur Vinette. La dite terre étant connu et désignée en

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **M**ARY WADDILORE
 No. 457. } **B**BROWN, of the city of
 Montreal, spinster, *fille majeure et usant de ses
 droits*, Plaintiff ; against the lands and tenements
 of HENRY BLAKE WRIGHT, of the city and
 district of Montreal, notary public, Defendant.

That certain lot of land situate in the Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, known and designated on the cadastral plan and book of reference of said ward, as subdivision lot number forty five, of official lot number eighty seven (87-45) ; bounded in front by Coursol street — with a stone and brick cottage, with basement and mansard roof and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Shérif.
 Montreal, 6th April, 1881. 1360
 [First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **T**HE DUNDEE MORT-
 No. 1510. } **I**GAGE AND TRUST
 INVESTMENT COMPANY, (limited), of Dundee,
 in Scotland, a body corporate duly incorporated
 under the law of the Parliament of Great Britain
 and Ireland, and authorized to carry on business
 within the Dominion of Canada, and having their
 chief place of business therein, at the said city of
 Montreal, Plaintiff ; against the lands and tene-
 ments of LOUIS HONORE CHRETIEN, of Mon-
 treal, district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in the city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of Saint Louis ward, of the said city of Montreal, as lot number two hundred and eight (No. 208) ; bounded in front by Saint Elizabeth street, in rear by lots Nos. 213, 214, on one side to the north west partly by a lane and partly by lot No. 215, and to the south east by lot No. 209 — with four two stories brick houses known as street number 60, 62, 68 and 70, in said street, and two two stories stone houses thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Shérif.
 Montreal, 23rd March, 1881. 1132
 [First published, 26th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **L**OUIS LEMAY DIT
 No. 7372. } **L**DELORME, rentier, of
 Sault au Récollet, in the district of Montreal,
 Plaintiff ; against the lands and tenements of
 ALFRED FORTIN, of Sault au Récollet, district
 of Montreal, Defendant.

The exact north east half of a land situate in the parish of Sault au Récollet, in the district of Montreal, containing in all three arpents in front by thirteen arpents, more or less, but comprised within the following limits ; bounded in front to the north west by the public road facing the Convent of the Sacred Heart, in rear to the south east by Monseigneur Vinette or representatives, on one side to the north east by Dominique Meilleur, for part, and for the residue by Joseph Fortin, and on the other side to the south west by Monseigneur Vinette. Said land is known

totalité sous le numéro deux cent vingt-cinq (225), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault au Récollet—avec grange et autres bâtiments dessus érigés. A déduire cependant de la dite moitié de terre d'un emplacement appartenant à Joseph Fortin ou représentants acquis de Timothé Lemay.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault au Récollet, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mars 1881.
Shérif, 1135 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } A BANQUE NATIONALE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec, dans le district de Québec, Demanderesse ; contre les terres et tenements de F. X. COCHUE, syndic officiel, de la cité et du district de Montréal, HARDOIN LIONAIS, bourgeois, du même lieu, ce dernier en sa qualité d'exécuteur testamentaire et administrateur de la succession de feu Dame Henriette Moreau, en son vivant, de Montréal susdit, épouse séparée de biens du dit Hardoin Lionais et J. D. Edouard Lionais, aussi de Montréal susdit, Défendeurs.

Saisi comme appartenant au dit Hardoin Lionais, en sa dite qualité, les immeubles suivants, savoir :

1. Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Anne, et désigné comme étant la partie sud-est du lot numéro quatorze cent quatre-vingt-sept (No. 1487), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant une superficie de soixante mille trois cent quarante-quatre pieds, mesure anglaise ou plus ou moins—avec le magasin et autres bâtisses sus-érigées ; le dit lot de terre borné en front par la rue Colborne, en arrière par la rue Anne, d'un côté par le numéro quatorze cent quatre-vingt-six sur le dit plan, et de l'autre côté partie du dit lot numéro quatorze cent quatre-vingt-sept, acquis par la Corporation de la cité de Montréal, à partir de l'ouverture de la rue Brennan—ensemble les appartenances.

2. Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Anne, et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro quinze cent soixante et un (No. 1561) ; borné au sud-ouest par le numéro quinze cent soixante et deux (No. 1562), et partie par la rue de la Reine, au sud-est partie par le dit lot quinze cent soixante et deux (No. 1562), et partie par la rue Commune—sans bâtisses.

3. Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, connu aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, sous le numéro quatre cent soixante et quinze (No. 475), contenant quatre-vingt-onze pieds de largeur sur cent quatre pieds de profondeur, mesure anglaise, formant neuf mille quatre cent soixante et quatre pieds en superficie ; borné en front par la rue Stanley, en profondeur par le numéro quatre cent soixante et seize (No. 476), d'un côté par le numéro quatre cent soixante et quatorze (474), et de l'autre côté par les numéros quatre cent soixante et dix-neuf, quatre cent quatre-vingt et quatre cent quatre-vingt-un, des dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier—sans bâtisses.

4. Un terrain ou emplacement sis et situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro quatre cent quatre-vingt-huit (No. 488), de figure irrégulière, contenant vingt-neuf mille cent soixante pieds en superficie, mesure anglaise,

and designated in all as number two hundred and twenty five (225), of the official plan and book of reference of the said parish of Sault au Récollet—with barn and other buildings thereon erected. Reserving, however, from the said half lot, a land belonging to Joseph Fortin or representatives, bought from Timothé Lemay.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Récollet, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 23rd March, 1881.
Sheriff, 1136
[First published, 26th March, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } A BANQUE NATIONALE, No. 929. } a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Quebec, in the district of Quebec, Plaintiff ; against the lands and tenements of F. X. COCHUE, official assignee, of the city and district of Montreal, HARDOIN LIONAIS, gentleman, of the same place, the latter in his quality of testamentary executor and administrator of the estate of the late Dame Henriette Moreau, in her lifetime of Montreal aforesaid, wife separated as to property of the said Hardoin Lionais and J. D. Edouard Lionais, also of Montreal aforesaid, Defendants.

Seized as belonging to the said Hardoin Lionais, in his said quality, the following immovable property, to wit :

1. A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Sainte Anne's ward, designated as being the south east part of lot number fourteen hundred and eighty seven (No. 1487), on the official plan and book of reference of the said ward, containing a superficies of sixty thousand three hundred and forty four feet, english measure or more or less—with the store and other buildings thereon erected ; said lot of land being bounded in front by Colborne street, in rear by Ann street, on one side by number fourteen hundred and eighty six on the said plan, and on the other side partly by the said lot number fourteen hundred and eighty seven, purchased by the Corporation of the city of Montreal, starting from the opening of Brennan street—with the appartenances.

2. A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Saint Anne's ward, designated on the official plan and book of reference of the said ward, as number fifteen hundred and sixty one (No. 1561) ; bounded on the south west by number fifteen hundred and sixty two (No. 1562), and partly by Queen street, on the south east partly by the said lot fifteen hundred and sixty two (No. 1562), and partly by Common street—without buildings.

3. A lot of land situate and being in the city of Montreal, known on the official plan and book of reference of the said Saint Mary's ward, as number four hundred and seventy five (No. 475), containing ninety one feet in width by one hundred and four feet in depth, english measure, forming nine thousand four hundred and sixty four feet in superficies ; bounded in front by Stanley street, in rear by number four hundred and seventy six (No. 476), on one side by number four hundred and seventy four (No. 474), and on the other side by numbers four hundred and seventy nine, four hundred and eighty and four hundred and eighty one, of the said official plan and book of reference of the said ward—without buildings.

4. A lot situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said Saint Mary's ward, as number four hundred and eighty eight (No. 488), of irregular outline, containing twenty nine thousand one hundred and sixty feet in superficies, english

et plus ou moins ; borné en front partie par la rue Sainte-Catherine, et partie par le numéro quatre cent quatre-vingt-sept (No. 487), du dit plan et livre de renvoi officiels, en profondeur par la rue Stanley, d'un côté par le numéro quatre cent quatre-vingt-six (No. 486), et de l'autre côté par les numéros quatre cent quatre-vingt-neuf, quatre cent quatre-vingt-dix, quatre cent quatre-vingt-onze et quatre cent quatre-vingt-douze, des plan et livre de renvoi officiels susdits—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif,
Montréal, 23 mars 1881. 1127 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE BANK OF BRITISH
No. 1745. } NORTH AMERICA,
corps politique et dûment incorporé, faisant les affaires de banque et ayant son principal bureau et place d'affaires en Canada, en la cité de Montréal, en le district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tènements de MARY ISABELLA SCOTT, marchande publique, épouse dûment séparée de biens de John Henry Menzies, de Beaconsfield, en la paroisse de la Pointe Claire, en le district de Montréal, commerçante, faisant affaires avec son consentement et autorité, et le dit JOHN HENRY MENZIES tant individuellement que pour autoriser son épouse, Défendeurs.

Un lot de terre situé en la paroisse de la Pointe Claire, faisant partie du lot numéro trente (30), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe Claire ; borné en front par le chemin actuel de la Reine, en arrière par le lac Saint-Louis, d'un côté par le lot officiel No. 31, et de l'autre côté partie par le dit lac Saint-Louis et partie par l'endroit où le chemin de la Reine passe le plus près du dit lac Saint-Louis, étant les lots numéros 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, sur le plan de la partie du dit lot No. 30, fait par Joseph Smith, écuyer, ingénieur civil.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif,
Montréal, 30 mars 1881. 1227 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA BANQUE VILLE-
No. 888. } MARIE, corps politique
et dûment incorporé, faisant affaires et ayant sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tènements d'ALFRED FORTIN, de la paroisse du Sault-au-Récollet, en le district de Montréal, gentilhomme, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse du Sault-au-Récollet, dans le district de Montréal, de la contenance de deux arpents de front sur la profondeur qui peut se trouver entre le chemin publique et la Rivière des Prairies, qui en sont les aboutissants ; joignant du côté nord-est à Joseph Corbeille, et de l'autre côté au sud-est à Joseph Brousseau, écuyer ; le dit lot de terre formant la partie nord-est du numéro cent trente-six (136), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault-au-Récollet—avec une

measure and more or less ; bounded in front partly by Sainte Catherine street, and partly by number four hundred and eighty seven (No. 487), of the said official plan and book of reference, in rear by Stanley street, on one side by number four hundred and eighty six (No. 486), and on the other side by numbers four hundred and eighty nine, four hundred and ninety, four hundred and ninety one and four hundred and ninety two, of the said official plan and book of reference—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 23rd March, 1881. 1128
[First published, 26th March, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE BANK OF BRITISH
No. 1745. } NORTH AMERICA, a
body politic and corporate duly incorporated, and carrying on the business of banking and having its principal office and place of business in Canada, in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of MARY ISABELLA SCOTT, marchande publique, wife of and duly separated as to property from John Henry Menzies, of Beaconsfield, in the parish of Pointe Claire, in the district of Montreal, trader, and carrying on business by and with his authority and consent, and the said JOHN HENRY MENZIES, as well individually as for the purpose of authorizing his wife, Defendants.

A lot of land situate in the parish of Pointe Claire, forming part of lot number thirty (30), on the official plan and in the book of reference of said parish of Pointe Claire ; bounded in front by the present Queen's highway, in rear by Lake Saint Louis, on one side by official lot No. 31, and on the other side partly by the said Lake Saint Louis and partly by the place where the Queen's highway runs nearest to said lake Saint Louis, being lots numbers 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 and 16, on the plan of part of said lot No. 30, made by Joseph Smith, esquire, civil engineer.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the THIRD day of JUNE next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 30th March, 1881. 1228
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA BANQUE VILLE-
No. 888. } MARIE, a body politic
and duly incorporated, doing business and having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of ALFRED FORTIN, of the parish of Sault au Recollet, in the district of Montreal, gentleman (*gentilhomme*), Defendant.

A lot of land situate in the parish of Sault au Recollet, in the district of Montreal, containing two arpents in front by the depth there may be between the public road and the River des Prairies, which are its abutments ; bounded on the north east side by Joseph Corbeille, on the other side to the south east by Joseph Brousseau, esquire ; said lot of land forming the north east part of number one hundred and thirty six (136), on the official plan and book of reference of the parish of Sault au Recollet—with a house, barn

maison, une grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault-au-Récollet, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif,
Montréal, 30 mars 1881. 1231 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } DAME HERMINE
No. 1829. } MARIE CATHERINE
JUCHEREAU DUCHESNAY, veuve de feu
l'Honorable Roch de St. Ours, DEMOISELLE
JOSEPHTE LOUISE HERMINE DE ST. OURS,
fille majeure et usant de ses droits, DAME CAROLINE
VIRGINIE DE ST. OURS, veuve de feu
l'Honorable Alexandre Edouard Kierkowski, et
DAME HENRIETTE AURELIE DE ST. OURS,
épouse séparée de biens de Joseph Dorion, écuyer,
notaire, et le dit JOSEPH DORION, afin d'autoriser
sa dite épouse à l'effet des présentes, tous
de la paroisse de Saint-Ours, en le district de Richelieu,
Demandeurs; contre les terres et ténements
de FRANÇOIS ANTOINE MARIE ALFRED
LAROCQUE, fils, écuyer, de Waterville, en le
district de Saint-François, Défendeur.

La nue propriété d'un certain emplacement sis et situé dans le quartier Centre, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Centre susdit, sous le numéro trente-six (36); borné en front par la rue des Commissaires, en arrière par la rue Saint-Paul, d'un côté par la ruelle Saint-Dizier, et de l'autre côté par le numéro trente-cinq (35) des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Centre—avec une maison en pierre de taille dessus érigée. La jouissance du dit immeuble appartient à François Alfred Chartier LaRocque, écuyer, sa vie durant, en vertu du testament solennel de Dame Marie Angélique Amélie Berthelet, mère du dit défendeur, et maintenant décédée.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif,
Montréal, 30 mars 1881. 1223 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } WILLIAM FRANCIS,
No. 69. } marchand, et GEORGE
S. BRUSH, fondeur, tous deux de la cité de Montréal, en leur qualité de fidé-commissaires et exécuteurs testamentaires de feu Hosea B. Smith, décédé, en son vivant, de Montréal susdit, marchand, Demandeurs; contre les terres et ténements de HARDOIN LIONNAIS, de la cité de Montréal, en sa qualité d'exécuteur et administrateur des biens de feu Dame Henriette Moreau, en son vivant, du même lieu, son épouse, et de lui dûment séparée de biens, maintenant décédé, Défendeur.

Les dits terres et ténements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au dit bref.

Ce lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme étant la partie sud-est du lot numéro mille quatre cent quatre-vingt-sept, sur le plan officiel du dit quartier Sainte-Anne, et au livre de renvoi d'icelui, contenant une superficie de soixante mille trois cent quarante-quatre pieds, mesure anglaise ou environ—avec le magasin et

and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Recollet, on the THIRD day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff,
Montreal, 30th March, 1881. 1232
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME HERMINE MARIE
No. 1829. } CATHERINE JUCHE-
REAU DUCHESNAY, widow of the late the
Honorable Roch de St. Ours, MISS JOSEPHTE
LOUISE HERMINE DE ST. OURS, *fille majeure*
et usant de ses droits, DAME CAROLINE
VIRGINIE DE ST. OURS, widow of late the
Honorable Alexandre Edouard Kierkowski, and
DAME HENRIETTE AURELIE DE ST. OURS,
wife separated as to property of Joseph Dorion,
esquire, notary, and the said JOSEPH DORION,
for the purpose of authorizing his said wife to
these presents, all of the parish of Saint Ours, in
the district of Richelieu, Plaintiffs; against the
lands and tenements of FRANÇOIS ANTOINE
MARIE ALFRED LAROCQUE, junior, esquire, of
Waterville, in the district of Saint Francis, Defen-
dant.

The naked ownership of a certain lot situate and being in Centre ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the Centre ward aforesaid, as number thirty six (36); bounded in front by Commissioners street, in rear by Saint Paul street, on one side by the Saint Dizier lane, and on the other side by number thirty five (35), on the official plan and book of reference of Centre ward aforesaid—with a cut-stone house thereon erected. The enjoyment of the said immovable belongs to François Alfred Chartier LaRocque, esquire, during his lifetime, in virtue of the last will and testament of Dame Marie Angélique Amélie Berthelet, the said defendant's mother, and now deceased.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff,
Montreal, 30th March, 1881. 1224
[First published, 2nd April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } WILLIAM FRANCIS,
No. 69. } merchant, and GEORGE
S. BRUSH, founder, both of the city of Montreal, in their capacities of trustees and executors of the last will and testament of the late Hosea B. Smith, deceased, in his lifetime, of Montreal aforesaid, merchant, Plaintiffs; against the lands and tenements of HARDOIN LIONNAIS, of the city and district of Montreal, in his capacity of executor and administrator of the late Dame Henriette Moreau, in her lifetime, of the same place, his wife and from him duly separated as to property, now deceased, Defendant.

The said lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the said writ.

That certain lot of land situate, lying and being in the Saint Ann's ward, of the said city of Montreal, and known and distinguished as the south east part of lot number one thousand four hundred and eighty seven, on the official plan of the said Saint Ann's ward, and in the book of reference thereof, and containing in superficies sixty thousand three hundred and forty four feet,

autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot de terre borné en front par la rue Colborne, en arrière par la rue Anne, d'un côté par le lot mille quatre cent quatre-vingt-six, sur le dit plan officiel, et de l'autre côté par le reste du dit lot numéro mille quatre cent quatre-vingt-sept, acquis par la corporation de la cité de Montréal, à partir de l'ouverture de la rue Brennan—avec les appartenances.

Sujet à une rente foncière annuelle, perpétuelle et non rachetable de trente-six louis et un denier courant, le premier de mai de chaque année, à l'opposant J. John Day, écuyer, de la dite cité de Montréal, avocat, et à ses héritiers ou représentants, jusqu'au vingt-neuvième jour de septembre dix-huit cent quatre-vingt-dix (1890), et à partir de cette dernière date, pour toujours aux Religieuses Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal ou leurs successeurs ou représentants.

Pour être vendu, sujet comme susdit, en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI courant, à DEUX heures de l'après-midi. Tout enchérisseur, avant d'offrir son enchère, devra déposer une somme d'argent égale aux frais encourus par le Demandeur suivant jugement et frais de saisie, à savoir : n'excedant pas deux cents piastres. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai courant.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Montréal, 4 mai 1881. 1753 2

[Première publication, 7 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **M**ESSIEURS CRUICK-
No. 1539. } SHANK ET CRUICK-
SHANK, de Montréal, avocats, sur distraction de frais ; contre les terres et tenements de NARCISSE DUDEVOIR, bourgeois, des cité et district de Montréal, Demandeur et Appelant, contre George C. Bruce, gentilhomme, du même lieu, Défendeur et Appelant.

1. Un emplacement situé au village Saint-Jean-Baptiste, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro soixante et trois (No. 63) ; borné en front par la rue Pantaleon—avec les bâtisses dessus construites.

2. Un autre emplacement situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro soixante et deux (No. 62) ; borné en front par la dite rue Pantaleon—avec les bâtisses dessus construites.

3. Un autre emplacement situé au même lieu, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro quarante-neuf (No. 49) ; borné en front par la rue Cadieux—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures ET DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 20 avril 1881. 1589 2

[Première publication, 23 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **T**HE IRISH MUTUAL
No. 632. } BUILDING SOCIETY
OF MONTREAL, corps politique et dûment incorporé suivant la loi, ayant son principal bureau et place d'affaires en la cité de Montréal, en le district de Montréal, la dite société étant maintenant en liquidation, en vertu des dispositions de la loi

english measure or thereabouts—with the store and others buildings thereon erected. Bounded the said lot of land in front by Colborne street, in rear by Ann street, on one side by lot one thousand four hundred and eighty six, on said official plan, and on the other side by the remaining portion of said lot number one thousand four hundred and eighty seven, acquired by the corporation of the city of Montreal, from the opening of Brennan street—with the appurtenances.

Subject to an annual perpetual and non redeemable ground rent of thirty six pounds and one penny currency, the first of May of each year, and this to the opposant J. John Day, esquire, of the said city of Montreal, advocate, and to his heirs and representatives, until the twenty ninth September, eighteen hundred and ninety (1890), from this last date, further to the *Religieuses Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal* or their successors or her representatives.

To be sold subject as aforesaid, at my office, in the city and district of Montreal, on the TWENTY THIRD day of MAY instant, at TWO o'clock in the afternoon. There will be required from every bidder before receiving his bid a deposit a sum of money equal to the costs due to the seizing party upon the judgment and seizure, to wit : not exceeding two hundred dollars. The said writ returnable on the thirtieth day of May instant.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Montreal, 4th May, 1881. 1754

[First published, 7th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **M**ESSIEURS CRUICK-
No. 1539. } SHANK AND CRUICK-
SHANK, of Montreal, advocate, *sur distraction de frais* ; against the lands and tenements of NARCISSE DUDEVOIR, bourgeois, of the city and district of Montreal, Plaintiff and Appellant ; against George C. Bruce, gentleman, of the same place, Defendant and Respondent.

1. A lot situate in the village of Saint Jean-Baptiste, known and designated on the official plan and book of reference of the incorporated village of Saint Jean Baptiste, as number sixty three (No. 63) ; bounded in front by Pantaleon street—with the buildings thereon erected.

2. Another lot situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the incorporated village of Saint Jean Baptiste, as number sixty two (No. 62) ; bounded in front by the said Pantaleon street—with the buildings thereon erected.

3. Another lot situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the incorporated village of Saint Jean Baptiste, as number forty nine (No. 49) ; bounded in front by Cadieux street—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 20th April, 1881. 1590

[First published, 23rd April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **T**HE IRISH M U T U A L
No. 632. } BUILDING SOCIETY OF
MONTREAL, a body politic and corporate duly incorporated by law, having their chief office and place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, said society now being in liquidation, in accordance with the provisions o

à ce sujet, Demanderesse ; contre les terres et tenements de THOMAS F. O'BRIEN, ci-devant des cité et district de Montréal, écuyer, marchand, maintenant résidant à Mont Royal Vale, en la paroisse de Notre-Dame de Grâces, dit district, Défendeur.

Mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref comme suit :

Ces lots de terre situés à la Côte Saint-Luc, en la paroisse de Notre-Dame de Grâces, étant une partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro soixante-cinq (65), et désigné sur le plan de subdivision du dit lot et au livre de renvoi d'icelui, sous les numéros quatre-vingt-trois et quatre-vingt-quatre (83 et 84)—avec une maison en bois sus-érigée ; les dits lots mesurant quatre vingt-cinq pieds de front sur l'Avenue Molson, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt (280) pieds, le tout mesure anglaise, plus ou moins.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai courant.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif.

Député Shérif.

—Montréal, 4 mai 1881

1755 2

[Première publication, 7 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION SAINT-JACQUES, corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre DAME PHILOMÈNE GAUTHIER, épouse dûment séparée de biens de Isaac Giroux, commerçant, tous deux ci-devant des cité et district de Montréal, mais maintenant absents de cette Province, et le dit ISAAC GIROUX, en autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes, Défendeurs.

1. Deux lots de terre situés dans la Côte Visitation, dans la paroisse du Saint-Enfant Jésus, dans le district de Montréal, connu et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite Côte Visitation, sous les numéros un et deux (1 et 2), de la subdivision du lot officiel numéro cent cinquante-neuf A (159 A) ; bornés en front par le chemin Papineau—et sans bâtisses.

2. Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné au plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro neuf cent vingt (920), le dit lot de terre faisant l'encoignure des rues Ontario et Jacques-Cartier—et est sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif,

Shérif.

Montréal, 20 avril 1881.

1591 2

[Première publication, 23 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les propriétés immobilières sous-mentionnées ont été saisies et seront vendues aux temps et lieux tels que mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer contre les dites propriétés des droits que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, sont par le

law in that behalf, Plaintiffs ; against the lands and tenements of THOMAS F. O'BRIEN, formerly of the city and district of Montreal, esquire, merchant, now actually resident at Mont Royal Vale, in the parish of Notre Dame de Grâces, said district, Defendant.

Mentioned and described in the schedule described and annexed to the writ marked A, as follows :

Those two certain lots of land situate at Côte Saint Luc, in the parish of Notre Dame de Grâces, being portion of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference of the municipality of the parish of Montreal, as number sixty five (65), and distinguished on the plan of subdivision of the said lot and in the book of reference thereof, as numbers eighty three and eighty four (83 and 84)—with a wooden house thereon erected ; said lots measuring eighty five feet in front on Molson Avenue, by a depth of two hundred and eighty (280) feet, all english measure and more or less.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of MAY instant, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May instant.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office,

Deputy Sheriff.

Montreal, 4th May, 1881.

1756

[First published, 7th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION SAINT-JACQUES, a body politic and duly incorporated, having their principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiffs ; against DAME PHILOMÈNE GAUTHIER, wife judicially separated as to property of Isaac Giroux, trader, both formerly of the city and district of Montreal, and now absent from this province, and the said ISAAC GIROUX, in a much as need be, in order to authorize his said wife to the effect of these presents, Defendants.

1. Two lots of land situate and being in the Côte Visitation, in the parish of Le Saint Enfant Jésus, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the said Côte Visitation, as numbers one and two (1 and 2), of the subdivision of official lot number one hundred and fifty nine A (159 A) ; bounded in front by the Papineau road—without buildings.

2. A lot of land situate and being in Saint James ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montreal, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the said ward, as number nine hundred and twenty (920), said lot of land forming the corner of Ontario and Jacques Cartier streets—and is without buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Montreal, 20th April, 1881.

1192

[First published, 23rd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable properties have been seized and shall be sold at the time and place hereinafter specified. All persons who have to exercise as regards the same, any claims which the registrar is not held to mention in his certificate by virtue of article 700 of the code of civil procedure, are hereby required to make known

présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

the same according to law. Every opposition to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, shall have to be deposited in the office of the undersigned, before the fifteen days immediately preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be deposited at any time within six days after the return of the writ.

Numéro.	Demanderesse.	Défendeurs.	Lot ou No. du cadastre.	No. de la rue.	Rues.	Quartier.	Propriétaires d'après le Rôle d'évaluation.	Montant des taxes dues.	Intérêt.	Montant total dû.
	Cité de Montréal.....	James Coghlan...	516	89	Versailles.....	St. Antoine.	James Coghlan...	\$ cts. 25 20	\$ cts. 2 92	\$ cts. 28 15
	"	Nicholas Duclous.	1066	267	Beaudry.....	St. Jacques.	Nicholas Duclous..	16 80	2 45	19 25
	"	Joseph Bélanger.	7 & 8	115	Workman.....	St. Antoine.	Joseph Bélanger..	67 20	12 20	79 40

Number.	Plaintiff.	Defendant.	Lot or cadastral No.	Street No.	Streets.	Ward.	Proprietors as per assessment Roll.	Amount of assessment due	Interest.	Total amount due.
	The City of Montreal.	James Coghlan...	516	89	Versailles.....	St. Antoine.	James Coghlan...	\$ cts. 25 20	\$ cts. 2 92	\$ cts. 28 15
	"	Nicholas Duclous.	1066	267	Beaudry.....	St. James.	Nicholas Duclous..	16 80	2 45	19 25
	"	Joseph Bélanger.	7 & 8	115	Workman.....	St. Antoine.	Joseph Bélanger..	67 20	12 20	79 40

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'aout prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 20 avril 1881. 1593 2
[Première publication, 23 avril 1881.]

VENDEMENTI EXPOSAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOHN RICHARDS, WIL-
No. 1101. } LIAM E. LONDON ET
WILLIAM S. KELLEY, commerçants et associés,
faisant affaires ensemble comme tels en société,
en la cité de Philadelphie, dans l'Etat de Pennsylv-
vania, un des Etats-Unis d'Amérique, sous les
nom et raison de Richards, London & Kelley,
Demandeurs ; contre les terres et tenements de
E. H. CHARLES LIONAIS, des cité et district de
Montréal, commerçant, et HARDOUIN LIONAIS,
du même lieu, commerçant, en leur qualité
d'exécuteurs et administrateurs de la succession
de feu Dame Henriette Moreau, Défendeurs.

Contre les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au dit bref.

1. Lot numéro quinze cent soixante et un (1561), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal; borné au sud-ouest partie par le lot numéro quinze cent soixante et deux, et partie par la rue de la Reine, au sud-est partie par le dit lot quinze cent soixante et deux et partie par la rue de la Commune.

4. Lot numéro quatre cent soixante et quinze (475), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, en la dite cité de Montréal; borné au nord par la rue Stanley, (projetée.)

5. Lot numéro quatre cent quatre-vingt-huit (488), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, en la dite cité de Montréal; borné au nord partie par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-sept, sur le dit plan en dernier lieu mentionné et partie par la rue Sainte-Catherine, et au sud par la rue Stanley, (projetée),

6. Lot numéro quatre cent quatre-vingt-quatorze (494), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, en la dite cité de Montréal; borné à l'est partie par l'Avenue Colborne et par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-treize, sur le dit plan en dernier lieu mentionné, et au sud partie par la rue Sainte-Catherine et partie par le dit lot numéro quatre cent quatre-vingt-treize, sur le dit plan en dernier lieu mentionné.

7. Lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, en la dite cité de Montréal; borné au nord par la rue Albert, (projetée), et au sud partie par la rue Sainte-Catherine, et partie par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-seize, sur le dit plan en dernier lieu mentionné.

8. Lot numéro cinq cent quatre, des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal; borné à l'est par l'Avenue Colborne, au nord par la rue Peel, (projetée), et au sud par la rue Robert.

9. Lot numéro cinq cent huit, des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal; borné au nord partie par la rue Ontario, et partie par le lot numéro cinq cent sept, sur le dit plan en dernier lieu mentionné, et à l'est partie par l'Avenue Colborne, et partie par le dit lot numéro cinq cent sept, sur le dit plan.

10. Lot numéro mil deux cent vingt-trois, des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 20th April, 1881. 1594
[First published, 23rd April, 1881.]

VENDEMENTI EXPOSAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN RICHARDS, W I L-
No. 1101. } LIAM E. LONDON AND
WILLIAM S. KELLEY, traders and co-partners,
carrying on business together as such in co-part-
nership, at the city of Philadelphia, in the State
of Pennsylvania, one of the United States of Ame-
rica, under the name and firm of Richards, Lon-
don & Kelly, Plaintiffs; against the lands and
tenements of E. H. CHARLES LIONAIS, of the
city and district of Montreal, trader, and HAR-
DOUIN LIONAIS, of the same place, trader, in
his capacity of executor and administrator to the
estate of the late Mrs. Henriette Moreau, Defen-
dants.

Against the lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the said writ.

1. Lot number (1561) fifteen hundred and sixty one, on the official plan and in the book of reference of Saint Ann's ward, of the city of Montreal; bounded on the south west partly by lot number fifteen hundred and sixty two, and partly by Queen street, on the south east partly by said lot fifteen hundred and sixty two and partly by Common street.

4. Lot number four hundred and seventy five (475), on the official plan and in the book of reference of Saint Mary's ward, in the said city of Montreal; bounded on the north by Stanley street (projected.)

5. Lot number four hundred and eighty eight (488), on the official plan and on the book of reference of Saint Mary's ward, in the said city of Montreal; bounded on the north partly by lot number four hundred and eighty seven, on said last mentioned plan and partly by Sainte Catherine street, and on the south by Stanley street, (projected.)

6. Lot number four hundred and ninety four (494), on the official plan and in the book of reference of Saint Mary's ward, in the said city of Montreal; bounded on the east partly by Colborne Avenue and partly by lot number four hundred and ninety three, on said last mentioned plan, and on the south partly by Sainte Catherine street and partly by said lot number four hundred and ninety three, on said last mentioned plan.

7. Lot number four hundred and ninety seven (497), on the official plan and on the book of reference of Saint Mary's ward, in the said city of Montreal; bounded on the north by Albert street (projected), and on the south partly by Sainte Catherine street, and partly by lot number four hundred and ninety six, on said last mentioned plan.

8. Lot number five hundred and four, on the official plan and in the book of reference of Saint Mary's ward, in the city of Montreal; bounded on the east by Colborne Avenue, on the north by Peel street (projected), on the south by Robert street.

9. Lot number five hundred and eight, on the official plan and on the book of reference of Saint Mary's ward, in the city of Montreal; bounded on the north partly by Ontario street, and partly by lot number five hundred and seven, on said last mentioned plan, and on the east partly by Colborne Avenue, and partly by said lot number five hundred and seven, on said plan.

10. Lot number one thousand two hundred and twenty three, on the official plan and on the book

Sainte-Marie, en la cité de Montréal; borné au nord par la rue Eweretta (projetée), au sud par la rue Elizabeth (projetée), et à l'est par l'Avenue Colborne.

11. Lot numéro mil quatre cent soixante et dix-sept, des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal; borné à l'ouest par la rue Parthenais.

12. Lot numéro mille quatre cent quatre-vingt-onze, des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal; borné au sud par la rue Robert (projetée), et à l'ouest par l'Avenue Colborne.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MAI courant, à DIX heures de l'avant-midi. Tout enchérisseur, avant d'offrir son enchère, devra déposer une somme d'argent égale aux frais encourus par le demandeur, suivant jugement et frais de saisie, à savoir: n'excédant pas cent vingt-cinq piastres. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai courant.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 3 mai 1881. 1741 2
[Première publication, 7 mai 1881.]

Ventes par le Shérif—Ottawa.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
De la Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, } DOMINIQUE CHAR-
District d'Ottawa. } LEBOIS, du canton
No. 550. } de Buckingham, dans les
comté et district d'Ottawa, cultivateur, Deman-
deur; contre les terres et tenements d'ELZEAR
FAUCHER, du canton de Templeton, journalier,
Défendeur, et F. A. Beaudry, avocat du deman-
deur, Demandeur par distraction de frais, à savoir:

Un lot de terre dans le canton de Templeton, district d'Ottawa, formant partie du lot numéro dix-sept, des lots du front irrégulier (*broken front*) du dit canton de Templeton, de quarante-cinq pieds, mesure française, de front, sur un arpent de profondeur; et borné à l'ouest par le chemin public, à l'est par G. Benson Hall ou ses représentants, au sud par Joseph Laurain ou ses représentants, et au nord par Alexis Laurent ou ses représentants—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin 1881.

LOUIS M. COUtlÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 5 mars 1881. 1253 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

of reference of Saint Mary's ward, in the city of Montreal; bounded on the north by Eweretta street (projected), on the south by Elizabeth street (projected), and on the east by Colborne Avenue.

11. Lot number one thousand four hundred and seventy seven, on the official plan and on the book of reference of Saint Mary's ward, in the city of Montreal; bounded on the west by Parthenais street.

12. Lot number one thousand four hundred and ninety one, on the official plan and in the book of reference of Saint Mary's ward, in the city of Montreal; bounded on the south by Robert street (projected), and on the west by Colborne Avenue.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of MAY instant, at TEN of the clock in the forenoon. There will be required from every bidder, before receiving his bid, a deposit of a sum of money equal to the costs due to the seizing party upon the judgment and seizure, to wit: not exceeding one hundred and seventy five dollars. The said writ returnable on the thirtieth day of May instant.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 3rd May, 1881. 1742
[First published, 7th May, 1881.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Aylmer.

Province of Québec, } DOMINIQUE CHAR-
District of Ottawa. } LEBOIS, of the township
No. 550. } of Buckingham, in the
county and district of Ottawa, farmer, Plaintiff;
against the lands and tenements of ELZEAR
FAUCHER, of the township of Templeton, in the
county and district of Ottawa, laborer, Defendant,
and F. A. Beaudry, Plaintiff's attorney, Plaintiff
par distraction de frais, to wit:

A lot of land in the township of Templeton, district of Ottawa, forming part of lot number seventeen, of the lots of the broken front of the said township of Templeton, and being forty five feet, french measure, in front, by an arpent in depth; and being bounded on the west by the public road, on the east by G. Benson Hall or representatives, on the south by Joseph Laurain or representatives, and on the north by Alexis Laurent or representatives—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June, 1881.

LOUIS M. COUtlÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 5th March, 1881. 1254
[First published, 2nd April, 1881.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bret.

FIERI FACIAS.

Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir : } N APOLEON LEMAY, de No. 91. } la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, cultivateur; contre ELISEE BERGERON, ci-devant de la paroisse de Sainte-Emmelie, cultivateur, et maintenant résidant aux Etats Unis de l'Amérique du Nord, savoir :

La moitié est du No. 118, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Emmelie de Lotbinière, contenant un arpent de terre de front sur trente-cinq arpents ou environ de profondeur, située dans le rang appelé Portage, en la paroisse susdite, limité comme suit : au nord à la rivière du Chêne, au sud aux terres du Castor, au nord-est à Téléphore Cailler, et au sud-ouest à Thomas Beaudet ou ses représentants—avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Emmelie de Lotbinière, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

Québec, 12 mai 1881. C. ALLEYN, Shérif. 1861
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir : } THOMAS BEAUDET, de la No. 90. } paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, cultivateur; contre ELISEE BERGERON, ci-devant de la paroisse de Sainte-Emmelie, cultivateur, et maintenant résidant aux Etats-Unis d'Amérique du Nord, à savoir :

La moitié ouest du No. 118, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Emmelie de Lotbinière, contenant un arpent de front sur trente-cinq arpents ou environ de profondeur, situé dans le rang appelé Portage, en la susdite paroisse, limitée comme suit : au nord à la Rivière du Chêne, au sud aux terres du Castor, au nord-est à Napoléon Lemay représenté par Elisée Bergeron, au sud-ouest à Augustin Pilote—avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, sans réserve.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Emmelie de Lotbinière, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

Québec, 12 mai 1881. C. ALLEYN, Shérif. 1863
[Première publication, 14 mai 1881.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Lotbinière Circuit.

Quebec, to wit : } N APOLEON LEMAY, of the No. 91. } parish of Saint-Louis de Lotbinière, farmer; against ELISEE BERGERON, formerly of the parish of Sainte-Emmelie, farmer, and now residing in the United States of North America, to wit :

The east half of No. 118, of the official cadastre of the parish of Sainte-Emmelie de Lotbinière, containing one arpent of land in front by thirty five arpents or thereabouts in depth, situate in the range called Portage, in the said parish, bounded as follows : on the north by the River du Chêne, on the south by the lands called *Terres du Castor*, on the north east by Téléphore Cailler, and on the south west by Thomas Beaudet or his representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Sainte Emmelie de Lotbinière, on the FIFTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

Quebec, 12th May, 1881. C. ALLEYN, Sheriff. 1862
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

Lotbinière Circuit.

Quebec, to wit : } THOMAS BEAUDET, of the No. 90. } parish of Saint-Louis de Lotbinière, farmer; against ELISEE BERGERON, formerly of the parish of Sainte-Emmelie, farmer, and now residing in the United States of North America, to wit :

The west half of No. 118, of the official cadastre of the parish of Sainte-Emmelie de Lotbinière, containing one arpent of land in front by thirty five arpents or thereabouts in depth, situate in the range called Portage, in the said parish, bounded as follows : on the north by the River du Chêne, on the south by the lands called *Terres du Castor*, on the north east by Napoléon Lemay represented by Elisée Bergeron, and on the south west by Augustin Pilote—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Emmelie de Lotbinière, on the FIFTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of August next.

Quebec, 12th May, 1881. C. ALLEYN, Sheriff. 1864
[First published, 14th May, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où JOSEPH No. 781. } **F**IELDING, de la cité de Québec, épicier, en sa qualité de curateur dûment nommé, et sa nomination dûment enrégistrée, à la succession vacante de feu James Alexandre Quin, en son vivant, de la cité de Québec, épicier, était Demandeur; BERNARD MCGINDLEY, de la paroisse de Sainte-Agathe, en le district de Québec, cultivateur, était Défendeur, et Susan McCaffrey, de la paroisse de Sainte-Agathe, en le district de Québec, veuve de feu James McGindley, en son vivant, de la dite paroisse de Sainte-Agathe, cultivateur, était opposant. Le dit Joseph Fielding, ès-qualité, contre la dite Susan McGindley, à savoir :

Tout le lot de terre No. 8, dans la concession Saint-Pierre, en la seigneurie de Sainte-Croix, en la paroisse de Sainte-Agathe, de quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la ligne seigneuriale, vers le sud par les représentants de feu Thomas Mullay, et vers le nord par une route ou chemin—avec une maison, grange, étable et autres bâties sus-érigées.

Le dit lot est maintenant connu comme lot numéro deux cent trente-six (236), sur le plan officiel du cadastre et au livre de renvoi d'icelui pour la dite paroisse de Sainte-Agathe, faits et déposés au bureau d'enregistrement du comté de Lotbinière.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Agathe, le TROISIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 30 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 2 avril 1881.] 1219

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **J**OSEPH FIELDING, No. 1385. } **E**picier, de la cité de Québec, en sa qualité de curateur dûment nommé, et sa dite nomination dûment enrégistrée à la succession vacante de feu James Alexander Quinn, en son vivant, de la cité de Québec, épicier; contre MICHAEL KEENAN, ci devant de la cité de Québec, mais maintenant de la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport, dans le district de Québec, gréeur de bâtiments, à savoir :

Partie du lot No. 65, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport, étant un lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Dunstan, en la seigneurie de Notre-Dame des Anges, en la concession appelée Neigette, mesurant un arpent de front sur trente arpents de profondeur; borné en front au sud par Nicolas St. Pierre, en arrière au nord par John Jackson, d'un côté au sud-ouest par Ambroise Légaré, et de l'autre côté au nord-est par Pierre Bedard—ensemble avec les bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Dunstan du Lac Beauport, le HUITIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 30 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 2 avril 1881.] 1213 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**AME ROSALIE BOUCHER, No. 2153. } **B**OUCHER, de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, épouse contractuellement séparée quant aux biens de George Fréchette, écuyer, médecin, du même lieu, et le dit George Fréchette, mis en cause pour autoriser et assister sa dite épouse; contre JOSEPH DESROCHERS, de la paroisse de Saint-Agathe de Beauvillage, cultivateur, à savoir :

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **I**N a cause wherein JOSEPH No. 781. } **F**IELDING, of the city of Québec, grocer, in his quality of curator duly appointed, and his appointment duly enrégistréd, to the vacant estate of the late James Alexander Quin, in his lifetime, of the city of Québec, grocer, was Plaintiff; BERNARD MCGINDLEY, of the parish of Sainte Agathe, in the district of Québec, farmer, was Defendant, and Susan McCaffrey, of the parish of Sainte Agathe, in the district of Québec, widow of the late James McGindley, in his lifetime, of the said parish of Sainte Agathe, farmer, was opposant. The said Joseph Fielding, ès-qualité, against the said Susan McGindley, to wit :

The whole lot of land No. 8, in the concession of Saint Pierre, in the seignory of Sainte Croix, in the parish of Sainte Agathe, of four arpents in front by forty two arpents in depth, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the seigniorial line, towards the south by the representatives of the late Thomas Mulley, and towards the north by a route or road—with a dwelling house, barn, stable and other buildings thereon erected.

And which said lot is now known as lot number two hundred and thirty six (236), on the official cadastral plan and book of reference thereto for the said parish of Saint Agathe, duly made and deposited at the registry office for the county of Lotbinière.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Agathe, on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of June next.

C. ALLEYN,

Québec, 30th March, 1881. Shérif.
[First published, 2nd April, 1881.] 1220

FIERI FACIAS

Québec, to wit: } **J**OSEPH FIELDING, grocer, No. 1385. } **J** of the city of Québec, in his quality of curator duly appointed, and his said appointment duly enrégistréd to the vacant estate and succession of the late James Alexander Quinn, in his lifetime, of the city of Québec, grocer; against MICHAEL KEENAN, late of the city of Québec, but now of the parish of Saint Dunstan of Lake Beauport, in the district of Québec, ship rigger, to wit :

Part of No. 65, of the official cadastre of the parish of Saint Dunstan du Lac Beauport, being a lot of land situate in the said parish of Saint Dunstan, in the seignory of Notre Dame des Anges, in the concession called Neigette, measuring one arpent in front by thirty arpents in depth; bounded in front to the south by Nicolas St. Pierre, in rear to the north by John Jackson, on one side to the south west by Ambroise Légaré, and on the other side to the north east by Pierre Bedard—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Dunstan du Lac Beauport, on the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of June next.

C. ALLEYN,

Québec, 30th March, 1881. Shérif.
[First published, 2nd April, 1881.] 1214

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **D**AME ROSALIE BOUCHER, No. 2153. } **B** of the parish of Saint Antoine de Tilly, wife separated as to property by marriage contract of George Fréchette, esquire, physician, of the same place, and the said George Fréchette, mis en cause to assist and authorize his said wife; against JOSEPH DESROCHERS, of the parish of Saint Agathe de Beauvillage, farmer, to wit :

Le No. 257, du cadastre officiel de la dite paroisse Saint-Agapit de Beauvillage, étant une terre de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, situé au premier rang de la dite paroisse Saint-Agapit de Beauvillage; bornée au nord au cordon du haut des terres du Bois de l'Ail, et au sud au bout de la dite profondeur de trente arpents, au nord-est à Elzéar Rousseau, et au sud-ouest à Onésime Desrochers—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Agapit de Beauvillage, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.
Québec, 30 mars 1881. 1209 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } JAMES GIBB ROSS, de la
No. 2366. } paroisse de Saint-Roch de
Québec Nord, marchand, faisant affaires en la cité de Québec, sous les nom et raison de Ross & Co.; contre CIRICE TÊTU, de la cité de Québec, en le district de Québec, marchand, à savoir:

Le No. 2114, du cadastre officiel du quartier Saint Pierre, de la cité de Québec, étant un lot de terre situé en la cité de Québec, sur le côté nord-est de la rue Saint-Pierre, mesurant cent quarante-cinq pieds et quatre pouces sur un passage mitoyen, et cent quarante-cinq pieds et deux pouces sur la ligne qui le divise des Nos. 2115 et 2116, trente-quatre pieds et quatre pouces sur la ligne qui le divise du No. 2115 vers le nord-est, et trente-quatre pieds et quatre pouces sur la rue Saint-Pierre, contenant en superficie quatre mille neuf cent quatre vingt-neuf pieds anglais; borné vers le nord-ouest par le susdit passage mitoyen, vers le sud est par les Nos. 2115 et 2116, et vers le nord-est par le No. 2115, et vers le sud-ouest par la rue Saint-Pierre—avec ensemble une bâtisse en briques à feu à quatre étages dessus construite, circonstances et dépendances.

Et aussi la servitude attachée à la dite bâtisse, qui consiste dans le droit de passage (le droit de passer et repasser) de la rue Saint-Pierre jusqu'au bout de la profondeur de la dite bâtisse, (étant une distance de cent quarante-quatre pieds ou environ) dans une rue ou passage par lequel la dite bâtisse est bornée au nord.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.
Québec, 30 mars 1881. 1217 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir: } A CORPORATION OF
No. 643. } THE CITY OF QUEBEC;
contre JOHN ALGERNON ROSS, de la paroisse de Notre-Dame, en le comté de Québec, en le district de Québec, cultivateur; un des héritiers de feu Colonel Algernon Sewell, en son vivant, de la cité de Québec, à savoir:

No. 2712, du cadastre officiel du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, étant un lot de terre situé sur le côté nord-est de la rue Sainte-Ursule, contenant vingt-deux pieds six pouces de front sur quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur, mesure anglaise; borné au nord-ouest par le No. 2711, au sud-est par le No. 2713, au nord-est par le No. 2716, et au sud-ouest par la dite rue Sainte-Ursule—avec une maison sus-érigée et améliorations faites. Sujet à un droit de passage

No. 257, of the official cadastre of the said parish of Saint Agapit de Beauvillage, being a land of two arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the first range of the said parish of Saint Agapit de Beauvillage; bounded on the north by the division line of the upper lands of the Bois de l'Ail, and on the south by the end of the said depth of thirty arpents, on the north east by Elzéar Rousseau, and on the south west by Onésime Desrochers—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Agapit de Beauvillage, on the THIRD day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of June next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
Quebec, 30th March, 1881. 1210
[First published, 2nd April, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } JAMES GIBB ROSS, of the
No. 2366. } parish of Saint Roch de
Québec North, merchant, using trade and commerce at the city of Québec, under the name, style and firm of Ross and Co.; against CIRICE TÊTU, of the city of Québec, in the district of Québec, merchant, to wit:

No. 2114, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot of land situate in the city of Québec, on the north east side of Saint Peter street, measuring one hundred and forty five feet four inches on a common passage, and one hundred and forty five feet two inches on the line which divides Nos. 2115 and 2116, thirty four feet four inches on the line which divides it from No. 2115 on the north east, and thirty four feet and four inches on Saint Peter street, containing in superficies four thousand nine hundred and ninety nine feet english; bounded on the north west by the above mentioned common passage, on the south east by Nos. 2115 and 2116, and on the north east by No. 2115, and on the south west by Saint Peter street—with the four storey fire brick buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

And also the servitude attached to the said building, which consists in the right of way (le droit de passer et repasser) from Saint Peter street to the end of the depth of the said building, (being a distance of one hundred and forty four feet or thereabouts) through and upon a certain lane or passage by which the said building is bounded towards the north.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of June next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
Quebec, 30th March, 1881. 1218
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 643. } THE CITY OF QUEBEC;
against JOHN ALGERNON ROSS, of the parish of Notre Dame, in the county of Québec, in the district of Québec, farmer, one of the heirs of the late Colonel Algernon Sewell, in his lifetime, of the city of Québec, to wit:

The No. 2712, of the official cadastre of Saint Lewis ward, of the city of Québec, being a lot of ground on the north east side of Saint Ursule street, containing twenty two feet six inches in front by ninety nine feet in depth, english measure; bounded to the north west by No. 2711, to the south east by No. 2713, to the north east by No. 2716, and to the south west by said Saint Ursule street—together with a dwelling house and other improvements thereon. Subject to a right

en voiture et à pieds en faveur du propriétaire du lot No. 2711, situé du côté nord-ouest.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 30 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 2 avril 1881.] 1211 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CON-**
No. 2490. } **STRUCTION PERMA-**
NENTE DE QUÉBEC, corps politique et dûment incorporé ayant sa principale place d'affaires en la cité de Québec, district de Québec; contre **JEAN-BAPTISTE GOSSELIN**, de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, comté de Montmorency, district de Québec, à savoir :

Le No. 142, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, étant un certain lopin de terre ou emplacement situé en la susdite paroisse, au nord du chemin Royal, près de l'église, contenant par le bas sur l'alignement du dit chemin Royal, vingt-cinq pieds de front, mesure anglaise, allant en élargissant vers le nord jusqu'à la largeur de trente-six pieds, aussi mesure anglaise, sur quatre-vingt-seize pieds, même mesure de profondeur; borne par devant au sud au dit chemin Royal, par derrière au nord au bout de la dite profondeur de quatre-vingt-seize pieds, joignant au nord-est au chemin de sortie de Ambroise Pouliot, de treize pieds de largeur, au sud-ouest à Jérémie Audet dit La Pointe—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 30 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 2 avril 1881.] 1215 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JEAN DELISLE**, de la
No. 1436. } paroisse Saint-Jean, dans
le comté de Montmorency, pilote; contre **LES COMMISSAIRES D'ÉCOLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-JEAN**, dans le comté de Montmorency, à savoir :

1. Le No. 274, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, étant un emplacement situé en la dite paroisse Saint-Jean, contenant trois perches de front sur cinq perches de profondeur; borné au nord-ouest par le chemin public, au sud-est par le No. 273, à l'est par le No. 272, et à l'ouest par le No. 273—avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Le No. 23, du cadastre officiel susdit; borné vers le nord-ouest par le No. 22, vers le sud-est par le chemin public, vers l'est par le No. 22, vers le sud-ouest par le No. 24, mesurant en front deux perches et neuf pieds sur cinq perches de profondeur, et le No. 24, du cadastre officiel susdit; borné vers le nord-ouest par le No. 25, au sud-est par un chemin public, vers l'est par le No. 23, vers l'ouest par le No. 25, mesurant en front deux perches et neuf pieds sur cinq perches de profondeur. Lesquels numéros 23 et 24, du cadastre officiel susdit devant être vendus en un seul et même lot—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, le NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 31 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 2 avril 1881.] 1269 2

of passage in vehicles and on foot in favor of the proprietor of the lot No. 2711, on the north west side.

To be sold at my office, in the city of Quebec, the SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 30th March, 1881. Sheriff.
[First published, 2nd April, 1881.] 1212

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **THE QUÉBEC FERMA-**
No. 2490. } **NENT BUILDING SO-**
CIETY, a body politic and corporate duly constituted as such and having its principal place of business at the city of Québec, district of Québec; against **JEAN BAPTISTE GOSSELIN**, of the parish of Saint-Laurent, Isle d'Orléans, county of Montmorency, district of Québec, to wit :

No. 142, of the official cadastre of the parish of Saint-Laurent, Island of Orleans, being a certain lot of land situate in the said parish, to the north of the Queen's road, near the church, measuring at the lower part, on the alignment of the Queen's road, twenty five feet in front, english measure, widening towards the north up to the width of thirty six feet, also english measure by ninety six feet, same measure in depth; bounded in front to the south by the Queen's road aforesaid, in rear to the north by the end of the said depth of ninety six feet, on the north east by Ambroise Pouliot outlet (chemin de sortie), thirteen feet wide, on the south west by Jérémie Audet dit Lapointe—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Laurent, Isle d'Orléans, on the SEVENTH day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 30th March, 1881. Sheriff.
[First published, 2nd April, 1881.] 1216

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **JEAN DELISLE**, of the parish
No. 1436. } of Saint-Jean, in the county
of Montmorency, pilot; against **THE SCHOOL COMMISSIONERS FOR THE MUNICIPALITY OF THE PARISH OF SAINT-JEAN**, in the county of Montmorency, to wit :

1. No. 274, of the official cadastre of the parish of Saint-Jean, Island of Orleans, being a lot situate in the said parish of Saint-Jean, containing three perches in front by five perches in depth; bounded on the north west by the public road, on the south east by No. 273, on the east by No. 272, and on the west by No. 273—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. No. 23, of the official cadastre aforesaid; bounded on the north west by No. 22, on the south east by the public road, on the east by No. 22, on the south west by No. 24, measuring in front two perches and nine feet by five perches in depth, and No. 24, of the official cadastre aforesaid; bounded on the north west by No. 25, on the south east by a public road, on the east by No. 23, on the west by No. 25, measuring in front two perches and nine feet by five perches in depth. Which said numbers 23 and 24, of the official cadastre aforesaid, are to be sold as one and the same lot—with the buildings thereon erected circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans, on the NINTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 31st March, 1881. Sheriff.
[First published, 2nd April, 1881.] 1270

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où FRANÇOIS-XAVIER ALIAS ISAIE TESSIER dit LAPLANTE, écuyer, juge de paix et rentier, de la paroisse de Notre-Dame de la Nativité de Beauport, était Demandeur, et THEOPHILE RACINE, de Beauport, cultivateur, et ANGÉLIQUE BÉDARD, son épouse, du même lieu, veuve en premières nocces de feu M. Louis Isidore Grenier, en son vivant, cultivateur, du même lieu, en leur qualité de tuteurs conjoints de Louis Grenier, Lévi Grenier et Joseph Grenier, enfants mineurs issus du mariage de la dite Angélique Bédard avec le dit feu Louis Isidore Grenier, dûment nommés comme tels sur avis du conseil de famille homologué en justice, le premier août mil huit cent soixante-dix-neuf, et le dit acte de tutelle dûment enrégistré, le dit Théophile Racine tant en sa dite qualité de tuteur que pour assister et autoriser sa dite épouse, et tous deux tant en leur dite qualité de tuteurs conjoints que personnellement, et Pierre Grenier, cultivateur, de Beauport, Défendeurs. Le dit Demandeur contre Théophile Racine et Angélique Bédard, *es-qualité*, personnellement, conjointement et solidairement, à savoir :

1. Le No. 220, du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant un lot de terre de forme irrégulière, situé en la paroisse de Beauport ; borné au nord-ouest par les lots Nos 191 et 216, au sud-est par la haute marée du fleuve Saint-Laurent, et le lot No. 222, au sud-ouest par les lots Nos. 221, 222, 223, 225, 226, 228, et au nord-est par les lots Nos. 218, 219, 219a, 216 et 217, contenant en superficie quatorze arpents, quatre-vingt-quinze perches; cent soixante et quatorze pieds—avec ensemble une maison en pierre et autres bâties dessus construites, et un four à chaux, circonstances et dépendances.

2. Le No. 132, du cadastre officiel susdit, étant un lot de terre situé même paroisse ; borné au nord-ouest par le No. 189, au sud-est par le chemin Royal, au sud-ouest par les Nos. 153 et 154, et au nord-est par le No. 129, mesurant neuf pieds de large sur un arpent de profondeur ; de là trois perches et neuf pieds de large sur vingt arpents de profondeur, contenant une superficie de sept arpents, vingt perches quatre-vingt-un pieds—sans bâties.

3. Le No. 1127, du cadastre officiel susdit, étant une terre à bois située même paroisse, concession Sainte-Marie, de cinq perches de front sur trois arpents et trois perches de profondeur ; borné au nord-ouest par le No. 1126, au sud-est par le No. 1128, au sud-ouest par le No. 1132, et au nord-est par le No. 1125.

4. Le No. 1168, du cadastre officiel susdit, étant une terre à bois située même paroisse, même concession, de cinq perches de large sur vingt-sept arpents et deux perches de profondeur ; borné au nord-ouest par le cordon de la concession Saint-Louis, au sud-est par le cordon de la concession Saint-Ignace, au sud-ouest par le No. 1169, et au nord-est par le No. 1167.

5. Le No. 1149a du cadastre officiel susdit, étant une terre à bois située même paroisse et même concession, de deux perches de large sur vingt sept arpents et cinq perches de profondeur ; bornée au nord-ouest par le cordon de la concession Saint-Louis, au sud-est par le cordon de la concession Saint-Ignace, au nord-est par le No. 1149, et au sud-ouest par le No. 1150.

6. Le No. 243, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien, étant un lot de terre cultivable situé en la paroisse de l'Ange Gardien, du côté sud de la rivière Montmorency, ayant treize perches et neuf pieds de front sur douze arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au sud à Honoré Giroux, au nord à Jean Bte. Dubreuil, au nord-est et au sud-ouest par la rivière Montmorency—avec ensemble la grange sus-érigée, circonstances et dépendances.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **I**N a cause wherein FRANÇOIS-XAVIER ALIAS ISAIE TESSIER dit LAPLANTE, esquire, justice of the peace and rentier, of the parish of Notre Dame de la Nativité de Beauport, was Plaintiff, and THEOPHILE RACINE, of Beauport, farmer, and ANGÉLIQUE BÉDARD, his wife, of the same place, widow by her first marriage of the late Mr. Louis Isidore Grenier, in his lifetime, farmer, of the same place, in their quality of joint tutors to Louis Grenier, Lévi Grenier and Joseph Grenier, minor children issue of the marriage of the said Angélique Bédard with the said late Louis Isidore Grenier, duly appointed as such upon the advice of a family council judicially homologated, on the first of August, one thousand eight hundred and seventy nine, and the said deed of tutorship duly registered, the said Théophile Racine as well in his said quality of tutor as to assist and authorize his said wife, and both as well in their said quality of joint tutors as personally, and Pierre Grenier, farmer, of Beauport, Defendants. The said plaintiff against Théophile Racine and Angélique Bédard, *es-qualité*, personally, jointly and severally, to wit :

1. Lot No. 220, of the official cadastre of the parish of Beauport, being a lot of land of irregular outline, situate in the parish of Beauport ; bounded on the north west by lots Nos. 193 and 216, on the south east by the high water mark of the river Saint Lawrence, and lot No. 222, on the south west by lots Nos. 221, 222, 223, 225, 226, 228, and on the north east by lots Nos. 218, 219, 219a, 216 and 217, containing a superficies of fourteen arpents, ninety five perches, one hundred and seventy four feet—with a stone house and outbuildings thereon erected, and a lime kiln, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 132, of the official cadastre aforesaid, being a lot of land situate in the same parish ; bounded on the north west by No. 189, on the south east by the Queen's road, on the south west by Nos. 153 and 154, and on the north east by No. 129, measuring nine feet in width by one arpent in depth ; from thence three perches and nine feet in width by twenty arpents in depth, containing a superficies of seven arpents, twenty perches and eighty one feet—without buildings.

3. Lot No. 1127, of the official cadastre aforesaid, being a woodland situate in the same parish, Sainte Marie concession, of five perches in front by three arpents and three perches in depth ; bounded on the north west by No. 1126, on the south east by No. 1128, on the south west by No. 1132, and on the north east by No. 1125.

4. Lot number 1168, of the official cadastre aforesaid, being a woodland situate in the same parish, same concession, of five perches in width by twenty seven arpents and two perches in depth ; bounded on the north west by the division line of the concession Saint Louis, on the south east by the division line of the concession Saint Ignace, on the south west by No. 1169, and on the north east by No. 1167.

5. Lot number 1149a, of the official cadastre aforesaid, being a woodland situate in the same parish and same concession, of two perches in width by twenty seven arpents and five perches in depth ; bounded on the north west by the division line of the concession Saint Louis, on the south east by the division line of the concession Saint Ignace, on the north east by No. 1149, and on the south west by No. 1150.

6. No. 243, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien, being a lot of land under cultivation situate in the parish of l'Ange Gardien, on the south side of the Montmorency river, measuring thirteen perches and nine feet in front by twelve arpents in depth, more or less ; bounded on the south by Honoré Giroux, on the north by Jean Bte. Dubreuil, on the north east and south west by the river Montmorency—with barn thereon erected, circumstances and dependencies.

7. Le No. 224, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange Gardien susdite, étant un lot de terre cultivable situé même paroisse et même place, ayant six perches et neuf pieds de front sur douze arpents de profondeur, plus ou moins; borné au sud à Jean Bte. Dubreuil, au nord à Martin Grenier et autres, au nord-est et au sud-ouest par la rivière Montmorency—circonstances et dépendances.

8. Le No. 275, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange Gardien susdite, étant un lot de terre cultivable situé même paroisse et même place, ayant trois perches et neuf pieds de large sur douze arpents de profondeur, plus ou moins; borné au sud aux héritiers Etienne Latouche, au nord à Jacques Girardin ou ses représentants, au nord-est et au sud-ouest à la rivière Montmorency—circonstances et dépendances.

9. Le No. 461, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien susdite, étant une terre à bois située même paroisse, en la troisième concession, de la contenance de cinq perches de front sur trente arpents de profondeur; borné au sud au second rang, au nord au quatrième rang, au nord-est à Jean Maheux ou représentants, au sud-ouest à Dame Vve. Louis Grenier—circonstances et dépendances.

10. Le No. 473, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien susdite, étant une terre à bois située même paroisse et même rang, de la contenance de deux perches et neuf pieds de large, sur trente arpents de profondeur; borné au sud au second rang, au nord au quatrième rang, au nord-est à Pierre Ferdinand Giroux, et au sud-ouest à Charles Giroux—circonstances et dépendances.

11. Le No. 283, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien susdite, étant une terre à bois située en la paroisse au bout des terres du premier rang, ayant deux perches de large sur toute et telle profondeur qu'il peut y avoir depuis la rivière Montmorency au sud-ouest, à aller à la grande ligne au nord-ouest; borné au sud-ouest aux héritiers Etienne Latouche, et au nord-est à Jacques Girardin ou ses représentants—circonstances et dépendances.

12. Le lot situé au centre des lots Nos. 95 et 97, du cadastre officiel de la paroisse de Laval, étant une terre à bois située en la paroisse de Laval, quatrième rang, contenant deux perches de large sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins; borné au sud aux terres du troisième rang de l'Ange-Gardien, au nord au bout de la dite profondeur, à l'est à Joseph Filiau ou ses représentants, et à l'ouest aux héritiers Etienne Latouche.

A la charge de la rente de l'usufruit et de toutes les prestations mentionnées et stipulées dans l'acte de donation du huit mars mil huit cent soixante et quinze, en faveur de Pierre Grenier et Marie Tessier dit Laplante, devant Mtre. Ed. O'Brien, N. P., sous le No. 1932, et aussi en faveur de Madame Sarah Grenier et Madame Emelie Grenier et Marie Thersile Grenier et Marie Malvina Grenier, le dit acte demeurant en force avec toutes telles réserves et hypothèques et autres prestations stipulées en faveur des dites personnes.

Pour être vendus comme suit: les lots en premier, second, troisième, quatrième et cinquième lieu décrits, à la porte de l'église de la paroisse de Beauport, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin; les lots en sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième lieu décrits, à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le NEUVIEME jour de JUIN prochain; et le lot en douzième lieu décrit, à la porte de l'église de la paroisse de Laval, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à

7. Lot No. 224, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a lot of land under cultivation situate in the same parish and same place, measuring six perches and nine feet in front by twelve arpents in depth, more or less; bounded on the south by Jean-Bte. Dubreuil, on the north by Martin Grenier and others, on the north east and south west by the river Montmorency—circumstances and dependencies.

8. Lot No. 275, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a lot of land under cultivation situate in the same parish and same place, measuring three perches and nine feet in width by twelve arpents in depth, more or less; bounded on the south by the heirs Etienne Latouche, on the north by Jacques Girardin or his representatives, on the north east and south west by the river Montmorency—circumstances and dependencies.

9. Lot No. 461, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a woodland situate in the same parish, in the third concession, containing five perches in front by thirty arpents in depth; bounded on the south by the second range, on the north by the fourth range, on the north east by Jean Maheux or representatives, on the south west by the widow Louis Grenier—circumstances and dependencies.

10. Lot No. 473, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a woodland situate in the same parish and same range, containing two perches and nine feet in width by thirty arpents in depth; bounded on the south by the second range, on the north by the fourth range, on the north east by Pierre Ferdinand Giroux, and on the south west by Charles Giroux—circumstances and dependencies.

11. Lot No. 283, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a woodland situate in the same parish, at the end of the lands of the first range, measuring two perches in width by the whole of such depth as may be found between the river Montmorency on the south west, going to the main line on the north west; bounded on the south west by the heirs Etienne Latouche, and on the north east by Jacques Girardin or his representatives—circumstances and dependencies.

12. The lot situate in the centre of lots Nos. 95 and 97, of the official cadastre of the parish of Laval, being a woodland situate in the parish of Laval, fourth range, containing two perches in width by fifteen arpents in depth, more or less; bounded on the south by the lands of the third range of l'Ange Gardien, on the north by the end of the said depth, on the east by Joseph Filiau or his representatives, and on the west by the heirs Etienne Latouche.

Subject to the charge of the usufruct and all the obligations set forth and stipulated in the deed of gift of the eighth of March, one thousand eight hundred and seventy five, in favor of Pierre Grenier and Marie Tessier dit Laplante, before Mtre. Ed. O'Brien, N. P., under No. 1932, and also in favor of Madame Sarah Grenier and Madame Emelie Grenier and Marie Thersile Grenier and Marie Malvina Grenier, the said deed continuing in force, with all the reservation, hypothecs and other obligations stipulated in favor of the said parties.

To be sold as follows, to wit: the numbers firstly, secondly, thirdly, fourthly and fifthly described, at the church door of the parish of Beauport, on the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon; the lots sixthly, seventhly, eighthly, ninthly, tenthly and eleventhly described, at the church door of the parish of l'Ange Gardien, on the NINTH day of JUNE next; and the lot twelfthly described, at the church door of the parish of Laval, on the TENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juin prochain.

Québec, 30 mars 1881. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 2 avril 1881.] 1207 2

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit

Québec, à savoir : } JEAN GIROUX, de la cité
No. 788. } de Québec, père, marchand
fruitier; contre DAME MARIE ALPHONSINE
CHATILLON, veuve de François Bélanger, du
même lieu, en sa qualité de tutrice dument nom-
mée à ses enfants mineurs, à savoir :

Le No. 777, du cadastre officiel de la paroisse de
Saint Sauveur de Québec, étant un emplacement
situé en la dite paroisse de Saint-Sauveur, en la
banlieue de Québec, ayant quarante-cinq pieds sur
la rue Jacques-Cartier, et contenant deux mille
huit cent dix-neuf pieds en superficie; borné
devant à la dite rue Jacques-Cartier, derrière au
No. 778, d'un côté à la rue Victoria, et d'autre
côté au No. 782—avec une maison en briques à
trois étages dessus construites, circonstances et
dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN
prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rap-
portable le vingt-huitième jour de juin prochain.

Québec, 20 avril 1881. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 23 avril 1881.] 1555 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } DAME VICTOIRE FRA-
No. 308. } DET, de la paroisse de
Beauport, épouse séparée de biens par contrat de
mariage de Pierre Dumontier, rentier, du même
lieu, et le dit Pierre Dumontier pour autoriser sa
dite épouse, et autres; contre DAME JULIE
MATHIEU, de la cité de Québec, veuve de feu
Augustin Baudouin dit Larivière, en son vivant, de
Québec, marchand, à savoir :

1. La partie nord du No. 1713, du cadastre officiel
du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec,
étant un emplacement situé en la paroisse de Saint
Roch de Québec, encoignure des rues Saint-Domini-
que et Sainte-Marguerite, contenant trente pieds
de front sur cinquante pieds de profondeur; borné
en front au nord par la dite rue Sainte-Marguerite,
et en profondeur au sud par l'emplacement ci-
après décrit, tenant d'un côté au nord-est par la
rue Saint-Dominique, et de l'autre côté au sud-
ouest par Louis Thibault—avec ensemble la mai-
son en pierre sus-érigée, circonstances et dépen-
dances.

2. La partie sud du susdit No. 1713, étant un
emplacement situé au même lieu et contigu à
celui susdit, contenant vingt-huit pieds plus ou
moins de front sur soixante pieds de profondeur;
bornée en front à l'est par la dite rue Saint-Domi-
nique, et en profondeur à l'ouest par François
Gouge, d'un côté au nord par l'emplacement ci-
dessus décrit et de l'autre côté au sud par Fran-
çois Julien—avec appentis dessus érigée.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN
prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rap-
portable le trentième jour de juin prochain.

Québec, Avril 1881. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 23 avril 1881.] 1557 2

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit.

Québec, à savoir : } SIDORE VILLENEUVE,
No. 760. } marchand, du canton de
Warwick; contre CLEOPHAS PARENT, de la
paroisse de Beauport, journalier, à savoir :

Le No. 460, du cadastre officiel de la paroisse de
Beauport, étant un emplacement de figure irrè-
gulière; borné au nord-ouest, au sud-est et au

Said writ returnable the twenty first day of June
next.

Quebec, 30th March, 1881. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 2nd April, 1881.] 1208

FIERI FACIAS.
Circuit Court.

Quebec, to wit : } JEAN GIROUX, of the city
No. 788. } of Québec, senior fruit
dealer; against DAME MARIE ALPHONSINE
CHATILLON, widow of François Belanger, of the
same place, in her quality of tutrix duly appointed
to his minor children, to wit :

No. 777, of the official cadastre of the parish of
Saint Sauveur de Québec, being a lot situate in
the parish of Saint Sauveur aforesaid, in the ban-
lieu of Québec, measuring forty five feet on Jac-
ques Cartier street, and containing two thousand
eight hundred and nineteen feet in superficies;
bounded in front by Jacques Cartier street afo-
said, in rear by No. 778, on one side by Victoria
street, and on the other side by No. 782—with a
three storey brick house thereon erected, cir-
cumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Québec,
on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at
the hour of TEN in the forenoon. The said writ re-
turnable on the twenty eighth day of June
next.

Quebec, 20th April, 1881. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 23rd April, 1881.] 1556

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } DAME VICTOIRE FRADET,
No. 308. } of the parish of Beauport,
wife separated as to property by marriage con-
tract of Pierre Dumontier, rentier, of the same
place, and the said Pierre Dumontier to autho-
rize his said wife, and others; against DAME
JULIE MATHIEU, of the city of Québec, widow
of the late Augustin Baudouin dit Larivière, in his
lifetime, of Québec, merchant, to wit :

1. The north part of No. 1713, of the official
cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of
Québec, being a lot situate in the parish of Saint
Roch de Québec, corner of Saint Dominique and
Sainte Marguerite streets, measuring thirty feet in
front by fifty feet in depth; bounded in front to
the north by Sainte Marguerite street aforesaid,
and in rear to the south by the lot hereinafter
described; bounded on one side to the north east
by Saint Dominique street, and on the other side
to the south west by Louis Thibault—with the
stone house thereon erected, circumstances and
dependencies.

2. The south part of said No. 1713, being a lot
situate at the same place, contiguous to the one
above described, containing twenty eight feet
more or less, in front by sixty feet in depth;
bounded in front to the east by Saint Dominique
street, in rear to the west by François Gouge, on
one side to the north by the lot above described,
and on the other side to the south by François
Julien—with a shed thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Québec
on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at
TEN o'clock in the forenoon. The said writ re-
turnable on the thirtieth day of June next.

Quebec, April, 1881. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 23rd April, 1881.] 1557

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } SIDORE VILLENEUVE, mer-
No. 760. } chant, of township Warwick;
against CLEOPHAS PARENT, of the parish of
Beauport, laborer, to wit :

No. 460, of the official cadastre of the parish of
Beauport, being a lot of irregular outline; bounded
on the north west, south east and north east by

nord-est par le chemin joignant le No. 451, Marcel Ferland, et au sud-ouest par le No. 461, Antoine Lapointe, père, ou représentants, contenant en superficie une perche et trente-six pieds—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Beauport, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

Québec, 21 avril 1881. Shérif.
[Première publication, 23 avril 1881.] * 1599 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JOSEPH THIBAUT, maître peintre, de la paroisse de Saint-Roch de Québec; contre MARIE MATHILDE FONTAINE DE BELLECOURT DIT GODIN, épouse dument séparée quant aux biens de Edouard Thibault, meublier, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, et le dit EDOUARD THIBAUT, à savoir :

Le No. 434, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement situé en la paroisse Saint-Roch de Québec, sur l'alignement nord de la rue du Roi, contenant quarante pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné par devant au sud par la dite rue du Roi, et par derrière au nord au bout de la dite profondeur; tenant du côté nord-est par Henri Fortier, et du côté sud-ouest par la veuve Cameron ou représentants—avec ensemble la maison en briques à trois étages dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

Québec, 21 avril 1881. Shérif.
[Première publication, 23 avril 1881.] 1601 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } CHARLES ARCADIOUS COLLET, de la paroisse de Saint-Henri, écuyer, bourgeois, et le REVEREND CHARLES ALLYRE COLLET, résidant en la cité de Québec; contre CHARLES BERNIER, ci-devant de la paroisse de Saint-Lambert, dans le district de Québec, et actuellement de la paroisse de Saint-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic, cultivateur, à savoir :

Le No. 375 et le No. 376, du cadastre officiel du comté de Lévis, étant une terre située en la paroisse de Saint-Lambert, contenant deux arpents et quart de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; bornée au nord à Amable Bernier, au sud à Joseph Bussière—avec une maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lambert, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mai prochain.

Québec, 23 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 26 mars 1881.] 1149 3

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } THOMAS HETHRINGTON, de la cité de Québec, boulanger; contre ELIZABETH LONG, de la cité de Québec, veuve de feu Thomas O'Connell, à savoir :

La moitié indivise du No. 1984, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement situé en la cité de Québec, sur le côté nord de la rue Saint-Charles, de forme irrégulière, ayant vingt-cinq pieds et neuf pouces

the road adjoining No. 451, to Marcel Ferland, and on the south west by No. 461, Antoine Lapointe, senior, or representatives, containing in superficies one perch and thirty six feet—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Beauport, on the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

Québec, 21st April, 1881. Sheriff.
[First published, 23rd April, 1881.] 1600

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } JOSEPH THIBAUT, master painter, of the parish of Saint Roch de Québec; against MARIE MATHILDE FONTAINE DE BELLECOURT DIT GODIN, wife duly separated as to property of Edouard Thibault, cabinet maker, of the parish of Saint-Roch de Québec, and the said EDOUARD THIBAUT, to wit :

No. 434, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot situate in the parish of Saint Roch de Québec, on the north alignment of King street, measuring forty feet in front by fifty feet in depth, the whole more or less; bounded in front to the south by King street aforesaid, in rear to the north by the end of the said depth; bounded on the north east side by Henri Fortier, and on the south west side by the widow Cameron or representatives—with a three storey brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of July next.

Québec, 21st April, 1881. Sheriff.
[First published, 23rd April, 1881.] 1602

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } CHARLES ARCADIOUS COLLET, of the parish of Saint Henri, esquire, gentleman, and the REVEREND CHARLES ALLYRE COLLET, residing in the city of Quebec; against CHARLES BERNIER, formerly of the parish of Saint Lambert, in the district of Quebec, and now of the parish of Saint Adrien d'Irlande, in the county of Megantic, farmer, to wit :

No. 375 and No. 376, of the official cadastre of the county of Lévis, being a land situate in the parish of Saint Lambert, containing two arpents and a quarter in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded on the north by Amable Bernier, on the south by Joseph Bussière—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Lambert, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

Québec, 23rd March, 1881. Sheriff.
[First published, 26th March, 1881.] 1150

FIERI FACIAS.

Québec Circuit.

Québec, to wit : } THOMAS HETHRINGTON, of the city of Québec, baker; against ELIZABETH LONG, widow of the late Thomas O'Connell, to wit :

The undivided half of No. 1984, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Quebec, being a lot situate in the city of Quebec, on the north side of Saint Charles street, of irregular out line, measuring twenty five feet nine

de front, et contenant dix-huit cent quarante-quatre pieds en superficie; borné en front au sud à la dite rue Saint-Charles, en arrière au nord à une ruelle, d'un côté au nord-est aux Nos. 1985 et 1986, et d'autre côté au sud-ouest aux Nos. 1982 et 1083—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la ville de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 23 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 26 mars 1881.] 1093 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A.VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } FURANÇOIS LABELLE, com-
No. 1277. } mercial, de la ville de Sorel,
dans le district de Richelieu, Demandeur; contre
DAME MARY WALKER, de la ville de Sorel,
dans le district de Richelieu, épouse dument
séparée quant aux biens par contrat de mariage
de John George Crebassa, écuyer, notaire, du
même lieu, et le dit John George Crebassa, en
autant que besoin est pour autoriser et assister sa
dite épouse aux fins des présentes, Défenderesse.

Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue du Roi, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous les numéros six cent quatre-vingt-quatorze (No. 694), six cent quatre-vingt-quinze (No. 695) et six cent quatre-vingt-seize (No. 696), mesurant cent trente-deux pieds de front sur cent quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur, contenant en superficie vingt-six mille cent trente-six pieds, mesure anglaise; tenant devant à la rue du Roi, en profondeur à la Compagnie de Navigation de Richelieu et d'Ontario, d'un côté partie à Jean-Baptiste Brousseau et partie aux héritiers Alain, d'autre côté partie à George Alfred Pontbriant, et partie à Théophile Beaulieu et Louis Beaulieu—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le VINGT-HUITIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 23 mars 1881. 1107 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

inches in front, containing eighteen hundred and forty four feet in superficies; bounded in front to the south by Saint Charles street aforesaid, in rear to the north by a lane, on one side to the north east by Nos. 1985 and 1986, and on the other side to the south west by Nos. 1982 and 1983—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 23rd March, 1881. Sheriff.
[First published, 26th March, 1881.] 1094

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } FURANÇOIS LABELLE, trader,
No. 1277. } of the town of Sorel, in the
district of Richelieu, Plaintiff; against DAME
MARY WALKER, of the town of Sorel, in the
district of Richelieu, wife duly separated as to
property by marriage contract of John George
Crebassa, esquire, notary, of the same place, and
the said John George Crebassa, in so far as need
be to authorize and assist his said wife for the
purposes hereof, Defendant.

A piece of land situate in the town of Sorel, on King street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as numbers six hundred and ninety four (No. 694), six hundred and ninety five (No. 695), and six hundred and ninety six (No. 696), measuring one hundred and thirty two feet in front by one hundred and ninety eight feet in depth, containing in superficies twenty six thousand one hundred and thirty six feet, english measure; bounded in front by King street, in rear by the Richelieu and Ontario Navigation Company, on one side partly by Jean Baptiste Brousseau and partly by the heirs Alain, on the other side partly by George Alfred Pontbriant, and partly by Theophile Beaulieu and Louis Beaulieu—with the buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, of the district of Richelieu, at the court house, in the town of Sorel, on the TWENTY EIGHTH day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of the month of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 23rd March, 1881. 1108
[First published, 26th March, 1881.]

Ventes par le Shérif—Rimouski

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District de Rimouski, No. 382. } **E**DOUARD LACROIX, Ecuyer, de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, bourgeois, Demandeur; contre SAMUEL LAVOIE, cultivateur, et son épouse commune en biens, MARIE EMMA DESCHENES, JEAN BAPTISTE DESCHENES, père, journalier, et son épouse commune en biens EUDOXIE CARON, les dites Marie Emma Deschènes et Eudoxie Caron, dûment autorisées et assistées de leurs dits époux, JEAN BAPTISTE DESCHENES, fils, cultivateur, ETIENNE DESCHENES, journalier, APPOLINE ELIZABETH DESCHENES, fille majeure, tous de la paroisse de Sainte-Félicité, et le dit Samuel Lavoie, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à Adéline, Hippolyte, Alfred, Euger et George Deschènes, enfants mineurs issus du mariage du dit Jean Baptiste Deschènes et de la dite Eudoxie Caron, Défendeurs, savoir :

Une terre située au premier rang du township Cherbourg, faisant partie du lot numéro cinq, étant de quatre arpents de front sur quarante arpents, plus ou moins de profondeur; prenant son front par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, courant sud-est aux terres du second rang, joignant nord-est à Dominique Harrisson, et au sud-ouest à Vital Tremblay—avec les bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du registrateur, en la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, le QUATORZIEME jour de JUIN prochain (1881), à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin aussi prochain (1881).

JOS. E. D'ANJOU,
Député Shérif.
Bureau du Shérif,
Rimouski, 1er avril 1881. 1309 2
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District de Rimouski, No. 383. } **E**DOUARD LACROIX, Ecuyer, de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, bourgeois; contre ANDRE TREMBLAY, de la paroisse de Sainte-Félicité, commerçant, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à Joseph, Napoléon, Georgianna, Vitaline, Jean, David, Adela Tremblay, tous enfants mineurs issus du mariage du dit André Tremblay avec feu Athalie Banville, son épouse, savoir :

1. La moitié indivise d'une terre située au premier rang de la paroisse de Sainte-Félicité, canton Saint-Denis, contenant deux arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur;

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Canada, Province of Quebec, District of Rimouski, No. 382. } **E**DOUARD LACROIX, Esquire, of the parish of Saint Jerome de Matane, gentleman, Plaintiff; against SAMUEL LAVOIE, farmer, and his wife common as to property MARIE EMMA DESCHENES, JEAN BAPTISTE DESCHENES, senior, laborer, and his wife common as to property EUDOXIE CARON, the said Marie Emma Deschènes and Eudoxie Caron, duly authorized and assisted by their said husbands, JEAN BAPTISTE DESCHENES, junior, farmer, ETIENNE DESCHENES, laborer, APPOLINE ELIZABETH DESCHENES, spinster, all of the parish of Sainte Felicité, and the said Samuel Lavoie, in his quality of tutor duly appointed to Adeline, Hippolyte, Alfred, Euger and George Deschènes, minor children issue of the marriage of the said late Jean Baptiste Deschènes and of the said Eudoxie Caron, Defendants, to wit :

A land situate in the first range of township Cherbourg, forming part of number five, being four arpents in front by forty arpents, more or less, in depth; bounded in front to the north west by the river Saint Lawrence, running south east to the lands of the second range, on the north east by Dominique Harrisson, and on the south west by Vital Tremblay—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, in the parish of Saint Jerome de Matane, on the FOURTEENTH day of JUNE next, (1881), at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of June also next, (1881.)

JOS. E. D'ANJOU,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office,
Rimouski, 1st April, 1881. 1310
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS
Superior Court.

Canada, Province of Quebec, District of Rimouski, No. 383. } **E**DOUARD LACROIX, Esquire, of the parish of Saint Jerome de Matane, gentleman; against ANDRE TREMBLAY, of the parish of Sainte Felicité, trader, in his quality of tutor duly appointed to Joseph, Napoleon, Georgianna, Vitaline, Jean, David, Adela Tremblay, all minor children issue of the marriage of the said André Tremblay with the late Athalie Banville, his wife, to wit :

1. The undivided half of a land situate in the first range of the parish of Sainte Felicité, township Saint Denis, containing two arpents in front by about twenty five arpents in depth; bounded

bornée au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud-est au bout de la dite profondeur, au nord-est à Thomas Boulanger, et au sud-ouest à Joseph Bélanger — avec la moitié indivise des bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La moitié indivise d'un lopin de terre ou emplacement d'un demi arpent de terre de front sur un arpent de profondeur, situé au premier rang de la paroisse de Sainte-Félicité; borné au sud-est au chemin de front actuel du premier rang, au nord-ouest à un arpent du dit chemin, au sud-ouest au terrain de l'église, et au nord-est à Magloire Turcotte—avec la moitié indivise d'une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du régistreur, à Saint-Jérôme de Matane, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain (1881), à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin aussi prochain (1881).

JOS. E. D'ANJOU,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Rimouski, 1er avril 1881. 1307 2
[Première publication 9 avril 1881.]

Ventes par le Shérif.—St. François

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-François

Saint-François, à savoir : } LA CORPORATION
No. 765. } DE LA CITE DE
SHERBROOKE, corps politique et incorporé,
ayant son principal bureau d'affaires en la cité de
Sherbrooke, dans le district de Saint-François,
Demanderesse; contre les terres et ténements de
STEPHEN E. SMITH, de la dite cité de Sher-
brooke, Défendeur, à savoir :

Un morceau de terre sis et situé dans le canton d'Ascot, étant partie du lot numéro vingt et un, dans le sixième rang du dit canton d'Ascot; borné en front par le chemin public conduisant de Sherbrooke jusqu'à Westbury, en arrière et du côté est par la terre de W. Chamberlin, et du côté ouest par la ligne limitative de la cité de Sherbrooke, tel que le tout se poursuit et comporte.

Pour être vendu au bureau du régistreur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la dite cité de Sherbrooke, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 7 mai 1881. 1809
[Première publication, 14 mai 1881.]

on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the end of the said depth, on the north east by Thomas Boulanger, and on the south west by Joseph Bélanger—with the undivided half of the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The undivided half of a lot of land of one half arpent of land in front by one arpent in depth, situate in the first range of the parish of Sainte Félicité; bounded on the south east by the actual front road of the first range, on the north west by one arpent from the said road, on the south west by the land belonging to the church, and on the north east by Magloire Turcotte—with the undivided half of a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, at Saint Jerome de Matane, on the FOURTEENTH day of JUNE next (1881), at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of June also next, (1881).

JOS. E. D'ANJOU,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 1st April, 1881. 1308
[First published, 9th April, 1881.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint-François, to wit : } THE CORPORATION
No. 765. } OF THE CITY OF
SHERBROOKE, a body politic and corporate,
having its principal office and place of business in
the city of Sherbrooke, in the district of Saint
Francis, Plaintiff; against the lands and tene-
ments of STEPHEN E. SMITH, of the said city
of Sherbrooke, Defendant, to wit :

A parcel of land situate and being in the township of Ascot, being part of the lot number twenty one, in the sixth range of the said township of Ascot; bounded in front by the highway leading from Sherbrooke to Westbury, in the rear and on the east side by the land of W. Chamberlin, and on the west side by the line of the limit of the city of Sherbrooke, be the contents thereof what it may.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, on the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of August next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 7th May, 1881. 1810
[First published, 14th May, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } WILLIAM B. IVES,
No. 778. } avocat, de la ville
de Sherbrooke, dans le district de Saint-François,
Demandeur ; contre les terres et tenements de
REUBEN BEAN et FRANCIS BEAN, tous deux
du canton de Barnston, dans le dit district, Défendeurs, à savoir :

Cette étendue de terre sise et situé dans le dit canton de Barnston, étant partie du lot numéro neuf, dans le neuvième rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, contenant cent-vingt-cinq acres de terre, plus ou moins ; borné à l'ouest au lot numéro huit, dans le neuvième rang de Barnston, au nord à la propriété de Samuel Hill, et étant le résidu du dit lot numéro neuf, dans le neuvième rang, déduction de vingt-cinq acres faite du coin nord-est du dit lot réclamé par John Thornton, écuyer, et de cinquante acres du côté est du dit lot réclamé par Orrin Bacon—ensemble les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 7 mai 1881. 1803
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit dans et pour le comté de Richmond, à Richmond.

Saint-François, à savoir : } GEORGE KING
No. 730. } FOSTER, du vil-
lage de Richmond, en le district de Saint-François, gentilhomme, Demandeur ; contre les terres et tenements de JAMES N. RODGERS, de la cité de Sherbrooke, en le dit district, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—La moitié sud-est de la moitié sud-ouest du dit lot numéro six, dans le treizième rang des lots du canton de Cleveland, en le dit district, contenant ou supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour chemins publics, tel que le dit morceau de terre se poursuit et comporte—avec les bâtisses sus-érigées.

Deuxièmement.—La moitié sud-ouest de la moitié nord-est du dit lot numéro six, dans le treizième rang de Cleveland susdit, contenant ou supposé contenir cinquante acres en superficie, plus ou moins, tel que le dit morceau de terre se poursuit et comporte—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites sans aucune réserve, à l'exception de celles contenues dans l'original des lettres patentes de la couronne octroyant la dite terre, la réserve des carrières d'ardoise en faveur de Thomas Steele.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en le village de Richmond, en le dit district, le SEIZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 mai 1881. 1817
[Première publication, 14 mai 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } DANS une cause où
No. 122. } PHILIPPE LANGLOIS
ALLAS THEOPHILE LANGLOIS, du canton de Barnston, en le district de Saint-François, cultivateur, est Demandeur ; et RICHARD C. BALDWIN, du village de Dixville, en le dit district, gentilhomme, en sa qualité d'héritier fondateur

VENDITIONI EXPONAS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit : } WILLIAM B. IVES,
No. 778. } of the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, advocate, Plaintiff ; against the lands and tenements of REUBEN BEAN and FRANCIS BEAN, both of the township of Barnston, in said district, farmers, Defendants, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Barnston, being part of the lot number nine, in the ninth range of lots in said township of Barnston, containing one hundred and twenty five acres of land, more or less ; bounded on the west by lot number eight, in the ninth range of Barnston, on the north by the land of Samuel Hill, and being the residue of the said lot number nine, in the ninth range, after deducting twenty five acres out of the north east corner of said lot claimed by John Thornton, esquire, and fifty acres of the east side of said lot claimed by Orrin Bacon—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, at the village of Coaticook, in said district, on the SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 7th May, 1881. 1803
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court in and for the county of Richmond, at Richmond.

Saint Francis, to wit : } GEORGE KING FOSTER,
No. 730. } of the village of Richmond, in the district of Saint Francis, gentleman, Plaintiff ; against the lands and tenements of JAMES N. RODGERS, of the city of Sherbrooke, in said district, Defendant, to wit :

Firstly.—The south east half of the south west half of the lot number six, in the thirteenth range of lots in the township of Cleveland, in said district, containing or supposed to contain fifty acres of land in superficies, more or less, and the usual allowance for highways, as the said parcel of land is and extends—with the buildings thereon erected and made.

Secondly.—The south west half of the north east half of said lot number six, in the thirteenth range of Cleveland aforesaid, containing or supposed to contain fifty acres in superficies, more or less, as the same is and extends—with the buildings and improvements thereon erected and made, without any exceptions or reserves save such as are contained in the original letters patent from the crown granting said land, the reserve of the state quarries thereon in favor of Thomas Steele.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, at the village of Richmond, in said district, on the SIXTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 10th May, 1881. 1818
[First published, 14th May, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } IN a certain cause in
No. 122. } which PHILIPPE LANGLOIS ALLAS THEOPHILE LANGLOIS, of the township of Barnston, in the district of Saint Francis, farmer, is Plaintiff ; and RICHARD C. BALDWIN, of the village of Dixville, in said district, gentleman, in his quality of beneficiary; heir of the

de Richard Baldwin, est Défendeur; et le dit Richard C. Baldwin, comme curateur au délaissement fait en cette cause, à savoir: de la moitié nord du lot numéro vingt, dans le premier rang des lots du dit canton de Barnston, contenant cent acres de terre, plus ou moins, hypothéqués en faveur du dit demandeur.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Coaticook, en le village de Coaticook, en le dit district, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 16 avril 1881. [Première publication, 23 avril 1881.]

G. F. BOWEN,

Shérif.
1565

late Richard Baldwin, is Defendant, and the said Richard C. Baldwin, as curator to the *délaissement* by him made in this cause, to wit: of the north half of the lot number twenty, in the first range of lots in the said township of Barnston, containing one hundred acres of land, more or less, hypothecated to and in favor of the said plaintiff.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of July next.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 16th April, 1881. [First published, 23rd April, 1881.]

G. F. BOWEN,

Sheriff.
1566

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } MICHEL MONA-
No. 45. } HAN, du canton
de Cleveland, en le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements de WILLIAM HENRY MOORE, journalier, ci-devant du village de Danville, en le dit district, et absent de cette province, Défendeur, à savoir:

La moitié nord-est de la moitié nord-est du lot numéro douze, dans le neuvième rang des lots, en le dit canton de Cleveland, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en le village de Richmond, en le dit district, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 28 mars 1881. [Première publication, 9 avril 1881.]

G. F. BOWEN,

Shérif.
1305 2

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: } MICHEL MONAHAN,
No. 45. } of the township of
Cleveland, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of WILLIAM HENRY MOORE, laborer, heretofore of the village of Danville, in said district, and absent from this province, Defendant, to wit:

The north east half of the north east half of the lot number twelve, in the ninth range of lots in the said township of Cleveland, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the ELEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of June next.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 28th March, 1881. [First published, 9th April, 1881.]

G. F. BOWEN,

Sheriff.
1306

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—District de Montréal.

Saint-François, à savoir: } LA COMPAGNIE
No. 1893. } DE PRET ET
CREDIT FONCIER, corps politique et dûment incorporé suivant la loi et les statuts en force dans cette province, faisant affaires et ayant son bureau, à Montréal, en le district de Montréal; Demanderesse, quant au principal, et H. E. Charpentier, écuyer, de Montréal, avocat, quant à ses frais sur distraction de frais; contre les terres et tenements de CHARLES OLIVIER CARON, des cité et district de Montréal, maître d'école, Défendeur, à savoir:

Le lot numéro quinze, dans le sixième rang des lots du canton d'Ascot, en le district de Saint-François, à l'exception de vingt-deux acres appartenant à Gabriel Caron, et dix-huit acres appartenant aux représentants de feu Henry Mulvena. Le résidu du dit lot contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, en le dit district de Saint-François, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 4 avril 1881. [Première publication, 9 avril 1881.]

G. F. BOWEN,

Shérif.
1317 2

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—District of Montreal.

Saint Francis, to wit: } LA COMPAGNIE DE
No. 1893. } PRET ET CREDIT
FONCIER, a body politic and duly incorporated according to law and to the statutes in force in this province, carrying on business and having its office, at Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs, as to the principal, and to H. E. Charpentier, esquire, of Montreal, advocate, as to his costs sur distraction de frais; against the lands and tenements of CHARLES OLIVIER CARON, of the city and district of Montreal, school teacher, Defendant, to wit:

The lot number fifteen, in the sixth range of lots in the township of Ascot, in the district of Saint Francis, except twenty two acres thereof belonging to Gabriel Caron, and eighteen acres belonging to the representatives of the late Henry Mulvena. The residue of said lot containing fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district of Saint Francis, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of June next.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 4th April, 1881. [First published, 9th April, 1881.]

G. F. BOWEN,

Sheriff.
1318

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } LOUIS MARIN,
No. 2356. } L'opère, Demandeur; contre C. A. DUGAS, es-qualité et al., Défendeurs, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Hyacinthe, contenant deux arpents de front sur six arpents de profondeur; tenant au nord-est au lot No. 62, au sud-est aux terres de Saint-Pie, au sud-ouest au lot No. 59, et au nord-ouest au lot No. 61; la dite terre portant le No. (60) soixante, aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Hyacinthe.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hyacinthe, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le premier jour d'août prochain.

LOUIS H. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Député Shérif,
Saint-Hyacinthe, 10 mai 1881. 1815
[Première publication, 14 mai 1881.]

Sheriff Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen-days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } LOUIS MARIN,
No. 2356. } L' father, Plaintiff; against C. A. DUGAS, es-qualité, et al., Defendants, to wit :

A land situate in the parish of Saint-Hyacinthe, containing two arpents in front by six arpents in depth; joining on the north east lot No. 62, on the south east the lands of Saint Pie, on the south west lot No. 59, and on the north west lot No. 61; said land bearing (No. 60) sixty, in the official plan and book of reference of said parish of Saint Hyacinthe.

To be sold at the church door of the parish of Saint Hyacinthe, on the TWENTIETH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the first day of August next.

LOUIS H. TACHE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff,
Saint Hyacinthe, 10th May, 1881. 1816
[First published 14th May, 1881.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } LEON THERIEN,
No. 120. } L' cultivateur et rentier, de la ville de Louiseville, Demandeur; vs. AUGUSTE DESROSIERS et DAVID DESROSIERS, entrepreneurs et commerçants de bois de sciage, de la ville de Louiseville, et faisant affaires ensemble, au dit lieu de Louiseville, sous les nom et raison sociale de Desrosiers & Frère, Défendeurs.

Comme appartenant aux dits défendeurs :

Trois lots de terre ou emplacements voisins

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } LEON THERIEN, farmer and rentier, of the town of Louiseville, Plaintiff; vs. AUGUSTE DESROSIERS and DAVID DESROSIERS, contractors and dealers in sawn lumber, of the town of Louiseville, and doing business together as such at the said town of Louiseville, under the style and firm of Desrosiers & Frères, Defendants.

As belonging to the said defendants :

Three lots of land adjoining each other situate

les uns des autres, situés dans la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière du Loup, dans le district des Trois-Rivières, portant les numéros cinquante-huit, cinquante-neuf et soixante, désignés dans un certain plan et procès-verbal de chaînage dressés par John Bourgeois, arpenteur provincial, en date du dix-huit juillet mil huit cent soixante et dix-huit, contenant chacun de ces lots cinquante pieds de front, formant en tout cent cinquante pieds, et, de plus, tout le terrain d'une forme irrégulière qui se trouve entre le dit numéro cinquante-huit et la rue Saint-Ubalde, le tout sur la profondeur qu'il y a entre le chemin public qui le borne en front et la Grande Rivière du Loup qui le borne en profondeur; tenant le tout d'un côté à la rue Saint-Ubalde, et de l'autre côté au lot soixante et un, appartenant encore au demandeur. Ces trois lots de terre conservent la même largeur dans toute leur profondeur et se poursuivent, ainsi que la dite portion de terre irrégulière, jusqu'à la dite Grande Rivière du Loup, en droite direction sur la ligne nord du dit lot numéro soixante, et en suivant la ligne nord de la dite rue Saint-Ubalde, pour la partie sud de la dite portion de terre irrégulière.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, le SEIZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'octobre prochain.

CHARLES DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 11 mai 1881. 1835
[Première publication, 14 mai 1881.]

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir: } LA COMPAGNIE DE
No. 786. } L'PRET ET CREDIT
FONCIER, corps politique et dûment incorporé
suivant la loi et les statuts en force en cette province, faisant affaires et ayant son bureau d'affaires à Montréal, district de Montréal, Demanderesse; vs. WILLIAM THEOPHILUS RICKABY, de la cité des Trois-Rivières, district des Trois-Rivières, teneur de livres, Défendeur.

Un lot de terre situé en la cité des Trois-Rivières, portant le numéro cinq cent sept, sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, de la contenance d'après les titres du dit William Theophilus Rickaby, de soixante et dix pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Notre-Dame, en profondeur par le terrain du marché à foin, du côté nord-est par Alexander McKelvie et un nommé Menançon, et du côté sud-ouest par les représentants de feu Zéphirin Boudreault—avec deux maisons dessus construites, dont une sur la dite rue Notre-Dame, et l'autre sur le dit marché à foin, circonstances et dépendances.

A la charge de payer une rente constituée aux héritiers Carter, au capital de huit cent piastres.

Pour être vendu au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

CHARLES DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 12 mai 1881. 1869
[Première publication, 14 mai 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } MAND EDMOND
No. 988. } A GERVAIS, écuyer,
et ELZEAR GERIN, écuyer, tous deux avocats,
de la cité des Trois-Rivières, et y pratiquant comme tels en société sous les nom et raison de "Gervais & Gerin," Demandeurs; contre G E O R G E

in the parish of Saint Antoine de la Rivière du Loup, in the district of Three Rivers, being numbers fifty eight, fifty nine and sixty, shewn on a certain plan and chain survey made by John Bourgeois, provincial land surveyor, dated the eighteenth day of July, one thousand eight hundred and seventy eight, each of the said lots containing fifty feet in front, forming in all one hundred and fifty feet, and, moreover, all the land, of irregular outline, which is found between the said number fifty eight and Saint Ubalde street, the whole by the depth which there is between the public road which bounds it in front and the Grand River du Loup which bounds it in rear, the whole bounded on one side by Saint Ubalde street, and on the other side by lot number sixty one, also belonging to the plaintiff. These three lots of land keep the same width throughout their whole depth, and extend also the irregular piece of land as far as to the Grand River du Loup, in a straight line along the north side of the said lot number sixty, and along the north alignment of Saint Ubalde street, the south part of the said irregular piece of land.

To be sold at the church door of the parish of Saint Antoine de la Rivière du Loup, on the SIXTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of October next.

CHARLES DUMOULIN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 11th May, 1881. 1836
[First published, 14th May, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Montréal.

Three Rivers, to wit: } LA COMPAGNIE DE
No. 786. } L'PRET ET CREDIT
FONCIER, a body politic and duly incorporated according to law and the statutes in force in this province, doing business and having its business office at Montréal, district of Montréal, Plaintiffs; vs. WILLIAM THEOPHILUS RICKABY, of the city of Three Rivers, district of Three Rivers, book keeper, Defendant.

A lot of land situate in the city of Three Rivers, being number five hundred and seven, on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, measuring according to the title deeds of the said William Theophilus Rickaby, seventy feet in front by one hundred and fifty feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Notre Dame street, in rear by the site of the hay market, on the north east side by Alexander McKelvie and one Menançon, and on the south west side by the representatives of the late Zéphirin Boudreault—with two houses thereon erected, one of them on Notre Dame street aforesaid, and the other on the said hay market, circumstances and dependencies.

Subject to the charge of paying a constituted ground rent to the heirs Carter, upon the capital of eight hundred dollars.

To be sold in the city of Three Rivers, in the office of the sheriff of the district of Three Rivers, in the court house, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of June next.

CHARLES DUMOULIN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 12th May, 1881. 1870
[First published, 14th May, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } MAND EDMOND
No. 988. } A GERVAIS, esquire,
and ELZEAR GERIN, esquire, both advocates, of the city of Three Rivers, and practising there as such in partnership under the style and firm of "Gervais & Gerin", Plaintiffs; vs. G E O R G E

EZEKIEL HART, écuyer, notaire, de la cité des Trois-Rivières, Défendeur.

1. Un cinquième indivis d'un immeuble de forme irrégulière, situé dans les limites de la cité des Trois-Rivières, et communément appelé le "Passage ou Fonds de Veau," de la contenance d'environ cent quarante aeres, plus ou moins; borné comme suit, savoir: en front à la rivière Saint-Maurice, d'un côté au nord par le coteau appelé "Cap Corneille," d'un autre côté au sud-ouest par une propriété appartenant autrefois à Henry Dranan, et d'un autre côté vers le sud-est par la propriété possédée ci-devant par William Kent ou ses représentants—avec une maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro onze cent vingt (1120).

2. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue du Platon—avec une maison et autres dépendances dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent trente-cinq (735).

Pour être vendus en la cité des Trois-Rivières, dans le palais de justice, au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 20 avril 1881. 1607 2
[Première publication, 23 avril 1881.]

FERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } HENRY M. BALCER,
No. 182. } H écuyer, juge de
paix et marchand, de la cité des Trois-Rivières,
Demandeur; contre JAMES SHORTIS, écuyer,
du même lieu, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Maurice, dans le rang vulgairement appelé "Rang des Chenaux," contenant six cent trente-cinq arpents en superficie, connue et distinguée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, par les numéros cinq cent vingt-deux (522) et cinq cent vingt-trois (523)—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. A la charge par l'acquéreur adjudicataire de payer à Alexander Oman, bourgeois, demeurant actuellement à l'endroit appelé "Les Piles," une rente viagère de cent cinquante piastres courant payable en trois termes, de cinquante piastres courant, chacun, le cinq des mois de mai, septembre et janvier de chaque année, en vertu d'un acte d'accord passé entre le dit Alexander Oman, d'une part, et Richard Oman et Joseph Oman, de l'autre part, en date du cinq mai mil huit cent soixante et treize, devant M^{re} L. A. Camirand, notaire.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 6 avril 1881. 1389 3
[Première publication, 9 avril 1881.]

FERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } ANTOINE VACHON,
No. 147. } A CHION, commerçant,
de la paroisse de Saint-Stanislas, Demandeur; contre JAMES SHORTIS, écuyer, bour-

EZEKIEL HART, esquire, notary, of the said city, Defendant.

1. One undivided fifth of an immovable of irregular outline, situate within the limits of the city of Three Rivers, and commonly called *Passage u Fonds de Veaux*, containing about one hundred and forty aeres, more or less; bounded as follows, to wit: in front by the river Saint Maurice, on one side to the north by the hill called *Cap Corneille*, on another side to the south west by a property belonging formerly to Henry Dranan, and on another side to the south east by the property formerly held by William Kent or his representatives—with a house thereon erected, circumstances and dependencies Which immovable is known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number eleven hundred and twenty (1120).

2. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Platon street—with a house and other dependencies thereon erected, circumstances and dependencies. The said immovable is known and designated on the official plan and book of reference to the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and thirty five (735).

To be sold in the city of Three Rivers, in the court house, at the office of the sheriff of the district of Three Rivers, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

CHARLES DUMOULIN.

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 20th April, 1881. 1608
[First published, 23rd April, 1881.]

FERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } HENRY M. BALCER,
No. 182. } H esquire, justice of the
peace and merchant, of the city of Three Rivers,
Plaintiff; against JAMES SHORTIS, esquire, of
the same place, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Maurice, in the range commonly called *Rang des Chenaux*, containing six hundred and thirty five arpents in superficies, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, as numbers five hundred and twenty two (522) and five hundred and twenty three (523)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge upon the purchaser of paying to Alexandre Oman, gentleman, residing actually at the place called "The Piles" a life rent of one hundred and fifty dollars currency, in three instalments, of fifty dollars each, on the fifth of the month of May, September and January of every year, under a deed of settlement passed between the said Alexandre Oman, of the one part, and Richard Oman and Joseph Oman, of the other part, dated the fifth of May, one thousand eight hundred and seventy three, before M^{re} L. A. Camirand, notary.

To be sold at the church door of the parish of Saint Maurice, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 6th April, 1881. 1390
[First published, 9th April, 1881.]

FERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } ANTOINE VACHON,
No. 147. } A trader, of the parish
of Saint-Stanislas, Plaintiff; against JAMES
SHORTIS, esquire, gentleman and trader, of the

geois et commerçant, de la cité des Trois-Rivières, district des Trois-Rivières, Défendeur.

Une terre située en la paroisse des Trois-Rivières, dans la partie appelée "La Banlieue" connue et distinguée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse des Trois-Rivières, par le numéro vingt et un (21).

Pour être vendue au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, en la cité des Trois-Rivières, dans le palais de justice, le TRENTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 21 mars 1881. 1103 3
[Première publication, 26 mars 1881.]

city of Three Rivers, district of Three Rivers, Defendant.

A land situate in the parish of Three Rivers of the place called the Banlieue, known and distinguished on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Saint-Maurice, for the said parish of Three Rivers, as number twenty one (21.)

To be sold in the office of the sheriff of the district of Three Rivers, in the city of Three Rivers, in the court house on the THIRTIETH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 21st March, 1881. 1104
[First published, 26th March, 1881.]

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 mai 1881.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. John Taylor, Jean François Régis Pigeon, Pierre Giroux, fils de Jean, Pierre Doucet, Julien Bissonnette, Joachim Bissonnette, Ludger Brasseur et Napoléon Bourbonnais, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Saint-Polycarpe, comté de Soulanges, et de révoquer l'ancienne commission. 1879

Avis Divers.

District de Gaspé, }
Comté de Bonaventure. } *Cour Supérieure.*
Dame Sarah Bridget Hall, épouse de Mancer James Kelly, de New Carlisle, comté de Bonaventure, district de Gaspé, député inspecteur des Poids et Mesures, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Mancer James Kelly, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été prise en cette cause.

BOSSÉ & RIOPEL,
Avocats de la Demanderesse.
New Carlisle, 12 mai 1881. 1881

Miscellaneous Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 13th May, 1881.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. John Taylor, Jean François Régis Pigeon, Pierre Giroux, son of Jean, Pierre Doucet, Julien Bissonnette, Joachim Bissonnette, Ludger Brasseur and Napoléon Bourbonnais, commissioners for the summary trial of small causes in the parish of Saint Polycarpe, county of Soulanges, and to revoke the former commission. 1880

Miscellaneous Notices.

District of Gaspé, }
County of Bonaventure. } *Superior Court.*
Dame Sarah Bridget Hall, wife of Mancer James Kelly, of New Carlisle, county of Bonaventure, district of Gaspé, deputy inspector of Weights and Measures, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Mancer James Kelly, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BOSSÉ & RIOPEL,
Attorneys for Plaintiff.
New Carlisle, 12th May, 1881. 1882

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Damase Leclerc *alias* Leclair, failli ; et Cléophas Beausoleil, syndic.
Samedi, le dix-huitième jour de juin prochain (1881), le soussigné fera application à la Cour Supérieure de ce district pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.

DAMASE LECLERC,
Par OUIMET & HUGHES,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 12 mai 1881. 1873

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Poliquin, de Montréal, commerçant, failli.
Un bordereau de dividendes sur l'immeuble portant le No. 716, des plan et livre de renvoi

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Damase Leclerc *alias* Leclair, an Insolvent ; and Cléophas Beausoleil, assignee.
On Saturday, the eighteenth day of June next, (1881), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAMASE LECLERC,
Per OUIMET & HUGHES,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 12th May, 1881. 1874

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Pierre Poliquin, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.
A dividend sheet upon the proceed of sale of real estate No. 716, upon the official plan and

officiels de la cité des Trois-Rivières a été préparé et est sujet à objection jusqu'au vingt-huitième jour de mai courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

GEO. A. HUGHES,
Syndic.

15, rue Saint-Lambert,
Montréal, 12 mai 1881. 1871

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Janvier Joseph Trudeau et Alexis Trudeau, tous deux de West Farnham, district de Bedford, marchands, et comme tels y ayant fait affaires ensemble en société sous la raison sociale de Trudeau & Frères, et dans l'affaire de Janvier Joseph Trudeau et Charles Uldéric Dufresne, tous deux de West Farnham, dit district, marchands, et comme tels y ayant fait affaires ensemble en société sous la raison sociale de Dufresne & Compagnie, faillis.

Le soussigné s'adressera le quinzième jour de juin prochain, à la dite cour, pour obtenir, tant personnellement que comme associé susdit, sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

JANVIER JOSEPH TRUDEAU.

Par ses avocats *ad litem*,

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Sweetsburg, 12 mai 1881. 1877

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Onésime Prenovost, commerçant, de Sainte-Geneviève de Batiscan, district des Trois-Rivières, failli.

Le dix-septième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

ONÉSIME PRENOVOST.

Par ses procureurs *ad litem*,

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Trois-Rivières, 12 mai 1881. 1875

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Terrebonne. }
Dans l'affaire de Godfroi Laviolette, de Saint-Jérôme, en le district de Terrebonne, commerçant, failli.

Mardi, le vingt-unième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

GODFROI LAVIOLETTE.

Par son procureur *ad litem*,

CHS. S. BURROUGHS.
Sainte-Scholastique, 10 mai 1881. 1823

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Jules Tremblay, failli.

Le failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge de ses créanciers, et le dix-septième jour de juin prochain, il s'adressera à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

JULES TREMBLAY,

Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 10 mai 1881. 1847

book of reference of the city of Three Rivers, has been prepared subject to objection until the twenty eighth day of May instant, after which the dividends will be paid.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

15, Saint Lambert street,
Montreal, 12th May, 1881. 1872

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Bedford. } *Superior Court.*
In the matter of Janvier Joseph Trudeau and Alexis Trudeau, both of West Farnham, district of Bedford, merchants, and as such having done there business together in partnership under the name of Trudeau & Frères, and of Janvier Joseph Trudeau and Charles Uldéric Dufresne, both of West Farnham, said district, merchants, and as such having done there business together in partnership under the name of Dufresne & Compagnie, Insolvents.

On the fifteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge personally and as partner aforesaid, under the said acts and amendments

JANVIER JOSEPH TRUDEAU.

By his attorneys *ad litem*,

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Sweetsburg, 12th May, 1881. 1878

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*
In the matter of Onesime Prenovost, trader, of Sainte Geneviève de Batiscan, district of Three Rivers, an Insolvent.

On the seventeenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.

ONÉSIME PRENOVOST.

By his attorneys *ad litem*,

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Three Rivers, 12th May, 1881. 1876

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Terrebonne. }
In the matter of Godfroi Laviolette, of Saint-Jerome, in the district of Terrebonne, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty first day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GODFROI LAVIOLETTE.

Per his attorney *ad litem*,

CHS. S. BURROUGHS.
Sainte Scholastique, 10th May, 1881. 1824

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. }
In the matter of Jules Tremblay, an Insolvent.

The insolvent has deposited at the prothonotary's office of this court a deed of composition and discharge by his creditors, and on the seventeenth day of June next, he will apply to the said court for ratification of said deed.

JULES TREMBLAY,

By DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 10th May, 1881. 1848

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Province de Québec, }
 District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de F.-X. Panneton, failli.
 Le dix-septième jour de juin prochain, le failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge.

GERVAIS & GERIN,
 Procureurs du failli.
 Trois-Rivières, 5 mai 1881. 1807

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Joseph N. Laurin, hôtelier et commerçant, de la paroisse de la Longue Pointe et district de Montréal.
 Mercredi, le quinzième jour de juin prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH N. LAURIN.
 By QUINN & PURCELL,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 6 mai 1881. 1805

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Picaud & Cie., droguistes, de Montréal, faillis.

Les faillis n'ayant pas payé leur composition, une offre de quarante centins dans la piastre, dans le temps qu'il leur était accordé, une assemblée des créanciers aura lieu en mon bureau, 41, rue Saint-Jean-Baptiste, Montréal, mardi, le trente et unième jour de mai 1881, à trois heures et demi p. m., pour aviser au moyen de disposer des biens de la faillite et pour autres affaires. Par ordre des inspecteurs.

W. H. STANLEY,
 Syndic.
 Montréal, 10 mai 1881. 1819

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de St-François }
 Dans l'affaire de Désiré Blais, failli.
 Le vingt-septième jour de juin prochain, le sousigné s'adressera au juge de la Cour Supérieure pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

DESIRE BLAIS.
 Par HALL, WHITE & PANNETON,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Sherbrooke, 11 mai 1881. 1831

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
 District of Three Rivers. } *Superior Court.*
 In the matter of F. X. Panneton, an Insolvent.
 On the seventeenth day of June next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge.

GERVAIS & GERIN,
 Attorneys for insolvent.
 Three Rivers, 5th May, 1881. 1808

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Joseph N. Laurin, hotel-keeper and trader, of the parish of Longue Pointe, an Insolvent.

On Wednesday, the fifteenth day of June next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH N. LAURIN.
 By QUINN & PURCELL,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 6th May, 1881. 1806

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Picault & Co., druggists, of Montreal, Insolvents.

The insolvents having failed to pay their composition offer of forty cents on the dollar, within the time allowed them, a meeting of the creditors will be held at my office, 41, Saint Jean Baptiste street, Montreal, on Tuesday, the thirty first day of May, 1881, at half past three o'clock p. m., to decide on the final disposal of the estate and other matters. By order of the inspectors.

W. H. STANLEY,
 Assignee.
 Montreal, 10th May, 1881. 1820

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Saint Francis. }
 In the matter of Désiré Blais, an Insolvent.
 The undersigned will apply to a judge of the Superior Court, on the twenty seventh day of June next, for a discharge under the said act.

DESIRE BLAIS.
 Per HALL, WHITE & PANNETON,
 His attorneys *ad litem*.
 Sherbrooke, 11th May, 1881. 1832

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Gauvin, de l'Ancienne Lorette, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, district de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les opposi-

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Michel Gauvin, of Ancienne Lorette, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Québec, district of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next

tions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin de terre contenant trois quarts d'arpent de front sur environ quatre arpents de profondeur, situé au premier rang de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, seigneurie de Neuville; borné en front vers le sud au fleuve Saint-Laurent, en profondeur vers le nord au chemin du Roi, des deux côtés nord-est et sud-ouest à Nicolas Côté—avec la maison, la grange, l'étable et autres dépendances.

Le dit immeuble étant désigné sur le plan et dans le livre de renvoi du cadastre pour la dite paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le numéro soixante (60).

Et 2. Une terre de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, située en la dite paroisse, au second rang au lieu nommé village Saint-Nicolas; bornée devant vers le sud au chemin de front, derrière au nord à Isaïe Vézina, du côté nord-est à François Racette, et au sud-ouest à Léger Grenier—avec les circonstances et dépendances.

La dite terre étant maintenant désignée sur le plan et dans le livre de renvoi du cadastre pour la dite paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le numéro trois cinquante trois (353).

Pour être vendus les dits immeubles, à la porte de l'église paroissiale de la Pointe-aux-Trembles, MERCREDI, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

J. AUGER,
Syndic.
1865

Québec, 13 mai 1881.

[Première publication, 14 mai 1881.]

after the day of sale, to wit :

1. A lot of ground containing three quarters of one arpent in front by about four arpents in depth, situated in the first range of the parish of Pointe-aux-Trembles, seigniory of Neuville; bounded in front towards the south by the river Saint Lawrence, in depth towards the north by the Kings' highway, on both sides north east and south west by Nicolas Côté—with the house, barn, stable and other dependencies.

The said property being now known upon the cadastral plan and book of reference for the said parish of Pointe-aux-Trembles, under the number sixty (60).

And 2. A lot of land of two arpents in front by thirty arpents in depth, situated in the said parish, second range at the place called village Saint Nicholas; bounded in front towards the south by the front road, in rear towards the north by Isaïe Vézina, on the north east side by François Racette, and on the south west side by Léger Grenier—circumstances and dependencies.

The said land is now designated upon the cadastral plan and book of reference for the said parish of Pointe-aux-Trembles, under the number three hundred and fifty three (353).

To be sold the said immoveable properties; at the parochial church door of la Pointe-aux-Trembles, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

J. AUGER,
Assignee.
1866

Quebec, 13th May, 1881.

[First published, 14th May, 1881.]

There are two main parts to this paper. The first part is a general introduction to the subject of the paper. The second part is a detailed description of the method used in the experiment.

The first part of the paper is a general introduction to the subject of the paper. It discusses the importance of the subject and the objectives of the study. It also mentions the scope of the paper and the organization of the work.

The second part of the paper is a detailed description of the method used in the experiment. It describes the apparatus used, the procedure followed, and the results obtained. It also discusses the accuracy of the measurements and the sources of error.

The results of the experiment are presented in the form of tables and graphs. These show the variation of the measured quantity with the independent variable. The results are compared with the theoretical predictions and the results of other experiments.

The conclusion of the paper is that the method used in the experiment is a reliable and accurate method for measuring the quantity in question. It is also shown that the results of the experiment are in good agreement with the theoretical predictions.